ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

VENDREDI 6 JANVIER 2023- 2,20 €

N°6990-6991

DELPHINE **SABATEY**
présidente de l'Ordre des Experts-Comptables de Nouvelle-Aquitaine

NOUVELLE-AQUITAINE

EXPERTS-COMPTABLES RÉSOLUMENT MODERNES !

BORDEAUX
Newheat prix de la transition écologique

LOT-ET-GARONNE
Maxime Delmas, itinéraire d'un créatif gâté

EXPO/GIRONDE
Les maquettes animées de Cécile Léna

© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

SOMMAIRE

GIRONDE ACTU

4 FOCUS
Experts-comptables : résolument modernes !

10 TRIBUNE
Experts-comptables : des pistes pour le recrutement

14 ACTU NOUVELLE-AQUITAINE
Maïsadour, le rebond

20 L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS

24 CHRONIQUE DU BARREAU DE BORDEAUX
Protection de l'environnement : périmètre d'une installation classée

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des opérations : Laurent **RAFFALLI** • Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëllie **SANZ** & Séverine **GRÉGOIRE** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD**, Sandrine **CARCENAC** & Estelle **MENAUT** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **SUD MAILING** • Commission paritaire n° 0223 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an : 69 € au 05 57 14 07 55

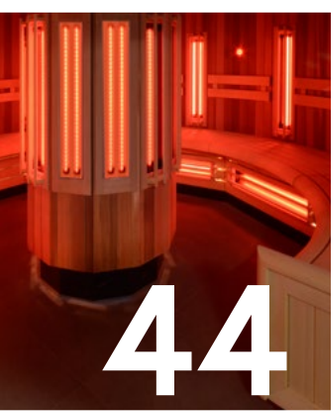

RÉGION ACTU

26 **ECHOS EN RÉGION**

32 **DORDOGNE**
Un Périgord homogène mais sans locomotive

36 **LANDES**
Univers Mini : le royaume de la miniature agricole

38 **LOT-ET-GARONNE**
Maxime Delmas, itinéraire d'un créatif gâté

TENDANCES BUSINESS

40 **ENTREPRISES**
Les tendances du marché de l'emploi

42 **ÉCONOMIE**
La sobriété, avenir des ascenseurs

44 **TECHNOLOGIES**
Des cabines infrarouges innovantes

46 **FISCALITÉ/COMMERCE**
Le sas d'entrée assujetti à la TASCOM

CULTURE & SPECTACLES

48 **SORTIR EN GIRONDE**
Les maquettes animées de Cécile Léna

50 **CINÉMA**
16 ans

53 **ANNONCES LÉGALES**
VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES
IMMOBILIER

DELPHINE
SABATEY
présidente de l'Ordre
des Experts-Comptables
de Nouvelle-Aquitaine

L'ORDRE RÉGIONAL EN CHIFFRES

Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Nouvelle-Aquitaine s'étend sur les 12 départements de la région administrative : Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Landes, Lot-et- Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Vienne. La profession regroupe 1 760 experts- comptables, 400 experts-comptables stagiaires et emploie près de 12 000 salariés au sein de ses cabinets.

NOUVELLE-AQUITAINE

EXPERTS-COMPTABLES

RÉSOLUMENT MODERNES !

Delphine Sabatey, nouvelle présidente de l'Ordre des Experts-Comptables de Nouvelle-Aquitaine, compte bien dépoussiérer l'image de la profession afin de la rendre plus attractive et valoriser une fonction résolument moderne et surtout plus stratégique que jamais !

Par Nathalie VALLEZ

©Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

Échos Judiciaires Girondins : Vous venez d'être élue présidente de l'Ordre des Experts-Comptables. Auparavant, vous étiez vice-présidente en charge des territoires. Comment avez-vous géré cette thématique essentielle dans votre organisation ?

Delphine Sabatey : « Malgré le travail très important des trois derniers présidents pour préparer cette grande région, il était important de créer ce pôle de coordination territoriale pour en faire un succès. Bien qu'il y ait 36 élus, notre territoire réunit 3 anciennes régions avec des spécificités, des disparités économiques et des éloignements géographiques, donc il faut écouter tout le monde pour arriver à fédérer. J'aime ça et la représentation ne doit pas se faire seulement auprès des institutions mais également auprès des confrères pour qu'ils adhèrent à cette nouvelle région. Il faut faire preuve de disponibilité. On s'appuie aussi sur les chambres et associations départementales. »

EJG : Quel est le principal défi de ce nouveau mandat ?

D. S. : « Le premier, c'est l'attractivité. C'est un terme transversal. Il y a d'abord l'attractivité de notre métier par rapport à la problématique du recrutement ; notre profession est encore victime d'une image désuète, pas très moderne, alors que c'est tout le contraire. Il faut défendre et valoriser notre métier auprès des jeunes pour en assurer la pérennité. C'est aussi l'attractivité de notre profession, qui est réglementée, ça peut impressionner, mais c'est gage de qualité. On a des contrôles et des services régaliens qui permettent d'assurer une grande qualité. Enfin il y a l'attractivité de notre institution vis-à-vis des autres organisations, des services publics, puisqu'on a une très bonne connaissance du tissu local. On peut être un formidable relais pour les chambres consulaires, les préfectures, les conseils régionaux, pour faire avancer, comprendre l'économie de notre territoire et s'appuyer sur notre connaissance des difficultés des entreprises pour répondre aux problématiques. »

> « L'établissement des **comptes annuels** coûte moins cher qu'avant, il faut développer **la prestation conseil** »

EJG : Vous-même êtes confrontée aux problèmes de recrutement ?

D. S. : « Oui, personne n'y échappe. On n'a pas su être modernes dans notre approche, donc la source s'est tarie. Les jeunes ont du mal à embrasser la filière d'expertise-comptable, et ce nom est aussi très réducteur, alors que le métier est extrêmement riche. Il faut communiquer autrement. Le Conseil National a déjà mené une grande campagne pour redynamiser notre image avec des spots publicitaires. Ça ne suffit pas, nous devons également œuvrer en région. C'est ce que l'on a commencé à entreprendre il y a quelques mois. Mais il faut poser le curseur au bon endroit. Changer les idées sans trop les bousculer. On a été dans une grande période de réflexion en 2022. En 2023, on devrait lancer notre propre campagne de communication. »

EJG : Avez-vous mis en place une politique d'attractivité auprès des jeunes ?

D. S. : « Au niveau du Conseil Régional, on a mis en place une brigade d'ambassadeurs qui se sont portés volontaires pour représenter la profession auprès des jeunes sur l'ensemble du territoire. Ils peuvent aller dans des établissements scolaires pour faire découvrir notre profession. Nous avons réinvesti les salons d'étudiants, et nous faisons 2 grands thématiques d'événements avec le Tournoi de gestion (sur les 3 anciens territoires en 2022) c'est un business game qui rend l'expert-comptable plus accessible, et qui a reçu un très grand succès auprès des écoles. Il y a aussi les Nuits qui comptent : des étudiants rencontrent des experts-comptables, commissaires aux comptes, DAF sous forme de speed dating. Ils peuvent échanger pendant 12 minutes avec eux dans un environnement festif. Tout cela participe à donner une nouvelle image de la profession. »

> « Nous avons réinvesti les **salons d'étudiants** »

EJG : L'alternance est également une solution ?

D. S. : « Beaucoup y ont recours car c'est une réponse à la problématique de recrutement. Charge à nous ensuite de garder le jeune. C'est un levier pour les cabinets. On sait que tout le monde cherche, mais bizarrement, on n'a pas de statistiques sur ces besoins ! Le métier évolue certes, mais ne risque pas de disparaître ! Et il évolue favorablement. Son existence n'est pas menacée, loin de là ! »

EJG : La rémunération reste un argument quoi qu'on en dise ?

D. S. : « La convention collective n'était pas très attrayante. Aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, les salaires effectifs

© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

DELPHINE SABATEY : LA PRÉSIDENCE, UNE ÉVIDENCE

Elle a eu le déclic lors d'un stage de 3e dans une agence de pub, lorsqu'elle découvre la comptabilité : « Une évidence ». Dès lors, la carrière de Delphine Sabatey était toute tracée : « La discipline, les matières, c'était fait pour moi. C'est un ressenti très personnel ». Diplômée en 2007, il faudra attendre 2017 pour qu'elle s'installe à son compte, après 16 ans passés dans un cabinet. La naissance de son 4e enfant marque le déclic : « Là encore, une évidence. D'habitude, on cherche plutôt la sécurité, mais pour moi, c'était le moment de me mettre à mon compte ! ». Son cabinet (dont elle est la seule associée) compte désormais 4 salariés. À son démarrage, sur les conseils (insistants) d'une consœur, elle se rend au CJEC (Club des Jeunes Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes) ; un an et demi plus tard, elle devient vice-présidente puis présidente en 2019. La représentation lui plaît mais, surtout, son mandat tombe dans les problématiques du la loi Pacte, ces réflexions et débats l'intéressent au plus haut point : « ça a été une formidable aventure ». Dès 2020, elle fait campagne avec Mikaël Hugonnet au sein de l'Ordre des Experts-Comptables. Élue vice-présidente en charge des collectivités territoriales, elle lui succède avec quelques semaines d'avance avant sa réélection pour 2 ans à la tête du nouveau bureau.

LE NOUVEAU BUREAU

Présidente : Delphine Sabatey

Vice-présidents :

- Pôle réglementaire : Delphine Mazat
- Pôle communication : Guillaume Bertrand
- Pôle Services aux confrères : Mathieu Galibert
- Trésorière : Magali Chiffre

Vice-présidente déléguée pour la représentation territoriale de Limoges : Magalie Lavoute

Vice-Président délégué pour la représentation territoriale de Niort : Didier Boye

© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

« La RSE sera bientôt un outil concurrentiel »

sont bien au-dessus de la grille de salaires : ils ont bien progressé. Elle est plus importante pour les collaborateurs qui sont en position de force. »

EJG : Quels sont les autres axes forts de votre mandature ?

D. S. : « La facture électronique qui sera effective pour l'ensemble des entreprises en juillet 2024. L'expert-comptable a une mission très importante : accompagner son client dans cette révolution, et s'emparer de ce sujet dès maintenant. Notre mission est de faire de la prévention pour anticiper cette problématique. Il faut revoir également l'organisation des cabinets en matière de transition numérique pour ensuite conseiller les entreprises. Nous avons un gros travail pédagogique à faire, c'est un enjeu majeur car l'expert-comptable doit rester le premier conseil des entreprises. Il y a aussi l'axe RSE, qui peut paraître opaque. Il faut s'emparer du sujet en s'appropriant tous les thèmes : qu'est-ce que la RSE ? l'établissement d'un bilan carbone, l'introduction de la RSE au sein des cabinets, la problématique extra-comptable de la RSE. »

EJG : Ça se passe comment concrètement ?

D. S. : « La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) a mis en place des outils dont on va profiter. On a le CEECA, notre centre de formation local, qui propose également des formations. On a identifié aujourd'hui des confrères spécialistes dans la matière. On va donc sensibiliser les confrères sur cette thématique. On ne peut pas la vendre à nos clients sans l'avoir déjà mise en place et expérimentée dans nos cabinets. »

EJG : Toutes ces transitions sont déjà en train de se mettre en place dans les gros cabinets, c'est plus difficile pour les petits ?
D. S. : « Pas forcément, parce qu'ils ont plus d'agilité. On ne va pas opposer petits et gros car la typologie des cabinets change : les cabinets dits intermédiaires (jusqu'à 7 millions de CA) prennent une part de plus en plus importante sur le marché. Les petits cabinets ont plus de facilité à mettre en place la transition numérique car il est plus facile de convaincre une petite équipe. Après les gros cabinets disposent de services dédiés qui leur permettent d'aller beaucoup plus vite. Ils sont souvent source d'inspiration. L'écologie a longtemps été un sujet qui était considéré comme une lubie idéologique, ce n'est plus le cas. La RSE suivra le même chemin. Et ce sera bientôt un outil concurrentiel. »

EJG : Le rôle des experts-comptables va-t-il évoluer davantage vers le conseil ?
D. S. : « C'est une réalité. On en parle depuis des décennies. Aujourd'hui, la transition numérique qui s'est imposée et accélérée avec la crise sanitaire, qui automatise un maximum de données, fait que la prestation d'un bilan a perdu de sa valeur : l'établissement des comptes annuels coûte moins cher qu'avant. Il faut donc développer la prestation conseil : ça a beaucoup de sens. On trouve également de nouvelles missions telles que la gestion de patrimoine et l'accompagnement des clients dans la recherche de financements. L'an dernier, l'institut Sofos, notre Think Tank, a sorti une étude sur l'attractivité de la profession à l'horizon 2040, et la conclusion identifie ces nouvelles missions. On s'est spécialisés : de plus en plus de confrères passent des diplômes pour la gestion de patrimoine. Même sans ça, on a une vision très globale de l'entreprise. Il y a un autre sujet important, c'est la transmission d'entreprise. Le travail de l'expert-comptable c'est aussi parfois d'accompagner le chef d'entreprise vers certains changements. On a de jeunes dirigeants qui ont envie de céder des entreprises qu'ils ont pris sur des périodes courtes. Il faut arriver à identifier ces besoins-là pour être source de stimulation. Sans compter les dirigeants qui approchent de la retraite, les mettre en condition pour assurer une bonne transition. L'expert-comptable doit s'emparer de ces sujets pour assurer la continuité de tous les bons savoir-faire qui existent sur notre territoire, car nous avons la chance d'avoir un territoire très attractif. On a cette mission auprès de notre Région de s'assurer de la performance économique, et si on accompagne bien nos dirigeants, notre territoire sera encore plus attractif et performant. »

> « Notre **profession** est encore victime d'une **image désuète,** pas très moderne, alors que **c'est tout le contraire.** »

EJG : On entre dans une période assez compliquée, avec le remboursement des PGE et l'inflation. Quels sont les retours des confrères sur la situation économique ?
D. S. : « Ils sont moins inquiets par rapport au contexte économique que par la mise en œuvre d'aides pour répondre à la problématique économique. Un grand nombre d'aides ont été annoncées, mais on voit aussi toute la complexité de leur mise en place. La crise sanitaire a été très éprouvante pour l'ensemble des confrères, qui ont passé beaucoup de temps à faire des calculs pour se rendre compte *in fine*, que l'on ne coche pas la case. Ces effets d'annonces d'aides et de mesures sont très éprouvants. C'est une bonne chose, mais d'un point de vue pratique, c'est plus compliqué. Sinon, nous on est là pour rassurer les entrepreneurs, il faut leur donner de l'énergie positive, pour croire en l'avenir. La santé morale du dirigeant entre aussi en compte. Leur principale problématique est, on y revient, celle du recrutement : aujourd'hui certains cabinets refusent des clients car ils ne sont pas en mesure d'offrir une qualité de services en raison de la pénurie de personnel. »

EJG : Quels sont les moments forts de l'année 2023 ?
D. S. : « On va avoir notre Assemblée Générale qui va se dérouler le 7 juillet à Agen : les 1 700 experts-comptables de Nouvelle-Aquitaine sont invités, on a bon espoir de rassembler 600 personnes. C'est le gros rendez-vous de l'institution, qui sera précédé de la prestation de serment des nouveaux jeunes confrères. On a la partie réglementaire : rapports moral, financier qui est intéressante pour comprendre les actions menées par le Conseil Régional, suivie de conférences. On va renouveler l'Université d'Été, mais le nouveau thème n'est pas encore défini. Il y a aussi la Journée numérique et le Tournoi de gestion. Et enfin le Challenge voile les 24-25-26 août. C'est une manifestation qui rassemble des experts-comptables sur des événements sportifs : une régate de 2 voiles dont le but est de rassembler des confrères et de recréer de la cohésion et une grande énergie. La comparaison de la voile avec le cabinet est assez belle : de l'énergie, de la cohésion, vers un même objectif. Réussir, satisfaire les clients, répondre aux échéances fiscales, et au sein du bateau, s'entendre, former une équipe pour franchir la ligne d'arrivée. »

EXPERTS-COMPTABLES

DES PISTES POUR LE RECRUTEMENT

Les cabinets d'expertise comptable de toute la région et de toute la France sont confrontés à un défi sans précédent de recrutement. L'objet de l'article est de proposer une démarche de recrutement et de fidélisation des salariés et des collaborateurs dénommée « RCOREF@ » : R comme Recrutement, C comme Communication, O comme Organisation du travail, R comme Rémunération, E comme Emploi, F comme Formation. Une démarche opérationnelle au service des cabinets.

Il ne se passe pas un jour sans que l'on rencontre un expert-comptable qui regrette de ne pas pouvoir recruter les compétences dont il a besoin pour faire fonctionner son cabinet et ainsi répondre aux demandes de ses clients en demande de services tels que : l'établissement des comptes annuels, de déclarations fiscales et sociales ou de conseil sachant qu'une complémentarité entre ces trois demandes existent. Heureusement, de nombreuses solutions peuvent être mises en œuvre pour répondre à ce défi et à mon avis, nous ne sommes qu'au début d'une lame de fond qui pourrait mettre en danger la pérennité de certains cabinets.

L'OFFRE EST AU RENDEZ-VOUS MAIS LA DEMANDE N'Y EST PAS

Les difficultés de recrutement s'expliquent par une rencontre de l'offre et de la demande qui ne se fait pas. L'offre est au rendez-vous mais la demande n'y est pas. Mais, pourquoi ? Tout d'abord, parce que les « offreurs » de poste (les cabinets) et les demandeurs (les salariés potentiels) ne se connaissent pas. Les cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes présentent des caractéristiques différentes. D'abord sur la taille (cabinet indépendant avec un associé et une dizaine de salariés, cabinet de taille locale avec 2 ou 3 associés et une vingtaine de collaborateurs, cabinet de taille régionale ou nationale avec des cabinets multi-sites, jusqu'aux cabinets internationaux : les « Big ») ; le positionnement stratégique (cabinets généralistes ou spécialisés : grande distribution, professions libérales, activité agricole et viticole, nouvelles technologies de l'information ou de la communication) ; le mode de management (participatif ou directif) ou la culture organisationnelle (plutôt individuelle ou au contraire collective au sens du chercheur Hofstede).

Au-delà du recrutement, c'est la question de la **fidélisation des collaborateurs** dans une **société de « nomades »** qui se pose

Par Christian
PRAT DIT HAURET,
professeur à l'IAE –
Université de Bordeaux

© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

Le collaborateur qui exécute et qui ne pense rien, c'est fini

DES PROFILS PLUS ADAPTÉS QUE D'AUTRES

En face, les profils professionnels et psychologiques et les attentes des jeunes diplômés sont, en termes de carrière et d'emplois, divers, disparates et différents. Les jeunes diplômés viennent en général de trois filières différentes (formations techniques DCG-DSCG, filières expertise comptable des écoles de management et masters CCA délivrés par les universités). Nul doute que certains profils soient plus adaptés que d'autres à certains cabinets.

L'objet de l'article est de proposer une démarche de recrutement et de fidélisation des salariés et des collaborateurs des cabinets d'expertise comptable, dénommée RCOREF@ : R comme Recrutement, C comme Communication, O comme Organisation du travail, R comme Rémunération, E comme Emploi, F comme Formation. Une démarche opérationnelle au service des cabinets.

PREMIÈRE ÉTAPE DE LA DÉMARCHE D'OPTIMISATION : LE RECRUTEMENT (R).

Ce dernier doit être le plus efficient possible. Tout d'abord, le profil du poste mérite d'être ciblé et précis. Quel est le contenu du poste ? Quel profil viser ? Quelle place du nouvel entrant dans l'organisation ? Quel processus d'inclusion au sein du cabinet ? Quelles sont les tâches à réaliser et les responsabilités à assumer ? Ensuite, une recherche pro-active de candidats doit être engagée afin de contacter les candidats potentiels. Enfin, les entretiens menés seront articulés autour de tests techniques (mesurer la compétence et Dieu sait s'il existe des écarts entre les candidats), de tests psychologiques et de personnalité (le test du « locus of control » est particulièrement intéressant) et une analyse du système de valeurs du candidat.

TROIS QUALITÉS

À mon avis, le collaborateur d'un cabinet d'expertise comptable doit présenter trois qualités : être honnête intellectuellement (c'est-à-dire vis-à-vis du cabinet, des membres de l'équipe et des clients), fort techniquement et sociable professionnellement (rien de pire que les comptables « autistes » et cachés derrière leurs grands livres). Je ne suis pas fan des thèses relatives aux générations X, Y ou Z car je ressens pendant les cours une universalité des attentes de la jeunesse.

L'attente des nouvelles générations est la suivante : un travail utile et qui a du sens, une rémunération satisfaisante, le respect de l'individu par le cabinet et la réalisation du travail au sein d'une bonne ambiance et respectueuse. Pas besoin de baby foot mais de cordialité. Finalement, des attentes légitimes et rationnelles.

DEUXIÈME ÉTAPE DE LA DÉMARCHE D'OPTIMISATION : LA COMMUNICATION (C).

Un recrutement réussi est étroitement dépendant d'une communication interne et externe performantes. Une politique de communication adaptée consiste à bien intégrer de nouvelles recrues dans les équipes afin que les chefs de mission encadrent de nouveaux venus, leur transfèrent de manière généreuse et responsable une partie de leurs compétences et répondent aux questions posées quand les nouvelles recrues sont confrontées à des difficultés professionnelles. Il n'est pas rare que des assistants débutants ou des stagiaires soient quelque peu découragés dans les structures au sein desquelles « ils font leurs classes ».

En contrepartie, les nouveaux arrivants doivent faire preuve de sérieux, de conscience professionnelle, accepter les remarques constructives. Et surtout ils doivent faire preuve d'honnêteté intellectuelle, notamment quand ils ne savent pas faire certaines tâches, ce qui est normal pour des débutants qui ont besoin d'être accompagnés dans leurs débuts de vie professionnelle. Rien de pire pour un cabinet qu'un assistant comptable débutant qui fasse « coller » un état de rapprochement bancaire ou qui refuse d'aller jusqu'au bout du pointage des comptes auxiliaires clients ou fournisseurs. Le manque de sérieux détruit la confiance. Or, une confiance mutuelle ne se décrète pas mais se construit dans le temps. Une communication efficace et créatrice de valeur est donc primordiale car elle contribue à la qualité des relations professionnelles et de travail.

© Shutterstock

© Shutterstock

COMMUNICATIONS INTERNE ET EXTERNE PRIMORDIALES

Tout d'abord, est essentielle la qualité de la communication interne afin d'assurer la coordination des tâches entre les assistants et les collaborateurs. Ces derniers doivent trouver un équilibre entre une délégation de responsabilité aux premiers nommés, un travail de supervision et un transfert de compétences. La communication interne des associés est bien entendu primordiale car ils donnent le tempo et fixent le cap pour l'ensemble du cabinet. Et nul doute qu'il puisse exister des comportements mimétiques au sein du cabinet, susceptibles d'influencer l'attitude de l'ensemble des salariés du cabinet. Au-delà de la qualité de la communication interne, les personnes recrutées doivent présenter de réelles aptitudes de communication externe. L'expertise comptable est un métier de services, orienté clients.

Une mutation comportementale de certains comptables s'impose pour qu'ils deviennent des conseils de proximité du chef d'entreprise, homme seul face à ses décisions et en attente d'accompagnement. Les collaborateurs comptables doivent devenir des conseils d'entreprise, s'appuyant sur le chiffre, pour devenir des accélérateurs de décisions opérationnelles au sein des organisations.

TROISIÈME ÉTAPE DE LA POLITIQUE D'OPTIMISATION : L'ORGANISATION DU TRAVAIL (O).

Elle contribue indéniablement à la pérennisation du recrutement. En effet, une des difficultés des cabinets est parfois de fidéliser les collaborateurs, membres de leurs équipes. Nul doute que le taux de turn-over soit un baromètre mais n'éclaire pas sur les facteurs explicatifs de l'absence de fidélité.

Une excellente organisation du travail et la répartition des tâches la meilleure possible contribuent au bien-être individuel des salariés confrontés à une technicité forte (évolution des règles fiscales, juridiques et sociales) et à des périodes de stress telles que la période fiscale, période au cours de laquelle les bilans de nombreux clients doivent être établis. Sans parler de toutes les fins de mois pour le service social des cabinets, en charge de l'établissement des bulletins de paie et quinze jours plus tard des bordereaux déclaratifs de charges sociales.

QUATRIÈME ÉTAPE DE LA POLITIQUE D'OPTIMISATION : LA RÉMUNÉRATION (R).

N'y allons pas par quatre chemins. La rémunération fixe et/ou variable constitue un élément fondamental de la satisfaction au travail qui repose sur trois dimensions : l'intérêt du travail réalisé, la rémunération perçue et la qualité de l'environnement de travail. La majorité des recherches menées dans l'univers de la gestion des ressources humaines a mis en évidence que la probabilité de départ d'un salarié est très forte dans les deux ans à venir s'il n'y a plus qu'un des trois critères précédents satisfait. Une rémunération adaptée doit être construite sur quatre piliers : la performance (on peut imaginer un coefficient de 2 à 2,5 entre la rémunération chargée et le chiffre d'affaires facturé par personne), l'équité entre les collègues (à poste identique), un bon équilibre entre rémunération individuelle et collective, et de réelles perspectives d'évolution au sein du cabinet.

CINQUIÈME ÉTAPE DE LA POLITIQUE D'OPTIMISATION : LA GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (C).

C'est la question du sens du travail des collaborateurs qui est posée. Le collaborateur qui exécute et qui ne pense rien, c'est fini. Pour conserver les équipes et s'engager dans un processus de fidélisation, il est essentiel de prévoir un plan de carrière évolutif pour l'ensemble des salariés. Ces derniers ont besoin de se projeter au niveau de leur évolution professionnelle. S'ils le souhaitent, vont-ils évoluer dans leurs postes ? Leur rémunération va-t-elle progresser ? Vont-ils exercer progressivement des fonctions d'encadrement ? Cela passe nécessairement par une identification des compétences et une cartographie de ces dernières. Les cabinets d'expertise comptable peuvent y trouver un intérêt en les valorisant au service d'une création de valeur client.

SIXIÈME ÉTAPE : LA FORMATION (F).

Les métiers de l'expertise comptable sont extrêmement techniques et une réflexion est à mener sur le niveau de connaissances, le savoir-faire des collaborateurs et les tâches à réaliser. La formation tout au long de la vie est un enjeu et une opportunité de créateur de valeur pour les cabinets d'expertise comptable.

« L'essentiel est l'emploi de la vie, non sa durée »
Senèque

© Maisadour

MAÏSADOUR LE REBOND

Malgré un contexte économique et géopolitique inédit, l'exercice 2021-2022 marque le retour à l'équilibre du groupe coopératif agricole qui affiche un chiffre d'affaires de 1,415 milliard d'euros, en progression de 11 %.

Par Cécile AGUSTI

© Maïsadour

Les aléas n'ont pas manqué au cours de l'exercice 2021-2022, pour le groupe coopératif Maïsadour. Comme l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire, il a dû à la fois faire face à l'instabilité des marchés post-Covid, au retour de l'inflation, au déclenchement de la guerre en Ukraine et à un quatrième épisode d'influenza aviaire. « À périmètre constant, l'inflation nous a impactés à hauteur de 106 millions d'euros, a détaillé le président Michel Prugue, lors de l'assemblée générale du 6 décembre à Haut-Mauco. Quant à l'influenza aviaire, elle nous a une nouvelle fois coûté 20 millions d'euros… »

Déjà fragilisée par la crise sanitaire, les trois premiers épisodes d'influenza aviaire et une récolte 2020 catastrophique, la coopérative aurait pu ployer sous ces nouveaux événements conjoncturels inédits. Mais c'était sans compter la résilience dont elle a su faire preuve. « Après quelques années difficiles, nous retrouvons une entreprise bénéficiaire », se réjouit Michel Prugue. Le chiffre d'affaires de l'exercice atteint 1,415 milliard d'euros, en progression de 11 % par rapport au précédent.

EFFORTS EN INTERNE

« Les résultats à la hausse sont majoritairement dus à notre capacité à absorber la quasi-totalité des coûts de l'inflation, précise le président. D'une part, grâce au travail des équipes sur le terrain qui ont réussi à obtenir des hausses de prix chez nos clients. D'autre part, par l'amélioration de nos process qui nous ont permis de réaliser des économies. »

La mise en place du plan « Boost », en interne, visait à trouver 10 millions d'euros de gains ou d'économies au sein des activités du groupe. « Finalement, grâce à la mobilisation des équipes, ce sont 11,5 millions d'euros qui ont été trouvés, générant 60 % d'économies et 40 % de création de valeur. »

En complément, la diversification réussie portée par le pôle

De gauche à droite : Pierre Flye Sainte-Marie, directeur du pôle semences, Jean-Louis Zwick, directeur du pôle agricole, Michel Prugue, président de Maïsadour, Paul Le Bars, directeur du pôle volailles et Éric Humblot, directeur du pôle gastronomie

© C. A.

© Maïsadour

DANIEL PEYRAUBE NOUVEAU PRÉSIDENT DE MAÏSADOUR

Réuni le 9 décembre, le conseil d'administration de Maïsadour a élu un nouveau président. Après 21 ans à la tête du groupe coopératif, Michel Prugue n'a en effet pas souhaité renouveler son mandat.

C'est Daniel Peyraube, 51 ans, agriculteur à Castaignos-Souslens qui prend sa suite. Depuis son installation en 1996, il s'est toujours engagé au service des filières du département, d'abord dans le syndicalisme agricole, puis au sein de divers organismes. Il est notamment président de l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), secrétaire du Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) et vice-président d'Arvalis (Institut du végétal).

semences, les excellentes récoltes 2021, les 10 millions d'euros apportés par l'État pour indemniser l'influenza aviaire et les bons résultats de la filière poisson, ont également contribué au retour à l'équilibre.

FEUILLE DE ROUTE RÉACTUALISÉE

Face aux « événements qui l'ont percutée », la coopérative a décidé de réactualiser sa stratégie. « Notre feuille de route « Maïsadour 2026 » est maintenue, mais nous avons souhaité l'adapter au contexte. »

Les quatre piliers de ce plan stratégique dévoilé en 2017 visent de nouvelles ambitions. Les priorités initialement tournées vers la mise des adhérents au cœur de la stratégie, la réponse aux nouvelles attentes des consommateurs, les relais de croissance à l'international et l'adaptation de la culture et de l'organisation du groupe, ont été réorientées.

Désormais c'est une ambition agroécologique, des filières à valeur ajoutée, un employeur responsable et performant et un groupe acteur de son territoire que Maïsadour souhaite incarner. « Grâce à ce nouveau cap, nous entendons, aux côtés de nos adhérents et salariés, construire l'agriculture de demain et mettre en harmonie trois principes fondamentaux : l'environnement, la qualité et l'économie durable. »

© Maïsadour

DES ACTIVITÉS ENGAGÉES VERS LA TRANSFORMATION

PÔLE AGRICOLE
742 MILLIONS DE CHIFFRE D'AFFAIRES, EN HAUSSE DE 31 %

À lui seul, le pôle agricole, qui regroupe les productions végétales et animales, représente 50 % du chiffre d'affaires du groupe. L'exercice a été marqué par une très bonne récolte 2021 : 598 000 tonnes de céréales ont été collectées, soit 150 000 tonnes de plus que l'année précédente. Les fortes hausses de coût des matières premières, en particulier des intrants, ainsi que le conflit russo-ukrainien, ont pesé sur l'activité. Mais le choix de la coopérative de s'orienter depuis plusieurs années vers des cultures à haute valeur ajoutée, comme les maïs spéciaux destinés à l'amidonnerie, s'est révélé payant. Côté productions animales, l'influenza aviaire a provoqué la perte de 5,5 millions d'animaux (abattus ou non produits).

© Maïsadour

© Maïsadour

PÔLE VOLAILLES
200 MILLIONS DE CHIFFRE D'AFFAIRES, EN BAISSE DE 10 %

L'inflation et le quatrième épisode d'influenza aviaire (qui a mis la moitié des salariés en activité partielle) ont pénalisé Fermiers du Sud-Ouest. Pour autant, la filiale désormais à 100 % de Maïsadour après le rachat des parts de Terrena, n'a perdu aucun client. Tournée vers l'avenir, elle a engagé un plan de transformation à l'horizon 2026 impliquant des investissements dans ses outils de transformation (1 million d'euros à Saramon et 15 millions d'euros à Condom, dans le Gers), le maintien de ses positions sur les segments boucher, charcutier, traiteur, rôtisserie, export et grande distribution, la conquête de nouveaux marchés (restauration, vente directe, industrie) et le développement d'une politique RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

PÔLE GASTRONOMIE
268 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Pour la deuxième année de son plan stratégique baptisé « Rebond », la filière canard gras et produits festifs retrouve l'équilibre, avec un chiffre d'affaires équivalent à l'exercice précédent à périmètre constant. La loi Egalim 2 lui a permis de faire passer les hausses nécessaires à ses clients pour ne pas être pénalisée par l'inflation. Des investissements ont été réalisés sur les unités de production, en particulier à Saint-Pierre-du-Mont. Et la reconquête commerciale, retardée par la Covid et l'influenza aviaire a été faite. La marque Delpeyrat revient d'ailleurs sur les écrans de télé pour ces fêtes de fin d'année. Le redressement se poursuivra sur l'année 2023 en vue d'atteindre « une profitabilité normale », indique Éric Humblot, le directeur du pôle gastronomie.

PÔLE SEMENCES
198 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES, EN HAUSSE DE 16 %

L'activité semences a été fortement impactée par le conflit ukrainien. Cependant, la mobilisation et la réactivité des équipes ont permis de maintenir 70 % de l'activité sur place. Parallèlement, le pôle semences a fait évoluer son portefeuille d'espèces, avec des nouveautés (colza, soja, luzerne), mais aussi vers des cultures agroécologiques (variétés de maïs hybrides adaptées au stress hydrique, couverts végétaux). En Afrique de l'Ouest, la gamme de maïs tropical poursuit sa croissance, confirmant la pertinence de cette zone de développement.

© Maïsadour

L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS

© Delicity

BORDEAUX
DELICITY DÉFIE L'HÉGÉMONIE DES PLATEFORMES DE LIVRAISON

Forte de son expérience à Nice, où plus de 300 restaurants utilisent sa solution, et de sa levée de fonds de 700 000 euros réalisée en août dernier, la start-up niçoise Delicity est arrivée à Bordeaux avec sa solution de livraison et de réservations de tables équitable. Delicity propose un service complet de réservation de table, de commande de repas en « click & collect » et en livraison. La société propose aux restaurateurs un modèle de facturation sans commission excessive (abonnement mensuel + 1 € par commande en livraison) ; aux livreurs indépendants une meilleure rémunération (entre 15 et 20 % de plus en moyenne), un contact direct avec le donneur d'ordre ; et aux consommateurs facilité d'usage via le site web de son restaurant préféré ou l'application (iOS et Android). Depuis le mois de septembre, 30 restaurateurs bordelais ont déjà choisi Delicity pour fidéliser leurs clients et se libérer des commissions des plateformes de livraison.

BORDEAUX
3 NOUVEAUX PARKINGS RÉSERVABLES PAR ZENPARK

L'offre de « parking partagé » de l'application Zenpark vient de se renforcer à Bordeaux avec l'intégration de 3 nouveaux parkings au réseau. Dès maintenant, les automobilistes et deux-roues qui désirent trouver rapidement une place à Bordeaux peuvent accéder, grâce à Zenpark, au nouveaux parkings suivants : hôpital Saint-André - Résidence Grenad'Inn, 25 rue Jean-Fleuret ; Camille Jullian – Indigo, 2 place Camille-Jullian ; et Brazza, 108 quai de Brazza. Zenpark ouvre au grand public des parkings privés déjà existants mais jusque-là inaccessibles (parkings de bureaux, de résidences étudiantes, d'hôtels...) et les rend disponibles 24/7 et maximise leur taux d'occupation grâce à ses algorithmes. Présente en France dans plus de 250 villes et 1 300 parkings, la société compte plus de 700 00 utilisateurs et propose dorénavant un total de 6 parkings à Bordeaux.

© Zenpark

BORDEAUX
NEWHEAT PRIX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Newheat, fournisseur de chaleur renouvelable et leader français de la production de chaleur solaire, a reçu, début décembre, le Prix de la Transition écologique dans le cadre du Forum « Transformons la France au cœur des régions – Nouvelle-Aquitaine », organisé par La Tribune et Régions de France.
« Nous sommes très fiers d'avoir reçu cette distinction », reconnaît Hugues Defréville, cofondateur et président de Newheat, « d'autant qu'aujourd'hui, toute initiative permettant de faire connaître la chaleur renouvelable est cruciale car elle doit absolument - et au plus vite - prendre la place qui est la sienne dans la nouvelle stratégie énergétique française ! Les solutions existent, elles sont locales, matures, vertueuses et d'ores et déjà prêtes à se déployer massivement en France. »
Newheat propose ainsi des solutions de décarbonation innovantes à destination des grands consommateurs de chaleur, les grands sites industriels et les réseaux de chaleur urbain.

© Newheat

HUGUES **DEFRÉVILLE**
cofondateur et président de Newheat

© Shutterstock

BORDEAUX
HARRY HOPE SE LANCE SUR LE MARCHÉ

Le cabinet de recrutement Harry Hope pousse les portes de la région Nouvelle-Aquitaine avec l'ouverture de son 14e bureau au cœur de Bordeaux. Fort de son implantation à travers la France, le cabinet de recrutement a la volonté d'accompagner l'ensemble des acteurs bordelais via un processus de recrutement personnalisé et qualitatif.
Le bureau de Bordeaux est représenté par une dizaine de consultants qui interviennent dans 7 départements : Charente, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées-Atlantiques. Créé en 2019 par quatre spécialistes du recrutement, le cabinet a d'abord été basé à Nancy. Le but : simplifier la rencontre entre candidats, être tourné vers leur avenir professionnel, et entreprises, être toujours prêt à accueillir les talents d'aujourd'hui et de demain.

© Shutterstock

BORDEAUX
LE CABINET PALO IT DÉBARQUE

Palo IT est un cabinet international de conseil en innovation et une entreprise « agile » de développement logiciel pour aider les organisations à utiliser la technologie avec un impact positif et durable. Bordeaux constitue la 4e implantation en France. L'objectif : développer ses activités de consulting et permettre à ses consultants de s'y installer. Actuellement, les bureaux sont situés dans des espaces de coworking, un déménagement est prévu en 2023. D'ici 3 ans, le cabinet envisage de recruter environ 20 personnes à Bordeaux, sur des profils Full Stack Développeurs, Ingénieurs Logiciels, UX/UI designer, Tech Lead, etc. Créé en 2009, Palo IT est présent en France (Paris, Toulouse, Nantes et Lyon), à Hongkong, Singapour, Bangkok, Mexico, Sydney, Barcelone, New York, et en Colombie.

NOUVELLE-AQUITAINE
PREMIER CLOSING DE FONDS POUR VITIREV TERRADEV

Calao Finance annonce le premier closing de VitiREV Terradev : premier fonds dédié au financement de la transition agroécologique du vignoble. Le fonds a été créé sur l'initiative conjointe de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Banque des Territoires, agissant pour le compte de l'État dans le cadre du Programme « Territoires d'innovation » de France 2030. Ce dernier s'inscrit dans le programme VitiREV coordonnée par la Région Nouvelle-Aquitaine, lauréate de l'Appel à Projets opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'État. VitiREV rassemble 130 partenaires : professionnels de la vitiviniculture et associations. L'objectif : généraliser un modèle de viticulture respectueux de l'environnement. Le fonds va ainsi investir dans des exploitations vitivinicoles afin d'accélérer leur passage vers une viticulture agroécologique de type HVE3 ou bio.
Cette première levée de fonds a permis de mobiliser 20 millions d'euros, le but est d'atteindre 50 millions pour le deuxième closing.

© Shutterstock

À plusieurs on est bien Meyer.

Seul on va plus vite,
à plusieurs on va plus loin

Meyer. connaissance des territoires
Meyer. expertises
Meyer. complémentarité

Pour la nouvelle année, on vous souhaite le **Meyer.**

Tourny Meyer.
Conseil en IMMOBILIER d'AVENIR

05 56 51 28 28 - bordeaux@tournymeyer.fr

JLL PARTENAIRE

LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •
RENNES | LORIENT/VANNES | NANTES | BORDEAUX | BAYONNE | TOULOUSE | MONTPELLIER

Tourny Meyer, 318 rue de Fougères Immeuble le Noven, 35 700 RENNES Transaction sur immeubles et fonds de commerce (loi Hoguet), conseil en stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3301 2018 000 036 727 délivrées par la CCI d'Ille et Vilaine-Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boetie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 €. La société Tourny Entreprise ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PÉRIMÈTRE D'UNE INSTALLATION CLASSÉE

Le code de l'environnement n'apporte aucune précision sur l'appréciation du périmètre d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Or cette notion est fondamentale puisqu'elle génère certaines obligations particulières.

Par Me Magali de LARY de LATOUR, avocate à Bordeaux

En effet, l'article L. 514-20 du code de l'environnement met par exemple à la charge du vendeur d'un terrain sur lequel a été exploité une ICPE soumise à autorisation ou enregistrement une obligation particulière d'information environnementale.

Pour mémoire, cet article dispose que : « lorsqu'une installation soumise à autorisation ou à enregistrement a été exploitée sur un terrain, le vendeur de ce terrain est tenu d'en informer par écrit l'acheteur ; il l'informe également, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation.

« Si le vendeur est l'exploitant de l'installation, il indique également par écrit à l'acheteur si son activité a entraîné la manipulation ou le stockage de substances chimiques ou radioactives. L'acte de vente atteste de l'accomplissement de cette formalité.

« À défaut, l'acheteur a le choix de poursuivre la résolution de la vente ou de se faire restituer une partie du prix ; il peut aussi demander la remise en état du site aux frais du vendeur, lorsque le coût de cette remise en état ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ».

La sanction de l'absence d'information spécifique du vendeur d'un terrain sur lequel a été exploitée une ICPE soumise à autorisation ou enregistrement est donc particulièrement impactante de sorte qu'il incombe aux vendeurs de déterminer si leur terrain a bien été le siège d'exploitation d'une telle ICPE et s'ils sont donc redevables d'une telle obligation.

Mais comment délimiter le périmètre d'une ICPE : est-ce que cela correspond à des parcelles cadastrales précises sur lesquelles ont été exercées des activités classées ou plus généralement à un site d'exploitation au sens large ?

© D. R.

Les vendeurs doivent être vigilants sur l'obligation d'information environnementale qui leur incombe

UNE APPRÉCIATION AU SENS LARGE

C'est tout l'intérêt d'un arrêt de la troisième chambre civile de la Cour de Cassation du 21 septembre 2022 (n° 21-21.933), qui opte pour une appréciation d'un site ICPE au sens large.

Dans cette affaire, une pollution avait été trouvée sous l'emprise d'une ancienne maison de gardien d'une usine. Cette maison de gardien, qui était située à l'entrée de l'ancienne usine ICPE soumise à autorisation, ne figurait cependant pas sur une parcelle sur laquelle l'usine, et donc une activité classée, était effectivement exploitée.

La Cour d'Appel de Bordeaux en avait donc déduit qu'aucune obligation particulière d'information environnementale n'était due puisqu'il n'était pas démontré qu'une activité classée ait été exercée sur les parcelles cédées à l'acquéreur qui abritent depuis 1926 une maison de gardien à usage de logement.

La Cour de Cassation adopte une vision plus large du périmètre d'une ICPE puisque pour elle, dans la mesure où la parcelle constituait l'entrée de l'usine exploitée et que l'habitation était une maison de gardien de cette usine, il en résultait que le terrain vendu était inclus dans le périmètre de l'ICPE soumise à autorisation.

Ainsi, même si aucune activité classée n'est effectivement exercée sur une parcelle donnée, celle-ci peut néanmoins être incluse dans le périmètre d'une ICPE si elle est en lien avec celle-ci (entrée de l'usine, maison de gardien de l'usine, etc.).

LA COUR DE CASSATION AFFINE LES CRITÈRES RETENUS

Sur ce point, la Cour de Cassation affine donc les critères retenus jusqu'alors pour estimer si une obligation particulière d'information pesait sur le vendeur.

Il avait en effet déjà été jugé que pour que l'article L. 514-20 soit applicable, il fallait « qu'une installation classée ait été implantée, en tout ou partie, sur le terrain vendu » (Cass 3e civ. 22 novembre 2018, n° 17-26.209).

Dans cette affaire, relative à la vente d'une partie d'un site industriel dont les parcelles avaient par la suite été divisées, la Cour avait considéré que dans la mesure où « aucune des installations classées implantées sur le site industriel (...) n'avait été exploitée sur les parcelles cédées (...) et qu'il n'était pas établi qu'une installation de nature, par sa proximité ou sa connexité, à en modifier les dangers ou inconvénients (...) y eut été exploitée, (...) le vendeur n'avait pas manqué à son obligation d'information ».

Dans une autre affaire, il avait été considéré que l'installation désigne l'ensemble des composantes ou unités qui, par leur lien de connexité, sont considérées comme faisant partie intégrante de l'ICPE (CA Orléans 16 janvier 2006, n° 05/00399). Dans ce dossier, étaient présentes sur le terrain voisin de celui objet de la vente, six fosses reliées à l'installation, de sorte que ces fosses faisaient que le terrain était devenu partie intégrante de l'installation classée.

Ainsi pour la Cour de Cassation, une maison de gardien d'une usine située à l'entrée de celle-ci permet de la relier à l'ICPE exploitée et donc d'imposer une obligation particulière d'information, et ce même si aucune activité classée, et donc potentiellement polluante, n'a été effectivement exploitée sur l'emprise du terrain cédé.

Au regard de cette interprétation très large du périmètre d'une ICPE, on ne peut que recommander aux vendeurs d'être particulièrement vigilants sur l'obligation d'information environnementale qui leur incombe en avertissant systématiquement leurs acquéreurs des activités classées effectivement exploitées sur les parcelles vendues, mais également de toute installation qui, de par leur connexité ou leur proximité, pourrait être considérée comme incluse dans une ICPE.

LES ECHOS EN RÉGION

© Shutterstock

DORDOGNE

BRANTÔME : UNE PETITE CITÉ OÙ INVESTIR

Alors que la crise sanitaire a marqué un intérêt nouveau pour les résidences secondaires, la solution pour équilibrer les charges après achat, voire obtenir un complément de revenus, consisterait à opter pour la location saisonnière comme solution pérenne. Prello, spécialiste de l'achat en copropriété de résidence secondaire, a dressé une sélection originale de dix communes, situées à 2 h des grandes métropoles, où la rentabilité locative d'une résidence secondaire est particulièrement attractive. « Des lieux auxquels on ne pense pas spontanément », dont la notoriété ne dépasse parfois pas le cadre régional et qui peuvent offrir de bons rendements locatifs. Dans ce palmarès de cités moins cotées et pourtant très rentables, se trouve Brantôme en Périgord (dans la sphère de Bordeaux) avec 11,73 % de rendement brut. On trouve aussi Lourdes (dans celle de Toulouse) avec 12,46 % de rendement brut.

© Shutterstock

DORDOGNE
CRISE DE L'EAU : DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Pour anticiper l'étiage 2023, le Comité de bassin Adour-Garonne planifie les investissements nécessaires pour conjuguer les besoins des milieux et des usages, sur la base d'un plan sur 10 ans devant garantir 850 millions de m³, ce qui comblerait ⅔ du déficit de 1,2 milliard de m³ attendu pour 2050. Les moyens financiers de l'agence de l'eau, relevés de 30 %, sont estimés entre 60 et 80 millions d'euros de plus par an. Sur 2023-2024, 120 millions d'euros de travaux seront engagés sur les sous-bassins : Adour, Charente, Dordogne, Garonne, Gironde, Lot, Tarn-Aveyron, et les Nappes Profondes pour adapter les territoires aux changements climatiques. Ces travaux reposent sur une combinaison de solutions : réutilisation de l'eau, recharge des nappes, développement des zones humides, évolution des systèmes agricoles, optimisation des retenues existantes et création de nouvelles réserves liées à des projets de transition agroécologique.

DORDOGNE
ATTRACTION PAR LE TRAIL

La deuxième station Dordogne-Périgord Trail est accessible à Bayac depuis cet automne. Créé par le Département, ce concept a pour objectif de développer des itinéraires de trail-running balisés sur les plus beaux sentiers de Dordogne, tout en respectant le droit de la propriété privée, et en favorisant les enjeux environnementaux. Quatre niveaux de pratique, de facile à très difficile avec des codes couleurs sur le principe des pistes de ski, répondent aux attentes de trail-running, avec des itinéraires en boucle à explorer aussi en randonnée pédestre ou en VTT. Les patrimoines paysagers et historiques sont mis en avant sur le parcours.

© Shutterstock

© D.R.

© D.R.

LANDES
L'ART EN FÊTE À LA GALERIE BLACHON

La force du collectif est à l'honneur à la Galerie 12-13 Roger Blachon de Soustons. Antoine Blachon invite 11 artistes pour une exposition sur le thème « Noël collectif » avec l'envie de faire découvrir les créateurs locaux. Une centaine d'œuvres en tout genre : peintures, céramiques, sculptures, collages, photos, bijoux… sont présentées dans cet espace chaleureux et atypique. À l'affiche Rocanosse, Juliette Berton, Martine Lemarchand, Jérémiah B., Piermar, Aldéhy, Artis, Alabama sauvage, Dominique Luccioni, Naïf et Caroline Custom.
Jusqu'au 8 janvier, de 14 h à 19 h ou sur RDV : 06 81 68 99 82
3 place Sterling – Soustons

© Ordre des experts-comptables Nouvelle-Aquitaine

TOURNOI DE GESTION 2022
4 ÉTUDIANTS LANDAIS LAURÉATS

Quentin Jeunesse, Claudia Ribeiro, Axel Ferrier, Thibaud Balthazar, étudiants en comptabilité et gestion au Greta-CFA de Mont-de-Marsan, viennent de remporter le « challenge rentabilité » du tournoi de gestion organisé par l'Ordre des experts-comptables de Nouvelle-Aquitaine. Pendant deux jours, à la tête d'une société virtuelle de production de clés USB, ils se sont mis dans la peau d'un chef d'entreprise. L'enjeu : affronter 12 autres équipes régionales, sur un marché fictif grâce à un simulateur de gestion, pour prendre les bonnes décisions stratégiques et opérationnelles afin de développer leur affaire.

© Rod Maurice

LANDES
MUSICALARUE 2023

Matthieu Chedid, Michel Polnareff, Matmatah, Massilia Sound System, Hubert-Félix Thiéfaine, Deluxe… figurent parmi les têtes d'affiche de l'édition 2023 du festival Musicalarue qui se déroulera du 28 au 30 juillet, à Luxey. L'annonce, début décembre, par les organisateurs de l'événement des 15 premiers concerts, sonne comme un appel aux cadeaux de Noël.
À vos billets ! **www.musicalarue.com**

© D.R.

LANDES
EMMANUELLE BALLANGER DÉCROCHE L'ÉTOILE

La couturière Emmanuelle Ballanger est la lauréate landaise de la 11e édition des Étoiles du commerce et de l'artisanat, organisée par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes et dotée de 3 000 euros. Après avoir posté une vidéo tournée dans son atelier-boutique Le Linge d'Emma, rue Neuve à Dax, la couturière, spécialisée en confection pour enfants, femmes et accessoires, a obtenu le plus de « likes » du public.

© D.R.

LANDES
OFFRIR UNE EXPÉRIENCE

Idée de dernière minute par excellence, la carte-cadeau peut parfois se révéler un peu impersonnelle. Celle de Wecandoo, dédiée à la découverte de l'artisanat local, la fait rimer avec originalité. Avec elle, vous offrez des ateliers d'artisans à vos proches. Concevoir une ceinture en cuir, fabriquer une table basse en bois de palette, brasser sa propre bière ou s'initier à la poterie… rien que dans les Landes, une dizaine d'artisans ouvrent leur atelier. Et ils sont 193 en Nouvelle-Aquitaine ! Avec la possibilité de la recevoir directement dans votre boîte mail, vous êtes encore dans les temps pour la glisser sous le sapin ! wecandoo.fr

© J.D.

LANDES
DÉLICES THAÏLANDAIS

Depuis trois ans, à l'année sur les marchés d'Hagetmau le mercredi, Dax le samedi et Vieux-Boucau durant la saison estivale, Angkhana Chiangsaphan, plus connue sous le prénom Anne, régale les Landais de son bœuf basilic, ses pad thaï crevettes et son curry vert ou rouge au lait de coco. Tout en continuant les marchés, la Thaïlandaise vient d'ouvrir un petit restaurant dans le quartier des Trois-Pigeons à Dax. Au menu en plus : soupe de pâtes de riz aux herbes asiatiques, bô bun thaï, chia à la mangue, toujours très frais.

Du mardi au samedi - 16 rue Gambetta – Dax

LOT-ET-GARONNE
LES COMMERÇANTS INVITÉS À PARTICIPER À UN CONCOURS NATIONAL

La CCI 47 mobilise les commerçants lot-et-garonnais ayant du talent à le faire savoir en s'inscrivant au Challenge National du Commerce et des Services 2023 ! Organisé tous les ans par CCI France et le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie en partenariat avec la MACIF, le Challenge National du Commerce et des Services récompense et honore le top national des commerçants les plus talentueux avec le « Mercure d'Or ». Ce prix récompense les commerces et services qui se distinguent dans différents domaines (transition numérique, commerce rural, économique social et solidaire, performance écologique...) et qui peuvent ainsi promouvoir l'excellence de leur savoir-faire, mettre en lumière leur entreprise et valoriser leur engagement. Les associations de commerçants les plus dynamiques et innovantes de France peuvent également concourir au « Panonceau d'Or ». Pour plus de renseignements, les candidats peuvent contacter la CCI 47 au 05 53 77 10 00 ou par mail : com@cci47.fr

© D.R.

LOT-ET-GARONNE
L'AGROPOLE PARTAGE SON SAVOIR-FAIRE AVEC LES START-UPS

Mis en place par la technopole Agropole cet automne, le premier incubateur agroalimentaire PLUS10 va accueillir, durant le mois de janvier, les 8 premiers projets sélectionnés pour une session d'accompagnement d'une durée de 7 mois. Avec ses 30 années d'expérience d'accompagnement des entreprises dans leur développement, l'Agropole a souhaité structurer cette expertise et la partager dans un premier incubateur agroalimentaire pensé pour rompre avec les modes d'accompagnement traditionnels en privilégiant plutôt l'immersion. Au cours de ces 7 mois découpés en « saisons », les start-ups rencontreront leurs consommateurs, mettront leurs produits en avant-première dans les rayons, réaliseront les prototypages rapides et seront suivies, sur la partie technique, par Agrotec, le centre de ressources technologiques de la technopole. Directeurs généraux en poste, ingénieurs et professionnels confirmés viendront compléter le dispositif d'accompagnement.

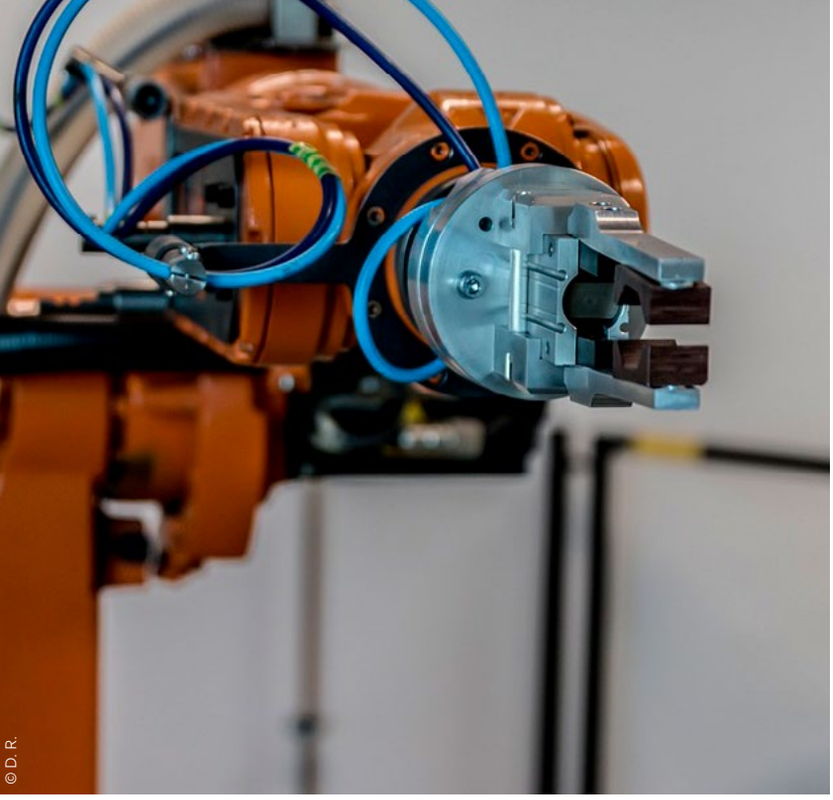
© D. R.

© D. R.

LOT-ET-GARONNE
LEXEM DÉMÉNAGE VERS LA SUN VALLEY

Spécialisée, depuis 19 ans, dans l'activité de l'ingénierie de systèmes robotiques automatisés à vocation industrielle, de leur conception à leur réalisation, l'entreprise agenaise Lexem occupe depuis 2016, en tant que locataire, sur le site de l'Agropole un local de 1 500 m² (1 100 m² d'ateliers et 400 m² de bureaux) devenu exigu et inadapté à son activité. Pour répondre à la demande de ses clients (parmi eux Lucas Robotic TI Automotive, Dassault Aviation, Optimum, BMS UPSA…), Lexem doit en effet créer une chaudronnerie pour ses besoins d'usage et projette d'investir dans un bâtiment de 2 000 m² plus en adéquation avec ses projets de développement. Accompagnée par l'Agglomération d'Agen, l'entreprise prévoit de déménager en 2023 vers la ZAC Sun Valley de Roquefort sur un terrain de 9 428 m² pour y bâtir un nouveau bâtiment. Lexem emploie aujourd'hui 35 personnes (7 recrues en 15 mois) et prévoit de doubler son chiffre d'affaires en 3 ans.

AGEN
L'AGGLOMÉRATION ARRÊTE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS VERTS

Dans un souci d'économie pour la maîtrise des coûts et d'une démarche globale de réduction des déchets, l'Agglomération d'Agen a stoppé la collecte des déchets verts en porte à porte depuis le 1er janvier. Dans un courrier adressé aux habitants, la collectivité explique que « cette collecte, qui avait lieu sur les zones résidentielles peu denses (hors centre-ville) chaque semaine, représente aujourd'hui un budget de 591 000 €/an qui aurait augmenté de 29 % l'an prochain ». En contrepartie, elle propose des solutions alternatives écologiques (broyage, mulching ou compostage) et adapte ses services en proposant des bennes à louer ou des broyeurs prêtés gratuitement. Appliquée depuis le 1er janvier, cette décision a soulevé quelques tensions auprès des maires de la 1re couronne du territoire, farouchement opposés à cette décision.

© D. R.

© Shutterstock

UN PÉRIGORD HOMOGÈNE MAIS SANS LOCOMOTIVE

Le Département a fait appel au géographe Laurent Chalard pour une approche en trois volets qui aidera à orienter la politique de l'exécutif. En cette fin d'année, il a détaillé son étude socio-démographique en observant la Dordogne à l'échelle intercommunale.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Après des chiffres généraux au niveau du département, le consultant en aménagement du territoire, docteur en géographie de l'Université Paris IV-Sorbonne, a partagé la deuxième phase de son étude en entrant dans le détail des 18 communautés de communes et 2 agglomérations, pour affiner les dynamiques territoriales. « La plupart des politiques publiques se font à cette échelle », sur un découpage souvent pertinent par bassins de vie, même s'il faut parfois aller à l'échelle communale. Il faut cependant nuancer certaines analyses, la crise covid étant passée sur les derniers chiffres établis en 2018.

BAISSE DE POPULATION À NONTRON

En préambule, entre 1982 et 2018, une vision sur le temps long permet de mesurer les contrastes d'évolution démographique, avec sur les extrêmes une croissance maximum de population (+ 26 %) sur le Pays de Fénelon, en Périgord noir aux confins du Lot, et au plus bas (– 14 %) celle de la Communauté de communes du Nontronnais.

Trois grandes logiques valent sur cette période. Les intercommunautés en décroissance se situent plutôt dans le Nord Dordogne, de tradition industrielle (1 600 emplois en 1967 dans la fabrication chaussante, quasi plus aujourd'hui) : les fermetures ont entraîné une baisse de population de 20 % dans la ville centre de Nontron, un taux comparable à d'autres villes du Sud-Ouest qui ont subi ces chocs comme Fumel, Carmaux, Tulle… « c'est typique de territoires industriels en déclin, même si cela n'atteint pas les proportions du Nord-Est de la France. » Dans d'autres spécialités, les communautés d'Isle-Loue-Auvézère (- 8 %) et du Périgord-Limousin (- 12 %) ont connu des destins parallèles avec notamment un effectif divisé par cinq chez Guyenne-Papier, près de Thiviers. Le Ribéracois a subi un déclin agricole, sans activités de remplacement.

Les tendances structurelles sont si vives qu'elles l'emportent sur les différences entre les territoires

DÉMOGRAPHIE ET PÉRIURBANISATION

La plus forte croissance démographique revient aux intercos périurbaines, avec l'arrivée d'actifs occupés dans les proches villes plus importantes. C'est le cas pour Isle-Vern-Salembre (+ 25 % depuis 1982) : l'effondrement du tissu économique traditionnel (Marbot-Bata a employé jusqu'à 2 000 personnes) n'a pas entraîné de baisse démographique car des populations originaires de Périgueux sont venues s'installer dans cette vallée.

600 HABITANTS DE PLUS À CARSAC-AILLAC

La population de Léguillac-de-l'Auche a ainsi doublé sur cette période. Et Saint-Astier a gagné 1 000 habitants. Le Pays de Fénelon a bénéficié de la périurbanisation sarladaise, avec 600 habitants de plus à Carsac-Aillac. De même pour Montaigne-Montravel et Gurson (+ 24 %) avec des arrivées depuis Sainte-Foy-la-Grande. L'arrivée de population du Libournais sur 2009-2018 est moins importante que dans la décennie précédente. La périurbanisation se ralentit partout, à l'exception des Portes Sud Périgord qui affichent un mieux sur cette période, avec une amorce d'installation liée à la proximité de l'aéroport de Bergerac, notamment pour les Britanniques. Le sort du Grand Périgueux et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est lié au développement du secteur tertiaire. La croissance y est de l'ordre de 3 %, c'est-à-dire moins que dans d'autres départements de profil comparable, où les villes principales sont plus attractives. Elles ne sont plus moteur de la croissance du territoire du fait de leurs faiblesses économiques, le secteur tertiaire est peu dynamique et les activités industrielles ne sont plus porteuses. « Pour Périgueux, les ateliers SNCF sont sur une logique de réduction des effectifs sur le long terme et il en est de même à Bergerac pour les activités de la poudrerie. » Image dynamique à revoir cependant : Bergerac affiche des performances similaires à Périgueux sur la période 2009-2018.

« Le déficit naturel est général, y compris dans le Grand Périgueux : il n'y a plus de pôle de jeunesse, ce qui explique le ralentissement de la périurbanisation. » L'excédent migratoire est positif partout dans le département, surtout dans les zones périurbaines. « Pour éviter le déclin, il en faudrait davantage : accentuer l'attractivité migratoire du territoire est un enjeu important. » Périgueux et Bergerac attirent moins que la moyenne du département, seule la Communauté de communes de Sarlat s'en sort.

SUR-ATTRACTIVITÉ POUR LES RETRAITÉS

Aucun territoire n'échappe au vieillissement de la population : la part des 15-29 ans diminue partout, y compris dans le Grand Périgueux, malgré la présence d'un campus. « Le dynamisme économique n'est pas suffisant pour retenir les jeunes actifs à la recherche d'un premier emploi. » Et les 60-74 ans progressent fortement dans les territoires d'économie résidentielle, avec l'arrivée des boomers à l'heure de la retraite.

L'apport de population immigrée est contrasté, avec une hausse dans des territoires ruraux du Nord Dordogne du fait de la présence britannique attirée par un faible prix du foncier ; et dans les deux agglomérations, avec les deman-

© D. Nidos CD24

deurs d'asile et mineurs isolés.

Il y a cependant moins d'immigrés à Périgueux qu'en moyenne dans le département, alors que c'est généralement l'inverse qui se produit ailleurs.

LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUGMENTE PARTOUT

On observe une homogénéisation de la taille des familles, avec une progression des formats monoparentaux dans les zones rurales et périurbaines, où on les attend le moins car les structures sociales ne sont pas forcément adaptées. La part des couples avec enfants se réduit moins dans les territoires périurbains, et les couples sans enfant sont en hausse… dans les régions attractives pour les retraités.

Le nombre de logements progresse largement depuis 1982 du fait de l'économie résidentielle, ce qui se traduit par de fortes hausses dans le Périgord noir, avec un ralentissement depuis 2009 du fait du plafonnement de cette économie. Pour l'ensemble du département, l'évolution des résidences entre 1982 et 2018 est de 49 %, avec un pic à 94 % pour le Pays de Fénelon, 75 % pour Sarlat-Périgord noir, 64 % pour Domme-Villefranche, 60 % pour la Vallée de l'Homme et autant pour la Vallée de la Dordogne. Toutes régions repérées sur le plan touristique. La progression des résidences secondaires, puis d'une vacance depuis 2009, fait baisser le pourcentage de résidences principales dans les territoires d'économie résidentielle.

RURALITÉ ET PARC AUTOMOBILE

La hausse de la vacance généralisée s'explique, au-delà des prix de l'immobilier, par le parc de logements vétustes dans les centres-bourgs des petites villes. Depuis 2009, on observe une augmentation de propriétaires occupants, sauf dans le Grand Périgueux : le coût du logement y est plus élevé qu'ailleurs et le parc social progresse pour répondre aux impératifs de la loi SRU. Dans les comcom périurbaines, ce parc ne représente que 5 % des logements.

La hausse de l'équipement en automobiles est plus importante dans les territoires ruraux isolés, du fait de la disparition des services publics et de la déconnexion entre lieux de travail et de résidence. La voiture individuelle est aussi une caractéristique de la périurbanisation. « Le coût du carburant est problématique pour ces ménages qui peuvent difficilement se passer de voiture. »

Concernant les déplacements domicile-travail, plusieurs intercommunalités voient grandir le nombre de personnes occupées dans un autre département, en particulier la Gironde. La même chose pour Terrasson vers la Corrèze.

DANS DES TERRITOIRES EN CROISSANCE, L'EMPLOI DIMINUE POURTANT

L'évolution de l'emploi est très contrastée entre 2009 et 2018 avec une croissance en Isle-Vern-Salembre (présence de Novi, chaux de Saint-Astier…), Dronne et Belle (Mademoiselle Dessert), Bastide et Dordogne en Périgord (Polyrey), l'emploi tertiaire se développant autour d'une présence industrielle. Pour les agglomérations de Périgueux et Bergerac, l'emploi est en diminution : « il n'y a pas de moteur économique en Dordogne, et c'est lié à la métropolisation ». Les taux de chômage les plus élevés en 2018 demeurent à proximité de la Gironde.

PROFIL SOCIAL STABLE

Le taux de chômage progresse partout, y compris dans les territoires où l'emploi est en croissance : « c'est contre-intuitif, mais ce n'est pas parce qu'on crée de l'emploi qu'on fait diminuer le chômage pour autant ». Car ces emplois doivent correspondre au niveau de qualification de la population active. Aucun territoire n'est en voie d'embourgeoisement,

Accentuer l'attractivité migratoire du territoire est un **enjeu important**

© Shutterstock

© Shutterstock

© Shutterstock

aucun en voie de paupérisation : le profil social est stable. Le nombre d'ouvriers diminue partout, même dans les bassins d'emplois industriels qui recourent à des profils plus qualifiés. La part des artisans et commerçants augmente dans les zones d'économie résidentielle. L'analyse de la pauvreté – à l'échelle de l'arrondissement, du fait des données fiscales – montre une évolution du revenu fiscal des ménages les plus pauvres moins favorable en Sarladais et meilleure en Nontronnais « même si les pauvres y sont plus pauvres, car je parle bien d'évolution ». Périgueux est plus protégée avec son statut de préfecture et les emplois de fonctionnaire qui vont avec.
L'évolution du niveau de diplôme est générale, surtout dans les zones urbaines, liée à celle du niveau de qualification des emplois locaux. La scolarisation des 18-24 ans diminue dans les territoires les plus proches des pôles universitaires : les jeunes grandis aux confins de la Gironde partent en effet vers Bordeaux.

Le nombre d'ouvriers diminue partout, même dans les bassins d'emploi industriels, qui recourent à des profils plus qualifiés

DES PME DYNAMIQUES

Le tableau peut inquiéter, avec un ralentissement démographique corrélé à une détérioration de l'emploi, y compris dans la ville préfecture ; un tertiaire marchand qui se porte mal dans le Grand Périgueux et une absence de rôle moteur. Les disparités d'évolution sont pourtant moins importantes qu'ailleurs en France, et c'est plutôt une bonne nouvelle en termes de cohésion des territoires. « Dans les années 2000, tout le monde a profité de la croissance. De même, maintenant, le ralentissement est généralisé. » Le consultant note que « le maintien de PME dynamiques dans des territoires ruraux ne se retrouve pas forcément ailleurs, c'est une caractéristique locale ». Et la géographie de ce vaste département joue aussi pour maintenir des pôles de service.
L'idée répandue en Dordogne veut que l'agglomération de Périgueux – qui pèse 100 000 habitants, soit un quart du département – entraîne l'économie locale. Or, la faible disparité entre les territoires qui ressort de l'étude semble préférable à Germinal Peiro qui veut « garder un département vivant partout ». La carte des industries en Dordogne montre bien que tout n'est pas concentré autour de Périgueux. « Peut-être est-ce un modèle original qui partirait de la périphérie plus que du centre, avec des intercommunalités porteuses », suggère Laurent Chalard qui, après cet état des lieux, présentera en janvier un horizon prospectif très attendu.

UNIVERS MINI LE ROYAUME DE LA MINIATURE AGRICOLE

Dans l'univers des collectionneurs de miniatures agricoles, les frères Lemaire se sont fait, depuis une quinzaine d'années, une belle notoriété avec leur site internet en neuf et occasion, récemment doublé d'une boutique à Rion-des-Landes qui attire les amateurs de très loin.

Par Julie DUCOURAU

C'est un oncle éleveur-céréalier qui leur a mis le premier pied dans les tracteurs. Mais en Normandie où ils ont longtemps vécu, Baptiste et Christophe Lemaire ne sont pas devenus agriculteurs. Les deux frères – l'un est informaticien, l'autre dans le commerce - ont commencé par développer un jeu vidéo sur internet permettant de créer sa ferme virtuelle. Sur Simagri.com, on peut ainsi se mettre dans la peau d'un agriculteur sur son exploitation, du capital de départ investi à l'achat de matériel jusqu'à la récolte des cultures de blé ou la traite des vaches laitières. Gratuit au début, ce jeu de simulation de gestion agricole, toujours en ligne, se poursuit par abonnement mensuel ou annuel pour les plus mordus.

80 % DE COLLECTIONNEURS

« On a eu ensuite l'idée de se diversifier dans les miniatures en 2008, quand on était en Bretagne, car un jeu sur internet peut rapidement perdre de l'attractivité alors que le marché de la miniature est, lui, plus tranquille », explique Baptiste Lemaire qui a réalisé lui-même le site Universmini.com, à moindre coût donc.

Pour s'agrandir, la famille débarque dans les Landes en 2010. Un peu par hasard à Rion-des-Landes : « On voulait vivre dans le Sud-Ouest, par ici ou ailleurs. On a trouvé une maison qui correspondait à nos besoins et à notre budget, avec de la place pour notre activité et pour nous », explique le cogérant dont la femme Amandine travaille aussi dans l'entreprise familiale dédiée aux tracteurs, moissonneuses, semoirs et fendeuses de bûches au 1/32e, de fabrication chinoise, hollandaise, italienne ou française (Replicagri).

Dans un univers concurrentiel où quatre autres spécialistes se partagent le marché français, leur site internet a la particularité de vendre de la miniature agricole et de travaux publics neuve (10 000 références) et aussi d'occasion (5 000 à 6 000 références, dans un esprit Leboncoin.fr avec commission prise sur les ventes entre particuliers) : « Ça fait notre force car les gens qui vendent en occasion rachètent souvent derrière du neuf », se félicite Baptiste Lemaire dont la clientèle est constituée à 80 % de collectionneurs, essentiellement en France et en Belgique et aussi en Espagne, Italie, Danemark ou Norvège. « Certains articles, comme des tracteurs en métal un peu customisés ou des éditions limitées neuves tirées à 500 exemplaires et qui n'existent plus, restent parfois tout juste cinq minutes en ligne. » À des prix que les novices n'imaginent pas.

PIÈCES DÉTACHÉES ET RARETÉS

Autre spécialité d'Univers Mini, les pièces détachées : « On travaille avec des entreprises qui réalisent des petits modèles : gyrophares, roues des relevages, volants, autocollants… On peut construire un tracteur en partant de rien. » À Rion-des-Landes, les imprimantes 3D

BAPTISTE
LEMAIRE

Depuis deux ans, Univers Mini ouvre sa boutique à Rion-des-Landes, un samedi sur deux

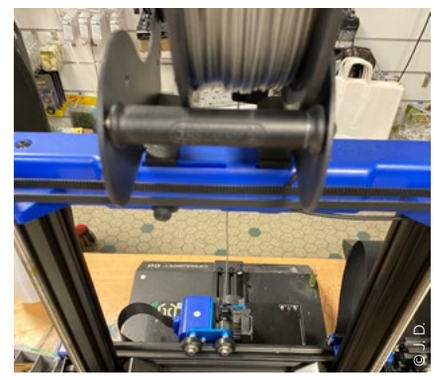

L'imprimante 3D sert à fabriquer de petites pièces détachées

« Certains articles, **comme des tracteurs en métal** un peu customisés ou des **éditions limitées neuves**, restent parfois **tout juste cinq minutes en ligne** »

tournent aussi une bonne partie de la journée pour fabriquer des mini-silos ou bacs galvanisés, en plastique ou résine. « Ces produits d'appel exclusifs à Univers Mini, les gens aiment bien ! Il faut toujours proposer des choses nouvelles pour se démarquer de nos concurrents, c'est la base », assure celui dont le chiffre d'affaires a encore augmenté de 15 % cette année pour atteindre 900 000 euros. La période Covid a d'ailleurs bien relancé l'affaire : « Ça a été un gros boom sur internet. Et depuis, il y a beaucoup de nouveautés dans le milieu, avec des prix qui augmentent régulièrement. »

En parallèle, Univers Mini a ouvert, il y a deux ans, sa première boutique à Rion-des-Landes, pour toucher de nouveaux clients, même si le web représente toujours 99 % des ventes. Une ouverture seulement un samedi sur deux. « On avait de la demande de gens qui voulaient voir sur place et nous, nous souhaitions aussi un peu plus de contact avec la clientèle », résume Baptiste Lemaire. Alors que les concurrents sont plutôt situés dans le nord de la France, des passionnés viennent jusqu'ici de Charente, de Niort, de Pau ou de Toulouse pour trouver leur modèle favori et échanger autour des marques phares comme Wiking ou MarGe Models.

Ce jour-là, Jean Pierre, Yannick et Elouan, trois générations de fans de tracteurs et camions, sont venus en quasi-voisins, de Souprosse, pour faire un cadeau à l'un des leurs. Chez eux, chacun a sa vitrine avec ses plus belles pièces. « Certains de mes petits-fils n'ont que ça en tête », sourit le grand-père, un connaisseur qui travaillait, lui, dans la livraison de machines agricoles… grandeur nature.

MAXIME DELMAS ITINÉRAIRE D'UN CRÉATIF GÂTÉ

Passionné par le marketing, les médias et le numérique, l'Agenais Maxime Delmas est le fondateur de Creapills (premier média francophone sur la créativité) qui a lancé son agence de pub créative The Pill : des références du marketing 2.0 en France et même à l'étranger.

Par Mathieu DAL'ZOVO

Les heureux promeneurs des quais de Bordeaux ont probablement réussi à ouvrir, à l'aide des 4 buzzers présents, le panneau installé récemment place de la Bourse transformé en table à partager pour une célèbre chaîne de bars à bières. Ils ne le savent pas, mais cette idée géniale de communication a vu le jour dans les bureaux de l'agence The Pill, l'agence de pub créative du média Creapills fondé en 2015 par l'Agenais Maxime Delmas. « Nous avons publié cette vidéo le samedi 17 décembre et elle approche déjà le million de vues une semaine plus tard ! », explique ce passionné de créativité marketing. Entrepreneur dans l'âme, le jeune lot-et-garonnais a réussi le pari de vivre de sa passion après avoir débuté sa carrière professionnelle chez Armandie Développement à Agen : « J'ai été recruté en 2012 par Alain Tingaud, qui était le parrain de ma promotion à Sud-Management, dès la sortie de l'école pour chapeauter les filiales et m'occuper du marketing ». Passionné par l'univers numérique et des médias depuis toujours, le jeune homme était aussi à la recherche

« Creapills affiche un **chiffre record** d'un milliard de vues en 2018 sur sa **page Facebook** »

MAXIME **DELMAS**

© D.R.

d'une bonne idée de business à développer un jour si l'opportunité se présentait. « Il y avait tellement de bonnes idées sur le web que j'attendais l'inspiration en conservant toutes ces idées. J'ai décidé alors de les partager sur un blog, autour essentiellement de la com' et du marketing. C'est là que j'ai découvert que j'aimais beaucoup partager ce travail de recherche que l'on appelle veille créative. »

NAISSANCE DE CREAPILLS DE 400 000 À 3 MILLIONS D'ABONNÉS EN QUELQUES MOIS

Alors qu'il rejoint Paris en 2013 pour étoffer son réseau et ses connaissances des métiers du web, Maxime Delmas constate que son blog attire de plus en plus d'internautes et même des professionnels de la communication à la recherche d'idées innovantes. Il décide alors de professionnaliser son blog et de créer le site Creapills autour de contenus créatifs : « avec l'avènement des réseaux, toute idée amusante, virale et qui crée une émotion peut se transformer en campagne de communication ou en pub très efficace pour des marques. Et puis quand la vidéo s'est popularisée sur les réseaux, notamment sur Facebook vers 2015, mon travail de veille créative a vraiment basculé », ajoute Maxime Delmas. Affichant le chiffre record d'un milliard de vues en 2018 sur sa page Facebook, Creapills devient rapidement une référence nationale capable d'atteindre 230 millions de vues en une seule vidéo ! Passant alors de 400 000 à 3 millions d'abonnés en quelques mois, le site créé initialement pour distraire le public attire des professionnels de la communication : « une grosse partie de nos abonnés sont des professionnels attentifs à la veille créative (grandes entreprises, start-ups, agences de com') qui nous ont sollicités pour diffuser leurs contenus via nos supports, ce qui nous permet d'être rémunérés, à nos 5 millions d'abonnés ».

THE PILL, L'AGENCE DES BONNES IDÉES

Fort de cette expérience, et face aux demandes des professionnels, le jeune créateur franchit un nouveau cap en ouvrant une agence de publicité multicanal et hybride (The Pill) plaçant la créativité au cœur de sa réflexion afin de proposer des concepts innovants, engageants et toujours plus performants.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA CYBERSÉCURITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

Bâtie autour de 3 grands domaines d'expertise, (la créativité, le ciblage et la médiatisation), The Pill propose ainsi une offre de communication complète à tout type de partenaire : « Pour gérer l'agence, je me suis associé à François Lesage qui possède une grande expérience de créatif d'agence de publicité et nous travaillons avec des PME, des groupes du CAC 40 ou même des ministères. Nous avons par exemple réalisé une campagne 360 de sensibilisation à la cybersécurité pour le gouvernement diffusée à la télévision et nous avons lancé le fameux panneau et ses 4 buzzers place de la Bourse à Bordeaux. Avec The Pill (traduction anglaise de pilule qui dope la créativité), on accompagne les clients sur tous les supports (campagne 360, vidéo virale, accompagnement social media, affichage, web, presse, TV) en créant un contenu comme une agence créative le ferait mais en offrant une force média en bonus avec une mise en avant du contenu auprès de nos 5 millions d'abonnés », détaille Maxime Delmas qui après avoir rejoint sa terre natale agenaise pendant la crise du covid s'apprête à regagner la capitale en 2023 sans oublier ses racines lot-et-garonnaises.

ACTEURS LOCAUX

« Nous essayons de faire travailler des acteurs locaux dès que possible comme les frères Inigo (l'entreprise Inigo Brothers basée à Agen réalise des films et clips vidéos) qui ont réalisé quelques publicités pour nos clients nationaux. » Entouré d'une équipe de 6 collaborateurs réguliers, qui peut monter à 40 personnes selon certains tournages de publicité, Maxime Delmas nourrit de belles ambitions pour le développement de l'agence The Pill et se réjouit toujours de pouvoir vivre de sa passion, la veille créative, lui permettant de rester aux aguets de tout ce qui se passe dans l'actualité, un sujet très tendance pour les campagnes de communication, ou sur l'immensité de la toile.

© D.R.

LES TENDANCES DU MARCHÉ DE

Indeed et Glassdoor ont dévoilé, fin novembre 2022, leur premier rapport sur l'évolution du travail et la satisfaction des collaborateurs au niveau mondial, dans un contexte de tension du marché du travail et d'incertitude économique. Des tendances de fond qui vont impacter le marché du travail dans les années à venir.

Par Charlotte DE SAINTIGNON

« Le Covid a eu un impact profond sur notre façon de travailler. Il est primordial que les dirigeants d'entreprises comprennent que ces changements ne sont pas temporaires. Il n'y aura pas le retour à la « normale » que beaucoup semblent attendre », signale Alexandre Judes, économiste au sein du Hiring Lab d'Indeed. Première tendance de fond, la pénurie de main-d'œuvre. Celle-ci continuera de donner le pouvoir aux candidats et aux employés. « Il y a une tendance structurelle du côté de la démographie et du vieillissement de la population », constate-t-il. Selon les projections démographiques de l'Insee, la population active va stagner entre 2025 et 2040, et devrait même diminuer à partir de 2040. « Au-delà d'une partie structurelle du marché de l'emploi qui concerne les emplois et les postes déjà difficiles à pourvoir (nettoyage, assainissement, commerce de détail, services à la personne…), le niveau de tension actuel est dû à la vigueur de l'économie et du marché », estime Alexandre Judes. Le capital humain dans les principaux pays, et en particulier en Europe de l'Ouest, deviendra ainsi « un actif stratégique ».

Pour remédier au manque de main-d'œuvre, il avance trois solutions : recourir à l'immigration, « avec les contraintes politiques et d'intégration que cela implique » ; aller chercher des personnes en retrait du marché du travail : femmes, personnes en situation de handicap, seniors… Du côté des seniors, alors qu'il constitue une ressource de candidats disponibles, c'est « le public le plus discriminé à l'emploi », regrette Éric Gras, expert du marché du travail chez Indeed France. Dernière solution envisagée, le recours à la technologie et à l'automatisation des tâches. « Il existe des solutions technologiques et logistiques pour certains métiers difficiles à pourvoir. Entre 30 % et 40 % des postes sont totalement ou partiellement automatisables », évalue Alexandre Judes. Mieux vaut ainsi automatiser « les tâches pénibles, répétitives, sans valeur ajoutée et mal payées », énumère Éric Gras, afin de pouvoir se focaliser sur les « tâches nobles ».

LE POUVOIR D'ACHAT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Autre grande tendance de fond, les attentes des employés, centrées autour de la rémunération et des avantages. Dans un cycle inflationniste, la problématique du pouvoir d'achat s'impose, avec une pression à la fois du côté des salariés et des syndicats pour revaloriser les salaires. « Les employeurs doivent être attentifs à l'aspect rémunération », avertit Alexandre Judes. « Pour certains

À RETENIR
LES CINQ TENDANCES CLÉS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

- La **pénurie de main-d'œuvre** continuera de donner le **pouvoir aux candidats et aux employés** ;
- **le télétravail va perdurer** ;
- les **attentes des employés** sont centrées autour de **la rémunération et des avantages** ;
- le **bien-être au travail** est essentiel pour **l'attractivité des entreprises** ;
- les salariés de demain seront attentifs à **la diversité**, **l'équité** et **l'inclusion au travail**.

© Shutterstock

L'EMPLOI

métiers en tension, comme les restaurateurs ou les infirmiers, dits essentiels pendant la crise et pour lesquels le télétravail n'est pas possible, il n'y a pas d'autres alternatives pour attirer des candidats que d'augmenter les salaires. »

L'entreprise peut également proposer d'autres avantages, comme une participation aux frais de transport ou au logement, notamment pour les emplois saisonniers.

Mais le critère du salaire demeure souvent tabou : en moyenne sur les trois derniers mois en France, seul 5 % des offres d'emploi indiquaient le niveau de salaire d'un poste. Pourtant, c'est une mention qui permet « d'améliorer la qualité des candidats », note Éric Gras, et offre un gain de temps, car « c'est un point qui va être abordé lors de l'entretien ». Ainsi, « les offres d'emploi qui ne mentionnent pas le salaire perdent huit candidats sur dix », évalue-t-il.

En termes d'organisation du travail, le télétravail va perdurer, affirment les auteurs du rapport. Si 1,6 % des offres d'emploi proposaient du télétravail avant la crise, en septembre 2022, 6,1 % des offres le pré-

Le critère du **salaire** demeure souvent **tabou**

cisaient. Mais la France reste, sur cette problématique, toujours derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis ou le Canada, et donc en retard par rapport aux autres pays développés. « La France est culturellement en retard sur le sujet du télétravail. Les entreprises font du télétravail mais ne veulent pas l'afficher dans les offres », note Éric Gras, alors que 80 % des candidats souhaitent une part de télétravail, que 80 % des emplois sont « télétravaillables » et que le travail à distance permet de pallier le taux de chômage sur certains bassins d'emploi, insiste-t-il.

DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

En termes de RSE, deux nouvelles tendances sont à noter. La première, l'importance du bien-être au travail, essentiel pour l'attractivité des entreprises. Ainsi, 46 % des salariés ont plus d'attentes concernant leur bien-être au travail que l'année précédente, selon Indeed Work Wellbeing 2022. « Les entreprises qui n'ont pas de levier pour augmenter les salaires disposent de marges de manœuvre pour le bien-être au travail qui est un élément essentiel pour les salariés et les candidats, accéléré par la crise. » Cela va au-delà de la prise en compte de la sécurité des salariés et touche à la considération de l'entreprise à leur égard et à la prise en compte de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle. Pour y participer, l'entreprise peut, par exemple, proposer, au-delà de ses obligations légales, des congés spéciaux, de plus en plus plébiscités par les salariés.

Enfin, dernière tendance, l'attention portée à la diversité, l'équité et l'inclusion au travail par les salariés de demain. « On est un peu en retard, en France, par rapport aux autres économies développées. Les entreprises n'essaient pas de faire des efforts sur ces problématiques et d'aller chercher des candidats éloignés du marché de l'emploi. Pour plus d'équité et de justice sociale, les RH doivent se pencher sur ces sujets », conseille Alexandre Judes. Selon lui, cette tendance, venue des États-Unis, vise à reconnaître les salariés de l'entreprise « en tant qu'individus en fonction de leur âge ou de leur origine ethnique ». Une tendance d'autant plus forte chez les jeunes générations. Ainsi, selon une enquête*, 72 % des 18-34 ans envisageraient de décliner une offre ou de quitter une entreprise si leur manager « n'encourage pas des initiatives de diversité et d'inclusion ».

* Enquête Indeed et Glassdoor Hiring & Workplace Trends, basée sur des millions d'offres d'emploi, d'avis, de salaires et de conversations d'employés

LA SOBRIÉTÉ AVENIR DES ASCENSEURS

Dans un monde où l'utilisation de l'énergie sera réduite, disposerons-nous encore d'ascenseurs, pourtant indispensables à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées ? La Fédération des ascenseurs s'interroge et plaide pour la rénovation du parc existant, obsolète et énergivore.

Par Anne DAUBRÉE

Demain, un déplacement en ascenseur relèvera-t-il d'un usage socialement restreint à des catégories de personnes spécifiques ? Deviendra-t-il l'équivalent du voyage en jet des milliardaires d'aujourd'hui ? À Paris, fin octobre, Philippe Boué, président de la Fédération des ascenseurs, qui représente 177 entreprises, exposait à la presse les enjeux du secteur. Le jour même se tenait la 7e édition des « trophées de l'ascenseur », dont les thèmes illustrent les orientations de la fédération. Ainsi, pour la première fois, l'un de ces trophées était attribué à une société, FAIN Ascenseurs France (une centaine de salariés) qui s'est distinguée dans une démarche « RSE » (énergie, insertion, responsabilité, diminution de l'empreinte carbone...).

Mais surtout, cette année, les organisateurs avaient invité un intervenant bien particulier à prendre la parole devant les chefs d'entreprise : Fabrice Bonnifet, administrateur de Shift Project, lanceur d'alerte sur la nécessité d'un changement rapide face à l'urgence climatique. Avec un message sans cesse réitéré : celui de l'urgence de redimensionner l'activité économique en fonction des ressources (limitées) de la planète... « Nous avions envie de bousculer un peu notre profession. Elle est très réglementée pour des questions de sécurité, ce qui implique de travailler dans un carcan très strict. De plus, en collaborant avec des clients du BTP, nous restons dans des démarches traditionnelles », explique Philippe Boué. Or, s'il faut imaginer un futur où l'énergie et les matières premières doivent être utilisées avec parcimonie, que deviendraient les ascenseurs ? Leur usage pourrait, par exemple, se voir réservé aux personnes âgées ou handicapées, les autres individus devant payer pour ce service...

LES PISTES DE LA SOBRIÉTÉ

À plus court terme, des pistes pour améliorer l'impact écologique des ascenseurs sont à explorer, mais aucune n'est évidente. C'est notamment le cas de la recherche de nouveaux matériaux. En effet, « la question de prix est importante dans un marché de l'immobilier du neuf qui est très compétitif », pointe Philippe Boué, citant l'exemple des vélos contemporains plus légers que leurs ancêtres, mais dont le prix a été multiplié par cinq. Quant au recyclage et au remploi des composants des ascenseurs, « nous sommes au début », explique Philippe Boué. Autre piste possible, celle de l'architecture d'intérieur : elle pourrait inverser la tendance actuelle qui consiste à mettre les ascenseurs

La rénovation des ascenseurs anciens permettrait de réduire de 65 % leur consommation d'énergie

au cœur des halls d'entrée et les escaliers dissimulés derrière des portes latérales. Aujourd'hui, pour la fédération, « en matière d'environnement, la principale mesure est la rénovation des ascenseurs. C'est ce que nous préconisons », avance Philippe Boué. Le parc français est constitué de 630 000 appareils dont le quart a plus de 40 ans. « Pour un usage répété, c'est beaucoup. Cela va générer des arrêts, des pannes qui engendrent de l'insatisfaction et des incapacités à rejoindre son appartement », explique le responsable. Le sujet est d'autant plus sensible dans un pays à la population vieillissante. Pour la Fédération des ascenseurs, la rénovation des ascenseurs anciens permettrait de réduire de 65 % leur consommation d'énergie. « Cela représente 3 % à 5 % de la consommation énergétique d'un bâtiment. Aujourd'hui, on cherche les petits ruisseaux », note Philippe Boué. Cette voie présente aussi un autre intérêt : à condition de trouver des financements, elle constitue un marché potentiel pour les professionnels des ascenseurs, au moment où la construction neuve donne des signes de faiblesse.

© Shutterstock

DES CABINES INFRAROUGES INNOVANTES

© D.R

Après un changement de vie, Estelle Scherrer a découvert l'infrathérapie en ouvrant, en 2014, un centre de beauté spécialisé. Trois ans plus tard, elle se lançait dans la commercialisation de cabines infrarouges innovantes et bénéficie d'une exclusivité mondiale pour développer cette technologie.

Par Mathieu DAL'ZOVO

Sportive aguerrie et ancienne manager, Estelle Scherrer est une femme aimant relever les défis. C'est justement après une phase d'introspection personnelle et d'un changement de carrière professionnelle qu'elle se retrouve aujourd'hui cheffe de l'entreprise Infracab'in, spécialisée dans le rayonnement infrarouge. « En 2014, je me suis recentrée sur des activités qui comptent pour moi (la santé, le bien-être et le sport) en créant un centre de beauté spécialisé à la Seyne-sur-Mer dans lequel j'ai découvert la technologie infrarouge. J'ai constaté immédiatement l'impact qu'elle avait sur mes clients et tous les amateurs de sport ainsi que l'énorme potentiel qu'il y avait à exploiter », raconte Estelle Scherrer qui, entourée de partenaires (médecins, kinés, conseillers scientifiques, ostéopathes), s'est alors rapprochée d'un fabricant européen ayant déposé un brevet (Direct Heat) d'exploitation pour obtenir un contrat de commercialisation exclusif.

L'**infrathérapie** existe depuis près d'un siècle en Allemagne, où elle est utilisée dans le **domaine médical**, mais encore **méconnue en France**

© D.R.

UNE TECHNOLOGIE SÉCURISÉE

Née en 2017, la société Infracab'in commercialise des cabines à rayonnement infrarouge, à destination des particuliers comme des professionnels, en utilisant une nouvelle technologie : « L'infrathérapie existe depuis près d'un siècle en Allemagne, où elle est utilisée dans le domaine médical comme thérapeutique, mais encore méconnue en France. Grâce à mon partenariat avec le fabricant, je peux proposer une technologie innovante plus aboutie et surtout sécurisée avec les certifications et normes CE ! Nous utilisons en effet dans nos cabines un rayonnement intra-cellulaire qui ne chauffe pas l'air mais directement le corps. C'est un concept exclusif de détoxication du corps en profondeur à l'heure où nous sommes saturés de polluants toxiques et chimiques impactant nos défenses immunitaires », ajoute la responsable d'Infracab'in. Agissant sur la détoxication, l'anti-âge, la gestion de la masse grasse, la récupération physique et la relaxation, les cabines d'Estelle ont déjà séduit plusieurs clients, notamment des particuliers.

UNE SOLUTION POUR DE NOMBREUX PROFESSIONNELS

Associée à son fils dans cette aventure entrepreneuriale, Estelle Scherrer parcourt la France et les pays limitrophes pour faire découvrir sa nouvelle technologie d'infrathérapie auprès des professionnels : « Nous avons été retardés par la crise sanitaire mais plusieurs contacts devraient se contractualiser rapidement. En effet, les cabines à rayonnement infrarouge intéressent à la fois les professionnels du sport (clubs, salles, centre de réathlétisation) pour l'amélioration de la récupération physique, l'augmentation des performances ou la réduction des douleurs musculaires, mais aussi les professionnels du bien-être (hôtels, spas, termes, thalassos, instituts de beauté) avec l'amélioration de la qualité du sommeil, la réduction du stress et de la tension nerveuse et ceux de la santé et de l'esthétique (pôle santé, cabinets de kiné ou osthéo, cliniques) avec le renforcement des défenses immunitaires, l'aide à la cicatrisation des tissus, l'amélioration de la circulation sanguine, la purification de la peau, l'amincissement et la perte de poids...» détaille Estelle Scherrer. En pleine de phase de commercialisation en France et à l'étranger, l'entreprise va mettre en place, en 2023, une levée de fonds pour financer un protocole d'étude scientifique qui aura pour objectif d'évaluer les effets de l'Infracab'in comme méthode de détoxication corporelle associée à un outil de performance physique et sportive, afin d'identifier les bénéfices de cette technologie n'ayant pas les mêmes propriétés physiologiques face à une concurrence ne possédant pas les mêmes composantes ni les normes de sécurité suffisantes.

LE SAS D'ENTRÉE ASSUJETTI À LA TASCOM

Dans une récente décision, le Conseil d'État a estimé que pour le calcul de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), les sociétés qui exploitent un magasin de commerce de détail doivent intégrer à la surface de vente, celle du sas d'entrée du magasin.

Par Nicolas TAQUET, avocat

Nouveau coup dur pour les sociétés redevables de la TASCOM ou « taxe sur les surfaces commerciales » qui ne cessent de voir s'étendre l'obligation de paiement de cette taxe, sous les coups de jurisprudences interprétant très strictement la loi de 1972 qui l'a instaurée.

Cette « taxe sur les surfaces commerciale » est due aux communes (ou EPCI) par les sociétés exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxes à partir de 460 000 euros. Le montant de la taxe est déterminé en fonction de la surface totale de vente au détail de l'établissement et du chiffre d'affaires annuel. Le fait générateur de la taxe est constitué par l'existence de l'établissement au 1er janvier de l'année au titre de laquelle elle est due. La taxe est exigible le 15 mai de la même année.

Pour favoriser les « gros » et aider les « petits », le législateur a instauré un système de réductions et des majorations de taxe. Par exemple, une majoration de 30 % est prévue pour les établissements dont la superficie est supérieure à 5 000 m² et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 3 000 euros par mètre carré. À l'inverse, une réduction de 20 % ou 30 % est accordée pour les commerces réalisant certains types d'activité ou dont la surface et le chiffre d'affaires est relativement faible.

La surface assujettie à la taxe est celle consacrée à la vente au détail, c'est-à-dire celle directement accessible au public. Sur ce point, l'article 3 de la loi du 13 juillet 1972 qui a instauré la taxe précise que : « La surface de vente des magasins de commerce de détail, prise en compte pour le calcul de la taxe, et celle visée à l'article L. 720-5 du Code de commerce, s'entendent des espaces affectés à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats, de ceux affectés à l'exposition des marchandises proposées à la vente, à leur paiement, et de ceux affectés à la circulation du personnel pour présenter les marchandises à la vente / La surface de vente des magasins de commerce de détail prise en compte pour le calcul de la taxe ne comprend que la partie close et couverte de ces magasins ».

> La surface assujettie à la taxe est celle **consacrée à la vente au détail**

Encore récemment, par une décision du 10 mars 2021, le Conseil d'État avait fait preuve d'une interprétation très stricte de la loi de 1972 en estimant qu'un « espace de livraison, dans lequel les clients prenaient possession du véhicule qu'ils avaient acheté » et qui « permettait à ces derniers de finaliser leur achat » constituait une surface de vente au sens et pour l'application de l'article 3 de la loi du 13 juillet 1972 (CE, 10 mars 2021, n° 435095). Une telle interprétation peut sembler injuste tant la surface nécessaire pour « finaliser l'achat » d'un véhicule est aussi vaste qu'improductive.

DÉCISION FAVORABLE AUX COMMUNES

Dernièrement, le 16 novembre, le Conseil l'État* a été amené à se demander si un hall d'entrée pouvait être regardé comme une « surface consacrée à la vente au détail », ce qui, dans l'affirmative, conduit nécessairement à une augmentation du montant de la TASCOM.

Dans la droite lignée de sa jurisprudence, la réponse de la Haute Juridiction est sans appel : elle estime que « la vocation du sas d'entrée litigieux, affecté à la circulation de la clientèle, était, en dépit du fait qu'il n'accueillait aucune marchandise, de permettre aux clients de l'établissement de bénéficier de ses prestations commerciales ». Ainsi, au sens et pour l'application de l'article 3 de la loi du 13 juillet 1972, un hall d'entrée doit nécessairement « être regardé comme affecté à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats » et, par conséquent, « être intégré à la surface de vente retenue pour le calcul de la taxe sur les surfaces commerciales ».

Cette décision confirme une fois de plus l'interprétation favorable aux communes de ces dispositions par le Conseil d'État.

* CE, 16 novembre 2022, n° 462720

© Shutterstock

LES MAQUETTES ANIMÉES DE CÉCILE LÉNA

Trois spectacles vivants sont présentés ce mois de janvier à Bègles et à Saint-Jean-d'Illac pour découvrir les créations de l'artiste bordelaise Cécile Léna à travers des maquettes animées.

Par Nathalie VALLEZ

« Spectacle miniature » ; « scénographie immersive » ; « maquettes animées », difficile de qualifier le travail de l'artiste Cécile Léna tant il est hybride : « c'est à la croisée du spectacle vivant, des arts plastiques et de la littérature », explique-t-elle. Scénographe de théâtre, Cécile Léna a commencé à construire ses maquettes « de manière confidentielle, et improvisée », pour des spectacles sur lesquels elle travaillait dans des théâtres parisiens. De retour à Bordeaux, elle imagine des créations et installe des sons et lumières à l'intérieur de ces précieuses maquettes. « Personne n'y croyait », soupire-t-elle. Mais elle creuse son sillon et son premier spectacle voit le jour en 2008 sur différentes scènes culturelles : Trente Trente, Escale du Livre, Novart…

À BORD D'UNE CARAVANE AIRSTREAM

Au fil des années, elle a constitué une vingtaine de maquettes, ainsi que 3 espaces à l'échelle 1, dans lesquels le spectateur peut pénétrer et découvrir son univers : un train, une caravane Airstream, une voiture Panhard… L'artiste travaille dans son studio, barrière de Toulouse. Elle crée selon un processus inversé : « je construis et j'écoute, j'écris mes textes à partir de ça. C'est l'espace qui me raconte son histoire ». Cette expérience immersive se fonde sur les sensations : « la maquette génère la curiosité », remarque l'auteure, « ouvre sur l'imaginaire. En y ajoutant du son et en l'éclairant, on ajoute de la mémoire. Tout est basé sur l'émotion ».

Radio Daisy

CRÉATION À LA MAISON DE LA RADIO À PARIS

En janvier, Cécile Léna présente trois de ses installations, à commencer par la plus récente : *Radio Daisy*, créée en décembre 2021 à la Maison de la Radio et de la Musique. Constituée de 6 maquettes et d'un « échelle 1 », elle raconte la suite et la fin d'une histoire que l'on suit depuis plusieurs autres installations avec les personnages récurrents du trapéziste et du boxeur. Dans ces boîtes posant un décor, savamment reconstitué, nul personnage vivant mais remplies de voix (Thibault de Montalembert, Yilin Yang, Rodolphe Martinez…) et de vie.

Échelles Célestes
© lenadazy

Le spectateur est happé dans une expérience dramaturgique et sensorielle inédite. Plongé dans un univers sonore où se mêlent dialogues, bruitages et musique, il investit ces espaces qui ne sont pas à sa taille. « Chaque histoire est autonome. Chaque module est une pièce du puzzle », remarque-t-elle. Le spectateur passe d'un espace à l'autre équipé d'un casque le long d'une immersion qui dure environ 5 minutes.

CIEL MON ÉTOILE

Son autre installation *Échelles célestes* fait partie d'un projet innovant : celui d'un planétarium miniature interactif. Présenté sous forme de cabinets de curiosités sous cloche, il fait écho à la parution du carnet de voyage *Ciel mon étoile* illustré par Cécile Léna, avec les textes du philosophe Michel Serres et de l'astrophysicien Pierre Léna. Enfin, *Jazz Box*, une création de 2014, sera également présentée en janvier. Cette installation, créée avec le critique musical Philippe Méziat, raconte en 8 maquettes, 8 lieux et 8 morceaux en résonance, l'histoire du jazz.

Le spectateur est happé dans une expérience dramaturgique et sensorielle inédite

© lenadazy

©Gaël-Kerbaol

CÉCILE
LÉNA
© Anthony Fournier

Jazz Box
© Phannara Bun

Radio Daisy à la Cité Cirque de Bègles
Du 11 janvier au 28 janvier
Le Cabinet de curiosités d'*Échelles Célestes*
à la bibliothèque de Bègles
Du 18 janvier au 28 janvier
Jazz Box à l'espace Quérandeau à Saint-Jean-d'Illac
Du 6 au 20 janvier

CINÉMA par Pascal LE DUFF

16 ANS

LÉO ET NORA

Coup de foudre le jour de la rentrée pour Nora et Léo, élèves dans la même classe de Seconde. Le frère de Nora, en CDD à l'hypermarché du coin, est accusé de vol. Vexé, il se défend de façon jugée trop insolente et est renvoyé par le directeur qui n'est autre que le père de Léo ! De malentendus autour de situations anodines en préjugés de classe, la tension ne va faire que s'accroître entre deux familles qui seront à jamais chamboulées… Philippe Lioret adapte avec les interrogations de notre époque la noirceur romanesque de *Roméo et Juliette*, ce grand classique de la littérature. Dans un premier temps, la greffe des hasards et autres coïncidences est assez harmonieuse, tant les réactions de ceux qui sont moteurs ou complices du conflit sont compréhensibles et hélas bien humaines. Le réalisateur fut surpris de constater que cette histoire n'ait pas été traitée dans un contexte contemporain depuis longtemps :

« Shakespeare a écrit cette pièce au XVIe siècle mais elle est tellement intemporelle qu'elle ne pouvait pas ne pas être transposable à notre époque et prendre un nouvel éclairage. Aujourd'hui, les familles Capulet et Montaigu ne se battent plus en duel à tous les coins de rue, mais une simple étincelle peut mettre le feu aux poudres. C'est inquiétant, mais plus intéressant. J'ai longtemps hésité avant de me lancer parce que j'étais sûr que beaucoup d'autres avaient eu la même idée que moi mais à part les deux versions de *West Side Story*, personne n'avait vraiment adapté la pièce à la réalité d'aujourd'hui. Une spirale de violence se déclenche après ce licenciement douloureux, aggravée par les différences sociales. Les modes de vie si opposés n'aident pas à se comprendre mais Nora et Léo y parviennent, seuls contre tous. »

On croit sans peine à ces regards échangés entre Sabrina Levoye et Teïlo Azaïs et à la naissance rapide et tranquille de leurs sentiments, alors qu'ils ont vite conscience de ce qui se joue en coulisses. De tempéraments plus solaires que leurs aînés, les jeunes amoureux essaient de vivre leur histoire au-delà des entraves mais aucune tentative de conciliation ne semble pouvoir aboutir, tant leurs origines semblent être des entraves à la compréhension mutuelle.

« Nora vit dans l'ensemble HLM de la ville, Léo dans le quartier résidentiel. Socialement parlant, ils sont aux antipodes mais ça ne les concerne pas. Ils se rencontrent au lycée, un endroit qui gomme aussi ces différences, et se plaisent aussitôt. Pour leur première fois, ils tombent puissamment amoureux. J'ai adoré filmer ça de l'intérieur, sans grande déclaration ni effusion. Faire en sorte qu'on assiste à ce petit miracle qu'est la première vraie rencontre, juste à travers la gêne et l'anodin, qu'on s'y voie, qu'on s'y retrouve, en ayant l'impression qu'il n'y a pas de caméra. Et qu'on s'y retrouve aussi quand l'engagement de Nora et Léo devient si fort que rien ni personne ne peut plus le

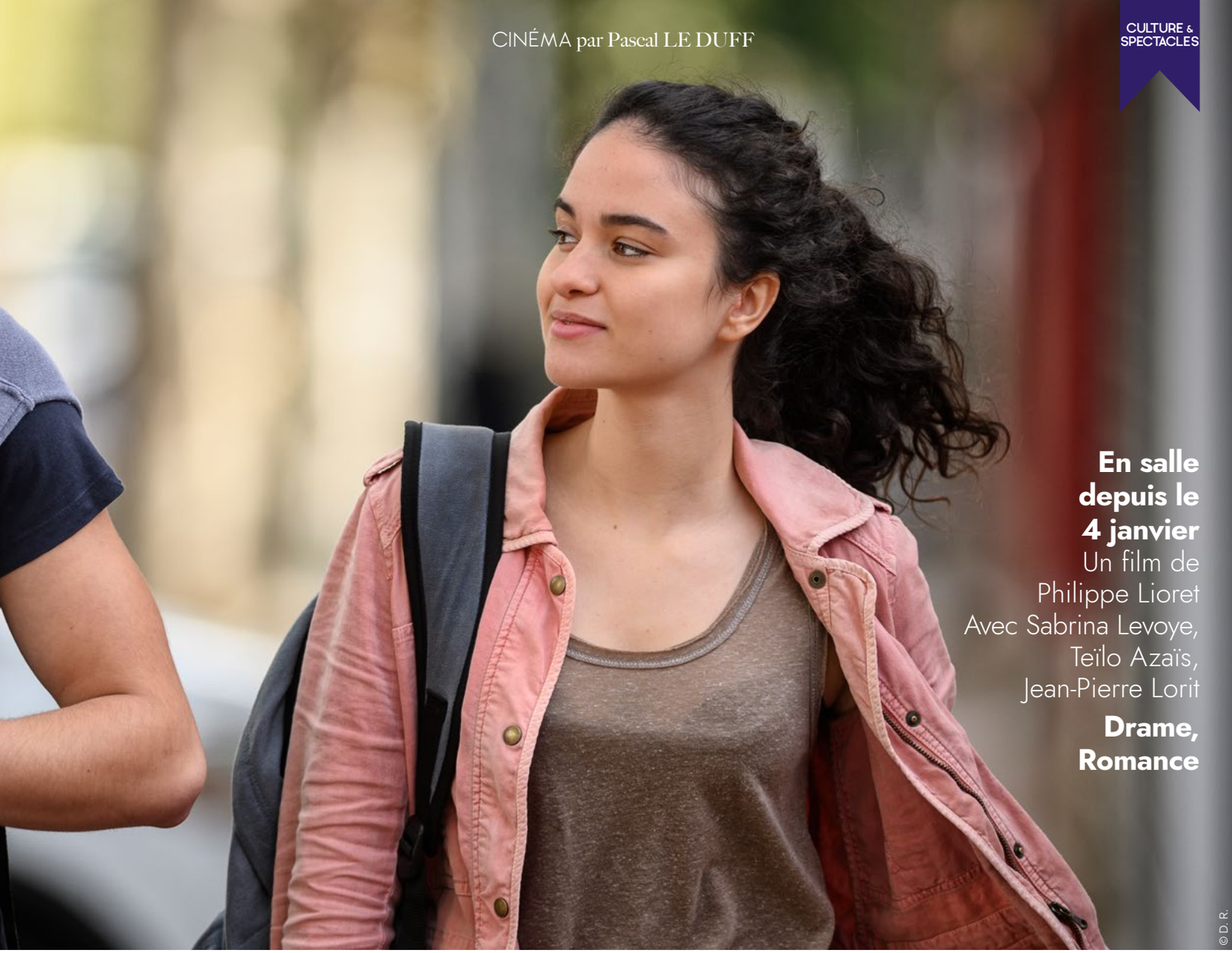

En salle depuis le 4 janvier
Un film de Philippe Lioret
Avec Sabrina Levoye, Teïlo Azaïs, Jean-Pierre Lorit
Drame, Romance

© D.R.

contrarier. Pour eux, rien d'autre n'a d'intérêt. Ils se retrouvent au milieu du champ de bataille, écartelés. Léo s'insurge auprès de son père contre le licenciement de Tarek car, grâce à ce qui le lie à Nora, il se découvre une révolte intérieure, une force d'indignation. Et quand son père lui dit : « Il y a peut-être d'autres gens à fréquenter que ceux de la Croix Blanche », avec ce que ça trimballe comme sous-entendus, les rapports se tendent encore plus. »

L'excès d'obstacles est en grande partie responsable de l'impression diffuse d'être passé à côté d'une œuvre plus forte que le résultat final, tant rien ne sera épargné aux protagonistes. Les racines musulmanes de Nora deviennent soudain un prétexte à son frère pour intensifier une colère légitime au départ, notamment dans le fait qu'elle ne croit pas à son innocence, mais était-il nécessaire d'avoir cette sous-intrigue avec le scooter acheté à des petites frappes qu'il ne peut plus rembourser après avoir perdu son emploi ? Le père de Léo n'est pas moins coupable que lui lorsqu'il se laisse aller aux insultes envers ses employeurs (un comble, compte tenu de l'origine de la dispute) avant de céder à de la violence physique après un énième quiproquo. Jean-Pierre Lorit et Nassim Lyes jouent avec intensité les agissements et paroles épidermiques de leurs personnages enfermés dans leur quête de vengeance alors que leur précarité commune, soudaine et dévastatrice pour leur moral, aurait pu les rapprocher avant qu'il ne soit trop tard.

« Aujourd'hui, quel que soit l'emploi qu'on occupe, on se débarrasse de vous d'un claquement de doigt. Tout le monde vit sur un siège éjectable et la crainte que suscite cette folle précarité devient source d'agressivité et de violence. »

L'impression d'une vie sous surveillance est prégnante, alors que l'écoute qui pourrait atténuer les désaccords est inexistante. C'est grâce à ce type d'observations intelligentes et à sa mise en scène prenante que Philippe Lioret parvient souvent à nous captiver, même s'il se perd un peu dans cette accumulation d'obstacles qui existent au détriment de la romance qui démarre pile en même temps que les germes de cette haine viscérale.

CINÉMA par Pascal LE DUFF

© D. R.

TIRAILLEURS
Sénégalais dans les tranchées

1917. Thierno Diallo, 17 ans, est enrôlé de force par l'armée française. Son père Bakary, inquiet pour lui, s'enrôle et le rejoint sur le front en cachant leur lien de parenté. Il sera prêt à tout pour le protéger… Le sujet était potentiellement passionnant, avec ses nombreux éléments méconnus, tel ce recrutement sauvage violent pratiqué par une France colonialiste dans diverses régions d'Afrique. Omar Sy s'est fortement investi dans ce projet qui lui permet d'incarner un personnage inédit dans son parcours et de s'exprimer en peul, langue qu'il maîtrisait déjà et cela se ressent. L'authenticité de son jeu s'en retrouve renforcée. Il est à l'origine du projet avec le réalisateur, son directeur de la photo sur *Intouchables*, mais, malgré leurs bonnes volontés, le résultat est décevant. On ne croit pas un seul instant aux retrouvailles si aisées et bien pratiques sur le champ de bataille. Le propos historique et politique est largement évacué au service de ce récit familial mélodramatique. Ce retour sur un drame national enterré est victime de ses choix narratifs, malgré le talent du duo central formé par Omar Sy et le jeune Alassane Diong au potentiel indéniable.

LES SURVIVANTS
Réfugiés dans la montagne

Endeuillé par la mort de sa femme, Samuel part s'isoler dans son chalet dans les Alpes, alors que la présence de migrants échauffe les esprits d'habitants de son village à la frontière avec l'Italie. Le soir de son arrivée, il découvre une jeune femme afghane qui a échappé à un contrôle d'identité mais a été piégée par la forte tempête de neige qui s'abat sur la région. Lorsqu'il réalise qu'elle ne renoncera pas à passer de l'autre côté en dépit des risques, il décide de l'accompagner, autant pour l'aider face à la nature hostile que contre des menaces bien plus humaines… Ce drame tendu s'inscrit dans la vague de ces drames français qui évoquent la question des réfugiés à travers un angle intimiste et/ou romanesque. La poursuite par une milice de jeunes racistes insuffle une énergie appréciable et une bonne dose de suspense, tout en montrant l'insupportable radicalisation des réactions contre ces exilés. Le côté thriller efficace se fait hélas au détriment de la subtilité du discours social et politique. Denis Ménochet, toujours aussi intense, donne la réplique à la non moins excellente Zar Amir Ebrahimi, prix d'interprétation à Cannes pour *Les Nuits de Mashhad* l'an dernier.

© D. R.

BORDEAUX **VENTES DU 26 JANVIER 2023, À 15 H**

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
	EJG 9-12-2022	SELARL TRASSARD ET ASSOCIÉS	LOCAL COMMERCIAL	LACANAU	7 bis avenue du Lieutenant-Princeteau	**300 000 €**

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com - Plateforme : annoncelegalepro.echos-judiciaires.com

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 19 Novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044378066) : Les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif pour le département de la Gironde est de 0.183 euro HT le caractère.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2022 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales prévues par l'article R. 210-3 du code de commerce et à la constitution de sociétés civiles prévues par l'article 22 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution des groupements agricoles d'exploitation en commun prévues par l'article R. 323-14 du code rural et de la pêche maritime et de sociétés demeure déterminé conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-2 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 27 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-8 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 29 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 108 euros HT pour le département de la Gironde
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde.
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde.
- Les tarifs visés à l'article 1er sont réduits de 70 % pour les annonces faites par les personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle ou lorsque les demandes d'annonces sont formulées par les juridictions en vue de satisfaire à une obligation de publication mise à la charge de personnes bénéficiant de l'aide juridictionnelle. Ils sont réduits de 50 % pour les annonces prescrites dans le cadre des procédures prévues par le livre VI du code de commerce, à l'exception des annonces faisant l'objet d'une tarification forfaitaire en application des 4° et 5° de l'article 3 de l'arrêté.

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

ECHOS
JUDICIAIRES-GIRONDINS

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 39 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
1 AN D'ABONNEMENT 69 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
2 ANS D'ABONNEMENT 109 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM .....
PRÉNOM .....
ENTREPRISE .....
ADRESSE .....
EMAIL .....
TEL .....

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : **CATHERINE DEPETRIS**
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / **05 57 14 07 55**

SELARL RODRIGUEZ & CARTRON
AVOCAT A LA COUR
18 RUE JULES FERRY - 33500 LIBOURNE
Tél : 05.57.50.10.50
marjorie.rodriguez@avocavance.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR REITERATION D'ENCHERES

DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
AU PALAIS DE JUSTICE - 22 RUE THIERS

MAISON D'HABITATION

«32 avenue Victor Hugo»
33230 LES EGLISOTTES ET CHALAURES

MISE A PRIX : 55 000 €

ADJUDICATION DU 03 MARS 2023 À 14 HEURES

CREANCIER POURSUIVANT : CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MERIGNAC CAPEYRON, société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 441 550 852, dont le siège social est situé «88 avenue de la Libération» 33700 MERIGNAC, prise en la personne de son représentant légal domicilié es qualités au dit siège, ayant pour avocat plaidant la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON représentée par Maître Marjorie RODRIGUEZ

DESIGNATION : Un immeuble à usage d'habitation, sis commune de LES EGLISOTTES ET CHALAURES et cadastré dite commune section AB n°65 «32 avenue Victor Hugo» pour une contenance de 06 a 37 ca et section AB n°323 «le bourg» pour une contenance de 05 a 50 ca soit une contenance totale de 11 a 87 ca. Cet immeuble comporte une habitation principale et un petit logement non habitable constitué de 3 pièces et d'une salle d'eau/wc.

L'habitation principale est constituée d'une pièce de 15 m², d'un wc, d'un grand couloir, d'une cuisine, d'un salon et à l'étage trois grandes chambres.

A l'extérieur, un garage. Le bien faisait l'objet d'une location.

IMPORTANT : Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE sous les références 21/00035 et de la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra porter les enchères pour toutes personnes solvables.

VISITE : se renseigner auprès de la SCP BOUSSARD - ADO Huissiers de Justice à BLAYE (Tél. : 05.57.42.63.40)

L22EJ13107

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Projet de construction d'un collège sur le territoire de la commune de Montussan Enquête publique unique préalable à déclaration de projet et à mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise et du Plan local d'Urbanisme de la commune de Montussan avec le projet

Par arrêté de la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde, en date du 29 novembre 2022, a été prescrite une enquête publique unique afin de recueillir l'avis du public sur l'intérêt général du projet de construction d'un collège sur le territoire de la commune de Montussan et sur la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire métropolitaine bordelaise et du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montussan avec ce projet.

Cette enquête unique a lieu du 2 janvier au 2 février 2023 inclus, sur le territoire de la commune de Montussan.

Son déroulement doit tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Préalablement à la réalisation des travaux, doivent intervenir :

- la déclaration de projet prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme, permettant de se prononcer sur l'intérêt général du projet de construction d'un collège,

- la mise en compatibilité du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise et du PLU de la commune de Montussan avec le projet.

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès du Conseil départemental et plus spécifiquement auprès de :

- Mme Florence BERARD, Urbaniste au Service d'appui aux politiques d'urbanisme et de programmation de l'habitat de la Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme (Tél. : 05.56.99.33.33 - Courriel : f.berard@gironde.fr),

- M. Maxim PEVERI, Chef de Projets «Mission Plan Collèges» à la Direction des Collèges (Tél. 07.78.68.74.74 - Courriel : m.peveri@gironde.fr)

à l'adresse suivante : 1 Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223 - 33074 Bordeaux Cedex.

Le public a la possibilité, pendant la période indiquée ci-dessus, de prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant les pièces exigées par le Code de l'Environnement (articles L.123-6 et R.123-8) et le Code de l'Urbanisme (articles R.153-8 et R.313-11), et notamment les documents relatifs à la mise en compatibilité du SCOT et du PLU, la déclaration de projet, les avis des personnes publiques associées, une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le bilan de la concertation :

- à l'accueil de la Mairie de Montussan, siège de l'enquête, 1 place Pierre de Brach,

- au siège du Syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU), Hangar G2, quai Armand Lalande à Bordeaux,

- sur le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (accueil de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux), aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Par ailleurs, dans les mêmes conditions de délai, le dossier d'enquête unique est consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr (rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes publiques»).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête, à feuillets cotés non mobiles, paraphés par le Commissaire enquêteur et ouverts par le Maire de Montussan et la Présidente du SYSDAU.

Des observations et propositions relatives au projet peuvent également être adressées, avant clôture de l'enquête, à la Commissaire enquêteure :

- par correspondance, en Mairie de Montussan, siège de l'enquête,

- par voie électronique, à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr .

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées à la Commissaire enquêteure lors de ses permanences, sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site des services de l'Etat en Gironde.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la Préfète de la Gironde, autorité organisatrice (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Cité administrative - 2 rue Jules Ferry, BP 90 - 33090 BORDEAUX Cedex) du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, et des observations formulées par le public pendant toute la durée de celle -ci.

Par décision de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux susvisée, Mme Georgette PEJOUX, Urbaniste retraitée, est désignée en qualité de Commissaire enquêteure.

La Commissaire enquêteure se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations :

en Mairie de Montussan, les :

- lundi 02 janvier 2023 de 14h à 17h,

- samedi 07 janvier 2023 de 10h à 12h,

- mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h,

- mardi 31 janvier 2023 de 9h à 12h,

- jeudi 02 février 2023 de 13h30 à 17h30,

au siège du Syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise, les :

- jeudi 12 janvier 2023 de 10h à 12h,

- mercredi 25 janvier 2023 de 14h à 16h.

Copies du rapport et des conclusions de la Commissaire enquêteure resteront déposées, pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la DDTM de la Gironde (Service des Procédures Environnementales), en Mairie de Montussan, au siège du SYSDAU et sur le site internet des services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr (rubriques précitées) afin que le public en prenne connaissance.

Ces documents seront transmissibles à toute personne intéressée qui en fera la demande à la Préfète de la Gironde.

A l'issue de l'enquête publique, l'organe délibérant du SYSDAU et le Conseil municipal de Montussan seront destinataires du dossier de mise en compatibilité (éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête), du rapport et des conclusions de la Commissaire enquêteure ainsi que du procès verbal de la réunion d'examen conjoint et invités à délibérer, chacun en ce qui le concerne, sur la mise en compatibilité du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise et du PLU de la commune de Montussan.

Au vu des résultats de l'enquête publique, des avis exprimés et des délibérations de la commune de Montussan et du SYSDAU, le Conseil départemental de la Gironde se prononcera sur l'intérêt général de l'opération, par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise et du PLU de la commune de Montussan.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet www.gironde.gouv.fr. et affiché en Mairie de Montussan, au siège du SYSDAU et sur les lieux des travaux.

L22EJ09069

VILLE DE LACANAU

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE DE LACANAU

M. Le Maire
31 avenue de la Libération 33680 Lacanau
Tél : 05 56 03 83 08 mèl : c.sanchez@lacanau.fr web : http://www.lacanau.fr
SIRET 21330214400018

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : BALAYAGE MECANISE 2023-2025

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 31 avenue de la Libération 33680 Lacanau

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Liste et description succincte des conditions :

Inscrit au registre du commerce ou des sociétés

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

Via le profil acheteur AWS

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 20/01/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 04/01/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

L23EJ00313

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la mise en place du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau des bassins versants des affluents de la Garonne
Les permanences du Commissaire enquêteur se tiendront dans les communes de LA REOLE - CAUDROT - SAINT MAIXANT - SAINT PIERRE D'AURILLAC

Une enquête publique est prescrite du lundi 02 janvier 2023 au mercredi 01 février 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) Dropt Aval sur la mise en place du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau des bassins versants des affluents de la Garonne sur le département de la Gironde.

Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL - 23, avenue de la Bastide 24500 EYMET. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 05 53 57 53 42.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de La Réole siège de l'enquête publique, de Caudrot, Saint Maixant et de Saint Pierre d'Aurillac aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2022».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les 24 communes concernées sont :

Bourdelles - Donzac - Gironde sur Dropt - La Réole (Siège de l'enquête publique) - Mongauzy - Montagoudin - Saint André du Bois - Sainte Foy la Longue - Saint Macaire - Saint Martial - Saint Pierre d'Aurillac - Semens - Caudrot - Gabarnac - Gornac - Le Pian sur Garonne - Monprimblanc - Mourens - Sainte Croix du Mont - Saint Germain de Grave - Saint Maixant - Saint Martin de Sescas - Saint Sève - Verdelais.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de LA REOLE, esplanade Charles de Gaulle 33190 La Réole siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Christian MARCHAIS Cadre Bancaire retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

- lundi 02 janvier 2023 de 09h00 à 12h00 à la Mairie de La Réole
- vendredi 13 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Saint Maixant
- vendredi 20 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Caudrot
- mercredi 25 janvier 2023 de 09h00 à 12h00 à la Mairie de Saint Pierre d'Aurillac
- mercredi 01 février 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de La Réole

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les Mairies de La Réole, Caudrot, Saint Maixant, Saint Pierre d'Aurillac, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L22EJ07163

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DUP et exploitation du forage d'eau potable «Pradal F3»
sur la commune de LESPARRE - MEDOC

Une enquête publique unique est prescrite du lundi 23 janvier 2023 au mardi 21 février 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine à partir du forage «Pradal F3» sur la commune de Lesparre Médoc, la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux et la déclaration d'utilité publique du périmètre de protection mis en place autour du forage où seront instaurés des servitudes d'utilité publique.

Le responsable du projet est : la Mairie de Lesparre Médoc 37, cours du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33340 LESPARRE MEDOC. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Madame Jennifer CHAUVOT tél : 05 54 56 00 23.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, une notice explicative, un projet d'arrêté et un examen au cas par cas, sera mis à la disposition du public à la Mairie de Lesparre Médoc, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Lesparre Médoc siège de l'enquête publique.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Monsieur Rémi BAUDINET Officier supérieur de l'armée de terre retraité, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Régie des Eaux et Assainissement de Lesparre Médoc 80, rue Eugène MARCOU 33340 LESPARRE MEDOC le :

- lundi 23 janvier 2023 de 08h30 à 12h30,
- mardi 31 janvier 2023 de 08h30 à 12h30,
- mercredi 08 février 2023 de 08h30 à 12h30,
- jeudi 16 février 2023 de 08h30 à 12h30,
- mardi 21 février 2023 de 14h00 à 17h00.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Lesparre Médoc et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'État de la Gironde : www.gironde.gouv.fr.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau et déclarer d'utilité publique le captage et le périmètre de protection instauré.

L22EJ09356

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Organisme qui passe le marché :

SIAEPA de la région de La Brède - 4 avenue de la Gare - 33650 St Médard d'Eyrans.

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

3. Objet et Caractéristiques des travaux :

Travaux d'adduction d'eau potable - marché à bon de commande sur 4 ans - extensions, renforcements et renouvellements de canalisations. Montant maximal annuel : 300 000 € H.T.

4. Obtention de dossiers :

Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site : http://siaepa-brede.e-marchespublics.com

5. Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

6. Date d'envoi de l'avis à la publication :

30/12/2022

7. Date limite de remise des offres :

Vendredi 27 janvier 2023 à 12h00.

L22EJ13417

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2022-08 en date du 31 octobre 2022, le Maire de Marcheprime a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Marcheprime.

A cet effet, Monsieur Alain RIVOAL (Directeur général des services de mairie retraité) a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Bordeaux.

Cette enquête publique se déroulera en mairie de Marcheprime du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 inclus, soit 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des dossiers en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandés et consultés à la mairie de Marcheprime ainsi que sur le site de la Commune : www.ville-marcheprime.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet, ou les adresser, par écrit, au Commissaire enquêteur : Monsieur Alain RIVOAL, Commissaire enquêteur - Mairie de Marcheprime - 3 avenue de la République, 33 380 MARCHEPRIME.

En outre, ces observations pourront être adressées directement par e-mail sur la boîte mail dédiée : enquetepubliqueplu2022@ville-marcheprime.fr, du mardi 3 janvier 2023 à 9h, heure d'ouverture de l'enquête publique, au vendredi 3 février 2023, 17h, heure de clôture de l'enquête publique.

Le Commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de révision du PLU, à la mairie :

¢Le Mardi 3 janvier 2023, de 9h à 12h,

¢Le Mercredi 18 janvier 2023, de 14h à 17h,

¢Le Vendredi 3 février 2023, de 14h à 17h.

À l'issue de l'enquête, le rapport et l'avis motivé du Commissaire enquêteur seront transmis au Maire dans le délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de Marcheprime et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil municipal de Marcheprime aura alors compétence pour prendre la décision d'approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

L22EJ06086

AVIS D'ATTRIBUTION

MAIRIE DE LACANAU

M. Le Maire
31 avenue de la Libération 33680 Lacanau
Tél : 05 56 03 83 08 mèl : c.sanchez@lacanau.fr web : http://www.lacanau.fr
SIRET 21330214400018

Objet : MISSION SPS - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE GAULLE ET DES ALLEES ORTAL

Nature du marche : Services

Appel d'Offres ouvert

Classification CPV :

Principale : 71317210 - Services de conseil en matière de santé et de sécurité

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 10

Date d'attribution : 10/10/22

Marché n° : 22053

DEKRA INDUSTRIAL, 85 RUE DE LA MORANDIERE, 33185 LE HAILLAN

Montant HT : 5 043,00 Euros

Envoi le 03/01/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

L23EJ00237

AVIS D'ATTRIBUTION

MAIRIE DE LACANAU

M. Le Maire
31 avenue de la Libération 33680 Lacanau
Tél : 05 56 03 83 08 mèl : c.sanchez@lacanau.fr web : http://www.lacanau.fr
SIRET 21330214400018

Objet : MISSION OPC - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE GAULLE ET DES ALLEES ORTAL

Nature du marche : Services

Appel d'Offres ouvert

Classification CPV :

Principale : 71521000 - Services de conduite de chantier

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 10/10/22

Marché n° : 22052

ARTELIA, 16 RUE SIMONE VEIL, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Montant HT : 33 200,00 Euros

Envoi le 03/01/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

L23EJ00240

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet de réalisation du lotissement «L'écrin» sur la commune de BOULIAC

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, il sera procédé à une consultation du public du lundi 23 janvier 2023 au mardi 21 février 2023 inclus, sur la demande de projet de réalisation du lotissement «L'écrin» sur la commune de BOULIAC demandé par la société SAS BEOLETTO.

Le responsable du projet est la société SAS BEOLETTO - 168, avenue Pasteur - 33185 LE HAILLAN - M. Marc VINDRIOS.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, sans étude d'impact, sera consultable sur le site internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques, consultations du public».

Les intéressés pourront faire part de leurs observations ou questions à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr .

Toute observation transmise avant le début de la participation du public et après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

Le dossier sur support papier pourra être consulté à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service des procédures environnementales - cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33000 Bordeaux.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de ce service tél : 05 47 30 53 28.

A la fin de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée par le service instructeur et permettra la prise en considération des observations avant décision. Cette synthèse sera consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr. La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation sollicitée.

L22EJ08635

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA NOTRE PLATEFORME INTERNET

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 21/12/2022, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CELINE TEIXEIRA Objet social : Le contrôle, la prise de participation ou d'intérêts, dans toutes sociétés commerciales, artisanales, financières ou immobilières. Siège social : 9, bis rue du Maréchal Lannes 33560 CARBON BLANC. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux. Au capital de : 100 €. Clause restreignant la libre cession des actions : Cessions libres. Président : Mme TEIXEIRA Céline demeurant 9 Bis, rue du Maréchal Lannes 33560 CARBON BLANC.

22EJ25588

Aux termes d'un ASSP en date du 15/12/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : INVEST PREMIER

Objet social : L'acquisition, la vente, la propriété, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, la construction et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tout bien immeuble que ce soit à usage commercial ou d'habitation et généralement toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société

Siège social : 12 Rue de la Caone, 33260 LA TESTE DE BUCH

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Gérance : M. POTHIER Sébastien, demeurant 12 Rue de la Caone, 33260 LA TESTE DE BUCH

L22EJ11917

Aux termes d'un ASSP en date du 23/12/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PATTERN

Objet social : Vente de vêtements et d'objets en catalogue, commerce de gros.

Siège social : 89 rue Croix Blanche , 33000 BORDEAUX

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : M. COIA Adrien , demeurant 30 Allée Haussmann , Apt 32 - Bat A , 33300 BORDEAUX

Directeur général : M. ZEYER-LINDEN Samuel , demeurant 157 rue de Bègles , 33800 BORDEAUX

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Clause d'agrément : La cession de titres entre associés est libre. La cession de titres donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Pour avis

Le Président

L22EJ12863

COMPAGNIE DU FALOT
SASU au capital de 792 550 euros
Siège social : 16 rue Roger Hourquet
33700 MERIGNAC

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MERIGNAC du 22/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : COMPAGNIE DU FALOT

Siège : 16 rue Roger Hourquet 33700 MERIGNAC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 792 550 euros

Objet : Le conseil en organisation et gestion d'entreprises

Président : Monsieur Alain FAUBEL demeurant 16 rue Roger Hourquet 33700 MERIGNAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

L22EJ13085

Aux termes d'un ASSP en date du 22/12/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NISSIA CLARK

Objet social : Activité de stylisme et toutes activités de création, conception, promotion, marketing, importation, distribution, vente de vêtements et tous articles de mode et services y attachés, vente d'objets de décoration ; activité de vente de vêtements en ligne (e-shop) et par revendeurs (dépôt-vente) ; organisation d'évènements et manifestations en lien avec l'objet social (showrooms) ; création, installation, acquisition, exploitation, location, prise à bail, prise en location gérance de tous fonds de commerce. Acquisition de droit au bail, meubles, immeubles, établissements, ateliers

Siège social : 22 rue Leybardie, 33300 BORDEAUX

Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : Mme CLARK Nissia, demeurant 22 rue Leybardie, 33300 BORDEAUX

Admission aux assemblées et droits de votes : Toute action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Clause d'agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associée unique sont libres.

Pour avis

La Présidence

L22EJ13124

Aux termes d'un ASSP en date du 29/11/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **BL AUTOS**

Sigle : **BL**

Objet social : Commerce de gros d'équipements automobiles

Carrosserie

Dépannage, remorquage automobile

Siège social : 145 rue des Hérons, 33620 CEZAC

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LIBOURNE

Gérance : Monsieur LAFARGE Benoît, demeurant 46 rue Edith Piaf, 33620 CEZAC

LAFARGE Benoît

L22EJ13162

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27/12/2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

LA BODETTERIE

Objet social : L'acquisition de terrains en vue de la construction d'un immeuble. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la destruction et la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 410 rue de l'Eglise 33420 GENISSAC

Capital : 1000 euros

Gérance : M. Hugues FLOCH demeurant 410 rue de l'Eglise 33420 GENISSAC

Agrément des cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

de Libourne.

L22EJ13188

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Cécile YAIGRE-BOYÉ notaire à BORDEAUX, membre de la société «YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES», société à responsabilité limitée titulaire d'offices notariaux dont le siège social est à BORDEAUX 14 rue de Grassi le 23 décembre 2022 a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

OBJET : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DENOMINATION : **SCI EMYC**

SIEGE : MERIGNAC (33700) 42 rue Diderot

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DE BORDEAUX

CAPITAL : 1.500 € (apports en numéraire)

GERANCE : Madame Maité CHIPI demeurant 42 rue Diderot à MERIGNAC (33700)

Et Monsieur Eneko Xavier CHIPI, demeurant à ANDRESY (78570) 9 rue du Général Schweisguth pour une durée illimitée.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis

Le notaire.

L22EJ13216

MG INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, allée des Cytises
33430 BAZAS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MG INVEST

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 7, allée des Cytises 33430 BAZAS

OBJET SOCIAL :- L'acquisition, la prise de participation ou d'intérêts, sous toutes ses formes, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères

- L'activité de holding comportant notamment l'animation des filiales et la prestation de services aux filiales sur le plan de l'assistance administrative, financière, comptable, technique et commerciale

- L'achat, la vente, la construction, la rénovation, la promotion, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

- La réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1 000 €

GERANCE : Grégory GARRY 7, allée des Cytises 33430 BAZAS

IMMATRICULATION : au RCS de BORDEAUX

Pour avis,

L22EJ13228

ECHOS JUDICIAIRES-GIRONDINS
JOURNAL D'INFORMATIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES
SE CHARGENT DE VOS
APPELS D'OFFRES & AVIS D'ENQUÊTE
WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

JPA
WANLIN/GRELIER

ALIXCI Société Civile au capital de 4 150 001 Euros Siège social : 37 rue Labottière 33000 BORDEAUX

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 28.12.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : ALIXCI
Siège social : 37 rue Labottière 33000 BORDEAUX.
Objet social : La prise de participation dans toute Société ou entreprise de droit français ou étranger, cotée et non cotée, et ce quelle que soit sa forme juridique, ainsi que l'acquisition et la cession de toute valeur mobilière française ou étrangère par tout moyen juridique et financier ainsi que leur administration pour son propre compte.
La prestation de services, le conseil et l'assistance en matière commerciale, de stratégie, de marketing, de gestion, de finances, d'études techniques, d'études de marché.
Durée de la Société : [Durée de la Société (en chiffres)] ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 4 150 001 euros.
Gérance : Institut Supérieur de Formation Permanente - INSUP, Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et déclarée à la Préfecture de la Gironde sous le numéro W332002156, Siège social : 37 rue Labottière 33000 BORDEAUX.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales en cas de cessions faites au profit de tous tiers.
Immatriculation de la Société au RCS de BORDEAUX.
Pour avis
La Gérance

L22EJ13247

Aux termes d'un acte authentique reçu le 20/12/2022 par Maitre François-Jean COUTANT, Notaire à SAINT EMILION (33330) - 1 Simard, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GFA AMBLEVERT D GAMAGE
Objet social : La propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.
Siège social : 21 bis Gamage , 33350 SAINTE FLORENCE
Capital : 392 478
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LIBOURNE
Gérance : M. AMBLEVERT Daniel Abel, demeurant lieudit «Gamage», 33350 SAINTE FLORENCE
Clause d'agrément : Un associé peut céder librement tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants et descendants ainsi qu'à ses coassociés. Les autres cessions entre vifs sont soumises à agrément.
Pour avis.

L22EJ13258

ACTIF & ASSOCIÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARCACHON du 28/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : EURL

Dénomination sociale : **SCARPA SHOES**

Siège social : 290 boulevard de la Plage 33120 ARCACHON

Objet social : Vente de chaussures, vêtements et accessoires en boutique et sur marchés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 500 euros

Gérance : Monsieur Aurélien ABAD, demeurant 65 rue de Montuset 33140 CADAUJAC, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

L22EJ13276

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles BOUZONIE, notaire à BORDEAUX, le 29 décembre 2022, a été constituée la société civile dénommée «**SCI MAISON ROUGE**», siège social : TALENCE (33400), 44 rue du Général Bordas.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 1000 parts sociales de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1 000,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,

- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,

- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,

- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ;

- et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de BORDEAUX.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(e) premier gérant de ladite société : - Monsieur GASTELIER Emmanuel Michel, Ingénieur Système / responsable technique, demeurant à MERIGNAC (33700), 1 allée Aristide Colotte, Bât A appt 8.

- Monsieur HERMIER Cyril Bernard, responsable d'agence , demeurant à TALENCE (33400), 44 rue du Général Bordas.

L22EJ13287

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous seing privé en date du 22 décembre 2022 il a été constitué une société civile immobilière

DENOMINATION : **RLP MER**

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL : Mille euros (1.000 €)

SIEGE SOCIAL : 8 rue Joseph AUBE, 33000 BORDEAUX

OBJET : _ L'acquisition, la vente, la mise en location, la prise en location, de tous immeubles. Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

DUREE : 99 ans

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000€

GERANCE : Nomination du premier gérant, pour une durée indéterminée

Monsieur Roger DOMINGUEZ

Né le 4 juin 1966 à La Rochefoucauld (16)

Domicilié 8 rue Joseph AUBE, 33000 BORDEAUX

De nationalité française

CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant, à la majorité des voix exprimées.

IMMATRICULATION : au RCS de Bordeaux

Pour avis

La Gérance

L22EJ13302

Aux termes d'un ASSP en date du 29/12/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : IMMO TOUYA
Objet social : Acquisition, construction, entretien administration et exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles bâtis.
Siège social : 19 bis allée Georges Canguilhem, 33160 SAINT MEDARD EN JALLES
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
Gérance : M. TOUYA Alexandre, demeurant 19 bis allée Georges Canguilhem, 33160 SAINT MEDARD EN JALLES
Pour avis
le gérant

L22EJ13318

---

les avocats

CORNET VINCENT SEGUREL
Société d'Avocats
49 rue Camille Godard
33001 BORDEAUX CEDEX

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : **OSLO CAPITAL**

Objet social : la prise de participation ou d'intérêts, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; la gestion de ces participations et notamment en qualité de mandataire social ; toutes prestations de services d'étude, de conseil et d'assistance en matière commerciale, financière, comptable, juridique, fiscale, technique, administrative, informatique et la fourniture de toute autre prestation de services.

Siège social : 5 rue de l'Hermitage - 33200 BORDEAUX

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les statuts, quel que soit le nombre d'action qu'il possède.

Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Emile PELISSIER, demeurant 2 Place du Palais à Bordeaux (33000).

La société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,

L22EJ13325

Caroline PRISSE
Notaire
7 Place de l'Eglise
33930 VENDAYS MONTALIVET
05 35 37 16 68

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VENDAYS-MONTALIVET du 21 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : L'ATLANTID
Siège : 43 route de Sarnac 33930 VENDAYS-MONTALIVET
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 euros
Objet : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou meublé ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et exceptionnellement la vente des biens sociaux lui appartenant.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions entre actionnaires ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant pourront s'effectuer librement. Toutes les autres cessions ou transmissions d'actions seront soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Madame Laura MANENTI demeurant 43 route de Sarnac 33930 VENDAYS-MONTALIVET.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.
POUR AVIS
La Présidente

L22EJ13335

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

SCP Etudes
ALLORY- LAVAL – BARDIN
Notaires associés
à BERGERAC (Dordogne)
1 rue des Docteurs Vizerie

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Axelle -Marie LAVAL, Notaire associé à LA FORCE (Dordogne), 13 rue de la Libération, le 22 décembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **10LOC**

Forme : société civile immobilière

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC (33920), 13 Quater chemin de l'Ardillas.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de LIBOURNE.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 EUR) constitué en totalité d'apports en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant de la société est : Monsieur Christophe VERITE demeurant SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC (33920) 13 Quater chemin de l'Ardillas.

Pour avis

Le notaire.

L22EJ13339

Guillaume HARPILLARD
Avocat à la Cour
26 rue de Ruat
33000 BORDEAUX
05-56-06-66-70

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte ssp du 23 décembre 2022, de la Société par Actions Simplifiée «**SAS DURDEN BC**» au capital de 5.000 euros, siège social : 9 Impasse de la Chêneraie 33127 SAINT JEAN D'ILLAC. La société a pour objet les activités Boulangerie, pâtisserie, chocolatier, glacier, confiserie, traiteur, produits alimentaires, sandwicherie sur place et à emporter. Elle sera immatriculée au RCS de BORDEAUX. Sa durée est de 99 années.

Madame Andréa MOREIRA MARQUES demeurant 1 rue Delterai 93310 LE PRE SAINT GERVAIS a été nommée Présidente pour une durée illimitée, Monsieur Brian MOREAU demeurant 9 Impasse de la Chêneraie 33127 SAINT JEAN D'ILLAC et Monsieur Medhi ZOUHIR demeurant 1 rue Delterai 93310 LE PRE SAINT GERVAIS, ont été nommés Directeurs Généraux pour une durée illimitée.

L22EJ13359

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé

Dénomination : **DAISY**.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 57 rue Berruer, 33000 Bordeaux.

Objet : organisation de réceptions et d'évènements pour le compte d'entreprises et de particuliers.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 3000 euros

Cession d'actions et agrément : non.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Madame Béryl BEYLOT LAYENS (épouse ROVIRA) 15 cours du chapeau rouge 33000 Bordeaux.

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

L22EJ13395

Cabinet DR Expertise et Conseils
154 Avenue de Saint Médard
33320 EYSINES
05.56.12.03.42

Aux termes d'un ASSP en date du 30/12/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TC CAR
Objet social : Commerce de véhicules automobiles légers d'occasions ou neufs, Achat et vente directe ou indirecte en qualité de commissionnaire ou mandataire, Achat revente équipements relatifs aux véhicules, Locations de véhicules légers
Siège social : 18 Place d'Armagnac , Résidence Hypérion Bât 18 Porte 501,33800 BORDEAUX
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
Président : M. CHABABIAN TIMUR, demeurant 18 Place d'Armagnac , Résidence Hypérion Bât 18 Porte 501, 33800 BORDEAUX
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Pour avis
La présidence

L22EJ13398

DUPHIL-PRUVOST
SOCIETE D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS
127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 30 décembre 2022, il a été constitué une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : **ARIETIS 13** ;

- Siège social : 8C Route de Créon, 33750 BARON ;

- Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ;

- Durée : 99 ans ;

- Capital : 1 000 euros divisés en MILLE (1 000) parts d'un euro de valeur nominale chacune entièrement souscrites et libérées par apports en numéraires ;

- Admissions aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer.

- Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix.

- Gérant : Madame Camille GENOT, née le 19 avril 1991 à DECHY (59), de nationalité française, demeurant sis 8C Route de Créon, 33750 BARON, nommée pour une durée indéterminée.

La Société sera immatriculée au RCS de Libourne.

Pour avis,

Le Gérant

L22EJ13403

Guillaume HARPILLARD
Avocat à la Cour
26 rue de Ruat
33000 BORDEAUX
05-56-06-66-70

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte ssp du 30 décembre 2022, de la Société à Responsabilité Limitée «**LUNA**», capital : 500 euros, siège social : 7 route de Jourdan, Lieudit Calama 33760 SAINT PIERRE DE BAT. La société a pour objet l'activité de holding, prise de participation et gestion des participations détenues par la société. Elle sera immatriculée au RCS de BORDEAUX. Sa durée est de 99 années.

Monsieur Benoît DUMAS, demeurant 7 route de Jourdan, Lieudit Calama 33760 SAINT PIERRE DE BAT a été nommé Gérant pour une durée illimitée.

L22EJ13415

Aux termes d'un acte SSP en date du 20 décembre 2022 à BEGLES, il a été constitué une SASU dénommée : **Madame Nettoie**. SIEGE SOCIAL : BEGLES (33130) 60 rue Albert Thomas. OBJET : La société a pour objet exclusif la fourniture directe ou indirecte de services aux personnes, en recourant ou non à la sous -traitance d'entreprises et d'associations détentrices d'un agrément ou d'une autorisation et plus généralement toute opération industrielle, commerciale, financière, économique ou juridique, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX. CAPITAL : 500 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. CESSIONS D'ACTIONS : En cas de pluralité d'actionnaires, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires. PRESIDENT :Madame Graziela COURREGELONGUE née MAVOUNGOU MAKANGA demeurant à BEGLES (33130) 60 rue Albert Thomas.

L22EJ13419

ETIC AVOCATS

SOCIETE D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 23.12.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : **ALCHIMIE DU SOI**

Siège : 9 ter Rue Charlevoix de Villiers, 33260 LA TESTE DE BUCH

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 €

Objet :

- la réalisation de soins énergétiques, l'initiation et la pratique du Reiki,

- l'accompagnement individuel et conseil en développement personnel,

- la formation dans le domaine des soins énergétiques et l'initiation au développement personnel,

- la pratique et l'enseignement du Feng Shui,

- le modelage non thérapeutique,

- la pratique de l'hypnose spirituelle et du Thethahealing,

- La pratique et l'initiation à la lithothérapie,

- la réalisation de toutes prestations de services afférant à l'utilisation de matériel médical et/ou paramédical,

- toutes activités de conseil et de formation afférente à l'utilisation de matériel médical et/ou paramédical,

- la vente pierres gemmes et bracelets (hors métaux précieux, or, platine et argent).

- le négoce de minéraux, bougies, encens, et objets de décoration.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous. Toutefois, seront dispensées d'agrément les seules cessions consenties entre associés. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

Les décisions extraordinaires sont adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Gérance : Mme Delphine Madeleine BRUNET, née JORRO, demeurant 9 ter Rue Charlevoix de Villiers, 33260 LA TESTE DE BUCH.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

La gérance

L22EJ13424

Etude de
«Maîtres Aymeric AGNES, Laetitia BRUN-TEISSEIRE, Pierre-Adrien MUNIER, Notaires associés»,
titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX (Gironde),
11, Cours de Verdun.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Aymeric AGNES, Notaire associé de la SARL «Aymeric AGNES, Laetitia BRUN-TEISSEIRE, Pierre-Adrien MUNIER, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX (Gironde), 11, Cours de Verdun, le 22 décembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale : **DSCE**

Le siège social: PORTETS (33640) 4 C route de Rapin

Durée : 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE VINGT EUROS (190 020.00 EUR)

Apports numéraires 20, 00 euros

Apports immobiliers à Villenave d'Ornon, 33140 26 rue Fernand Jarnac, une maison d'habitation d'une valeur de 190.000, 00 euros.

Le gérant est DE SEQUEIRO CARNEIRO Elodie, demeurant 4 C Route de Rapin 33640 PORTETS.

Immatriculation au RCS de BORDEAUX

Pour avis

Le notaire.

L22EJ13433

GROUPE CAEC
CONSEIL - AUDIT - EXPERTISE COMPTABLE
ARTIGUES - BORDEAUX - CARBON-BLANC - MERIGNAC
www.groupecaec.fr

AS INVEST
SASU au capital de 381 565€
Siège social : 63 rue Robert d'Ennery
33200 Bordeaux

Aux termes d'un ASSP en date à Bordeaux du 20/11/2022, il a été constitué AS INVEST, SASU au capital de 381 565 euros, ayant son siège social au 63 rue Robert d'Ennery, 33200 Bordeaux. Objet : la prise de participation minoritaire ou majoritaire dans tous types de sociétés créées ou à créer ; la détention et la gestion directe ou indirecte de toutes participations ; la réalisation de prestations de services spécifiques au bénéfice des filiales et participations, notamment en matière de gestion en ressources humaines, d'assistance administrative, comptable, financière, plus généralement, la réalisation de toutes prestations stratégiques et de contrôle de gestion ; le contrôle et/ou la direction des filiales et participations, ainsi que la définition et la mise en uvre de la politique générale du groupe et l'animation des sociétés qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant à la définition de leurs objectifs économiques. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Présidente : Agnieszka SCHNEIDER, demeurant 63 rue Robert d'Ennery 33200 Bordeaux. La Société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.
POUR AVIS

L22EJ13443

NOTAIRES 30 INTENDANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Louis GIRARDOT, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «SELARL Mathieu VERGEZ -PASCAL et Louis GIRARDOT notaires associes», titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX (Gironde), 30, Cours de l'Intendance, le 23 décembre 2022, a été constituée une société civile dénommée **LE CLOS DE LA FERME** ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet l'acquisition d'un ensemble immobilier bâti et non bâti, sis à SAINT AUBIN DE MEDOC (Gironde), 8 route de Saint Médard, la construction (après démolition des bâtiments existants le cas échéant) et l'aménagement d'un ensemble collectif à usage d'habitation en vue de sa division par fractions destinées à être attribuées en propriété ou en jouissance aux associés, la gestion et l'entretien de cet ensemble jusqu'à la mise en place d'une organisation différente.

Le siège social est fixé à : SAINT AUBIN DE MEDOC (33160), 8 route de Saint Médard.

La Société est constituée pour une durée de 6 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de : HUIT CENT SEPT MILLE CINQ CENT VINGT-SIX EUROS (807 526,00 EUR) par des apports en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants et descendants. Elles sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux. Les cessions de parts sont soumises à l'agrément de la gérance

Les associés nomment pour premiers gérants de la société : Monsieur Julien CAPRON et Madame Marianne Marie-Hélène Renée DUBUT demeurant ensemble à SAINT-AUBIN-DE-MEDOC (33160) 50 A Route de Joli Bois, ainsi que Madame Marie Noëlle Agnès HELLEBOID, demeurant à SAINT-AUBIN-DE-MEDOC (33160) 24 allée Constellation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire.

L22EJ13461

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET (Gironde) du 29 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée

Dénomination : **MARCUSSO**

Siège : 12, La Peyrere 33720 SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET

Durée : 99 ans

Capital : 1.500 €

Objet : l'importation, l'achat, la vente, en gros et détail, de café, accessoires et produits liés au café, l'achat et la vente de matériels de piscines et de tous produits et services s'y rapportant.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Ailton GARCIA demeurant 12, La Peyrere 33720 SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

L22EJ13463

Par acte SSP en date du 27/12/2022, il a été constitué une SELARL dénommée : **AMAYENE**

Siège social : 195 cours Maréchal Gallieni 33000 BORDEAUX

Capital : 2 000€

Objet : Infirmière libérale

Gérance : Madame AMAYENE MEKOUE BETETENE Mariette, demeurant 2 B rue du Maréchal Lyautey 33130 Bègles

Durée : 30 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux.

L23EJ00002

DUPHIL-PRUVOST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS
127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 30 décembre 2022, il a été constitué une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

• Dénomination : **MOD&RAT** ;

• Siège social : Lieu-dit Gontey, 33330 SAINT EMILION ;

• Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ;

• Durée : 99 ans ;

• Capital : 1 000 euros divisés en MILLE (1 000) parts d'un euro de valeur nominale chacune entièrement souscrites et libérées par apports en numéraires ;

• Admissions aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer.

• Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix.

• Gérant : Madame Marina PEREZ, née le 31/10/1991 à LIBOURNE (33), demeurant sis Lieu-dit Gontey 33330 SAINT ÉMILION, de nationalité française, nommée pour une durée indéterminée.

La Société sera immatriculée au RCS de Libourne.

Pour avis,

Le Gérant

L23EJ00003

Par acte SSP du 15/12/2022, il a été constitué une SCI dénommée **ATLANTISUD 2023**. Siège social : 178 Rue de Turenne - 33000 BORDEAUX. Objet L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la vente, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément Capital : 1 000€. Cession des parts : Agrément préalable à toutes les cessions Gérants : SASU NOISETTE 922 089 586 RCS Annecy Siège social : 45 rue Sommeiller - 74000 ANNECY Présidente Patricia LYONNAZ et SASU LES ABEILLES 839 724 291 R.C.S. Bordeaux Siège social : 178 Rue de Turenne 33000 Bordeaux Président Hugues SALOME Durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

L23EJ00017

---

les avocats

Sarah GARANDET
Avocat à la Cour
27, cours Saint-Louis
13100 Aix-en-Provence

Par acte sous seing privé daté du 2 Janvier 2023, il a été constitué la SASU **MON CONSEIL PATRIMONIAL** au capital de 1.000 euros. Siège social : 7C, Rue de Caillavet - 33290 Parempuyre. Objet : Courtage d'assurances, Gestion de patrimoine, Conseil en investissements financiers, Conseil en protection sociale, Conseil en stratégie de rémunération, Ingénierie financière, Gestion de portefeuilles, Assistance et conseils aux entreprises, Intermédiation en opérations de banque et en services de paiement, transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Conseil et finance d'entreprise, Intermédiaire en Financement Participatif, Distribution et commercialisation de contrats d'assurance, d'assurance vie, de santé, de prévoyance, de retraite, et de tous produits et services de protection social, Conseil et assistance à la recherche de financements privés et professionnels, Activités de placement financier et d'épargne à titre privé ou professionnel. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux. Président : Monsieur Daniel DROETTO demeurant 7C Rue de Caillavet - 33290 Parempuyre, nommé pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

L23EJ00037

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée **Z START 33** Capital : 1500€ Siège social : 4 Chemin du Roy 33450 SAINT-LOUBES Objet : Mise à disposition auprès de sa clientèle de voitures de transport avec chauffeur ; Formation professionnelle continue d'adultes. Président : LEMOULT Cédric 4 Chemin du Roy 33450 SAINT-LOUBES Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS BORDEAUX Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

L23EJ00056

Aux termes d'un ASSP en date du 02/01/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **AGENCEMENT LABBE**

Objet social : Toutes activités de menuiserie générale, la fabrication et la pose de tous types de menuiseries intérieurs et extérieurs

Siège social : 36 bis Lotissement du Lac, 33290 LE PIAN MEDOC

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Gérance : M. LABBE LOIC, demeurant 36 bis Lotissement du Lac, 33290 LE PIAN MEDOC

Pour avis

M. LABBE Loïc

L23EJ00080

Notaires

SAS NOTAIRES RIVE DROITE
41 avenue Thiers
33100 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sébastien AYET, notaire à BORDEAUX, le 03 janvier 2023, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SARL LOS RICOSS 33**

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Siège social : BORDEAUX (33000), 23 rue Poudensan

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Capital social : 1.000,00 €, divisé en 1.000 parts sociales de 1,00 € chacune, numérotées de 1 à 1.000.

Apports : 1.000,00 € en numéraire.

Gérant : Madame Françoise Denise Marie-Rose THEVENIN, épouse RICAUD, demeurant à 1000-270 LISBONNE (Portugal), avenida sacadura cabral,13, 3e ESQ.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS de BORDEAUX

L23EJ00153

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée **Dycar** Capital : 1000€ Siège social : 8 Rue du Val de Bares 33440 AMBARES-ET-LAGRAVE Objet : Commerce de gros et de détail de voitures et de véhicules automobiles légers d'occasions ; L'activité de dépôt-vente, et toutes activités connexes ou liées ; Traitement de changement de carte grise. Président : DIALLO Yiguy 8 Rue du Val de Bares 33440 AMBARES-ET-LAGRAVE Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS BORDEAUX Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

L23EJ00172

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER
DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/07/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **SNC LE TAILLAN MEDOC Planté Blanque 2022**

Forme : SNC

Capital social : 1 000 €

Siège social : 17 Avenue Brémontier 33600 PESSAC

Objet social : Opérations immobilières

Gérance : La Société DCOM, société par actions simplifiée au capital de 450.000 Euros, dont le siège social est situé à PESSAC (33600), 17 avenue Brémontier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 802 150 185.

Associés : La Société DCOM, société par actions simplifiées au capital de 450 000 Euros, dont le siège social est situé à PESSAC (33600), 17 avenue Brémontier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 802 150 185,

La Société LOCUS, société à responsabilité limitée au capital de 16.430 Euros, dont le siège social est situé à PESSAC (33600), 17 avenue Brémontier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 878 480 896,

La Société NALA GROUP, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros, dont le siège social est situé à EYSINES (33320), 31 avenue de la Croix du Golf, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 878 479 716.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

L23EJ00177

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21 Décembre 2022 il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **GESTPAPATO**

Capital : 2 500 € divisé en 250 parts sociales d'un montant de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

Siège : 20/24 avenue de Canteranne - 33600 PESSAC.

Objet :

- La gestion de tous fonds d'hôtels, résidences hôtelières, résidences de tourisme, résidences avec services pour étudiants, bar, brasserie, restaurant, espace de coliving et coworking, soit directement, par location-gérance ou mandat de gestion, et notamment une résidence de tourisme située Parc d'activité du pays de Buch à LA TESTE DE BUCH (33260),

- La gestion de tous biens immobiliers, l'activité de syndic d'immeuble,

- La gestion de fonds de commerce de toute nature,

- La création, l'acquisition la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usine, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la SARL GESTPAPATO au RCS de BORDEAUX.

Gérance : a été désigné gérant statutaire pour une durée illimitée :

-Frédéric VINCENT, demeurant 16 Allée du Chateau - 33170 GRADIGNAN

Immatriculation au RCS tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ00187

BDM WALTER FRANCE

4 PLACE DU MARCHE
47200 MARMANDE

CABANE & LAGON

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 21, rue de Larmée,
33000 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 3 Janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CABANE & LAGON

Siège : 21, rue de Larmée, 33000 BORDEAUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : - Vente au détail, en France et à l'étranger, de meubles neufs et d'occasion, bibelots, articles et accessoires de décoration , linge de maison, objets attenant à la maison et à son équipement, vêtements, cosmétiques, bijoux et accessoires, papeterie, magasines de décoration

- vente d'épicerie fine,

- le conseil en décoration,

- la création de mobilier, d'accessoires de décoration, et d'articles textile

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : - Laetitia Van Schaijik - 21 Rue de Larmée 33000 BORDEAUX

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

POUR AVIS

Le Président

L23EJ00211

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 12 décembre 2022, il a été décidé la constitution de la SAS **MORNA BOAT**

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 3, Avenue de Verdun, Résidence L'Escale, Appt 31 33260 LA TESTE DE BUCH

Objet : Toutes opérations et activités commerciales, financières et autres se rapportant à la location, vente, négoce de bateaux avec et sans permis, et plus généralement de tout type de véhicules à moteurs ou non

Président : Monsieur Damien RANOUIL demeurant 3, Avenue de Verdun, Résidence L'Escale, Appt 31 33260 LA TESTE DE BUCH

Assemblées : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées et chaque action donne droit à une voix.

Agrément des cessions d'actions : un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la majorité des 2/3 des actionnaires.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux.

L23EJ00253

ECHOS JUDICIAIRES-GIRONDINS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : «**ENE DOHA**»

Forme : Société civile immobilière

Capital social : 1.110 € en numéraire, composé de 1.110 parts sociales d'un euro chacune

Siège social : 16, rue du Dehez 33290 BLANQUEFORT

Objet : l'acquisition, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme de biens et droits immobiliers.

Durée : 99 années à compter de la date d'immatriculation de la société au RCS

Gérant : Bruno CORROY, demeurant 19, rue du petit puits à BRUGES

Clause d'agrément : les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément du cessionnaire par les co-associés

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX

Pour avis.

L23EJ00286

FIDUCIAL SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

DECAP-RENOV-PASSION Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros Siège social : 21 Avenue Gabriel Chaigne, 33190 LA REOLE Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA REOLE du 26/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Dénomination : DECAP-RENOV-PASSION Siège : 21 Avenue Gabriel Chaigne, 33190 LA REOLE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : Rénover et embellir l'intérieur des habitations ; Aérogommage de tous les matériaux à base d'abrasifs naturels. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Pascal SERGENT, demeurant 3 Lieudit Clamuset, 33210 SAUTERNES. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Pour avis, Le Président

L23EJ00294

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/12/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **SNC LE TAILLAN MEDOC Soleil 2022**

Forme : SNC

Capital social : 1 000 €

Siège social : 17 Avenue Brémontier 33600 PESSAC

Objet social : Opérations immobilières

Gérance : La Société DCOM, société par actions simplifiée au capital de 450.000 Euros, dont le siège social est situé à PESSAC (33600), 17 avenue Brémontier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 802 150 185.

Associés : La Société DCOM, société par actions simplifiées au capital de 450 000 Euros, dont le siège social est situé à PESSAC (33600), 17 avenue Brémontier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 802 150 185,

La Société LOCUS, société à responsabilité limitée au capital de 16.430 Euros, dont le siège social est situé à PESSAC (33600), 17 avenue Brémontier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 878 480 896,

La Société NALA GROUP, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros, dont le siège social est situé à EYSINES (33320), 31 avenue de la Croix du Golf, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 878 479 716.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

L23EJ00295

fe FIDUCIAIRE EXPERTS CONSEILS

SALON LE M

Société par actions simplifiée
unipersonnelle Au capital de 1 500 euros
Siège social : 113 rue Principale
33460 LAMARQUE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVENSAN du 04/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : SALON LE M

Siège : 113 rue Principale - 33460 LAMARQUE

Durée : 99 ans

Capital : 1 500 euros

Objet : l'activité de salon de coiffure mixte, l'achat et la vente de tous produits, matériels et accessoires se rapportant à la coiffure

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associée unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions au profit de tiers non associés quel que soit leur degré de parenté avec l'associé cédant, sont soumises à l'agrément préalable d'une décision collective extraordinaire des associés statuant à la majorité des deux tiers des actions composant le capital social.

Président : Amélie, Marie BENTO BERNARDO, demeurant 18 rue des Sécateurs - 33480 AVENSAN est nommée présidente pour une durée illimitée.

Immatriculation de la société au RCS de Bordeaux

POUR AVIS

La Présidente

L23EJ00301

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 15/12/2022, il a été constitué une SASU dénommée : **AFNENE**. Capital : 100 €. Siège : 33000 Bordeaux (Gironde), 223, rue Sainte Catherine. Objet : La restauration rapide, à consommer sur place ou à emporter, sans vente alcoolisées, pâtisserie. Durée : 99 ans. Président : M; Fayçal JABOUI, demeurant à 33670 Sadirac (Gironde), 1, Chemin de Merle. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

L23EJ00309

Notaire

Etude de Maître Sabrina LAMARQUE-LAGÜE
Notaire à CAPTIEUX (Gironde)
16 route de Bazas.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anne MADEC, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Sabrina LAMARQUE-LAGÜE «, titulaire d'un Office Notarial à CAPTIEUX, 16 route de Bazas, le 29 décembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est : **2GR**.

Le siège social est fixé à : BIARRITZ (64200), 18 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny Résidence Claudenia, .

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR) .

Les apports en numéraire sont libérés.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur François DE GROC demeurant actuellement 46 Avenue du Braou à BIARRITZ (64200).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BAYONNE

Pour avis

Le notaire.

Anne MADEC

L23EJ00317

Quéraux & Associés

Cabinet E.QUERAUX SARL
Expertise-Comptable
Tél Mérignac 05.56.42.07.90
Tél Castelnau 05.56.58.24.79
Tél Le Canon 05.64.37.16.10

TAXI ARMIJO AQUITAINE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 7 Rue Paul Verlaine,
33112 ST LAURENT MEDOC

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 3 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TAXI ARMIJO AQUITAINE
Siège : 7 Rue Paul Verlaine, 33112 ST LAURENT MEDOC
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet : Transport de personnes par taxi
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Didier ARMIJO, demeurant 7 Rue Paul Verlaine, 33112 ST LAURENT MEDOC
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.
Pour Avis
Le Président

L23EJ00325

SODAREX Rive Droite
AUDIT • CONSEIL EN ENTREPRISE • EXPERTISE COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 3 et 4 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : THE PICONS 2
Siège social : 9 rue François Goubet 33510 ANDERNOS LES BAINS
Objet social : L'achat, l'administration, l'exploitation, la prise à bail et la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la location meublée de tourisme, la location para-hôtelière, la location immobilière meublée, l'aliénation de tout ou partie des immeubles sociaux par voie de vente, d'échange, ou d'apport en société, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros
Gérance : Monsieur Jérôme PICON, demeurant 16 rue Paul Doumer 33400 Talence.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.
Pour avis
La Gérance

L23EJ00354

GROUPE BSF

LA PETROLETTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
7 lotissement la Fontaine
33480 MOULIS EN MEDOC

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOULIS EN MEDOC du 27 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : LA PETROLETTE

Siège social : 7 Lotissement la Fontaine, 33480 MOULIS EN MEDOC

Objet social : Les activités d'épicerie vrac itinérante; Achat et revente de tous produits alimentaires et non alimentaires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Isabelle BROUSTET, demeurant 7 lotissement la fontaine 33480 MOULIS EN MEDOC, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

L23EJ00361

MODIFICATIONS

SARLU AB CONCEPT
Au capital de 5 000 €
12 Bis rue Léopold Laplante 33520 BRUGES
RCS BORDEAUX 520 425 315

TRANSFERT SIÈGE

Aux termes de AGE du 23/11/2022, il a été décidé le transfert du siège social au 14 rue du Canal 33520 BRUGES à compter du 01/12/2022.
L'article 4 a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Bordeaux
Pour avis

L22EJ08389

CERFRANCE GIRONDE

5 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr

SCEA DOMAINE DE FEUILLADE
Société civile au capital de 32 502,13 €uros
Siège social : 1345, route de Cubzac
33240 ASQUES
RCS LIBOURNE 353 844 921

TRANSFORMATION SCEA EN EARL

Par assemblée générale extraordinaire en date du 29 novembre 2022, la collectivité des associés décidé :
§ La transformation de la SCEA en EARL,
§ L'ajustement du capital social à l'euro,
§ La modification de l'objet social
Les caractéristiques de l'EARL sont désormais les suivantes :
Dénomination : EARL DOMAINE DE FEUILLADE
Forme : EARL
Siège social : 1345, route de Cubzac – 33240 ASQUES
Durée : 99 ans
Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article
L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
Capital : 31 980 €uros divisé en 2 132 parts de 15 €uros
La gérance est assurée par Monsieur Maximilien DAUCHY demeurant au 1345, route de Cubzac – 33240 ASQUES
L'inscription modificative au RCS sera effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de LIBOURNE.
Pour avis

L22EJ08760

CERFRANCE GIRONDE

5 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr

GAEC DU BAREN DE LA MATTE
Société civile au capital de 90 000 €uros
Siège social : 16, Baren de la Matte
33930 VENDAYS MONTALIVET
RCS BORDEAUX 808 905 582

TRANSFORMATION GAEC EN EARL

Par assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission des fonctions de cogérant de Monsieur Francis AUGEAU et ce, à compter du 31 décembre 2022 minuit.
La collectivité des associés a également décidé et ce, à compter du 1er janvier 2023 :
- la transformation du GAEC en EARL
- la modification de l'objet social
En conséquence, les caractéristiques de l'EARL au 1er janvier 2023 sont désormais les suivantes :
Dénomination : EARL DU BAREN DE LA MATTE
Forme : EARL
Siège social : 16, Baren de la Matte 33930 VENDAYS MONTALIVET
Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Objet : La société a principalement pour objet :
L'exploitation et la gestion de biens agricoles dont elle est propriétaire, locataire ou bénéficiaire de mises à disposition, et généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural.
Capital : 90 000 uros divisé en 900 parts de 100 uros
La gérance est assurée par Madame Elodie AUGEAU, demeurant au 16, Baren de la Matte 33930 VENDAYS MONTALIVET.
L'inscription modificative auprès du RCS de BORDEAUX
Pour avis

L22EJ10524

KALALAHTI
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 52 rue du Port
33380 BIGANOS
891058067 RCS BORDEAUX

DEMISSION DE CO-GERANT ET CESSION DE PARTS

Au terme d'une assemblée générale du 31 Juillet 2022:
- Mme Ekaterina TCHELOKOVA, co-gérante, a démissionné de ses fonctions de co-gérant. Seul M.Olivier DUMONTET reste gérant
- Suite à la cession de parts intervenue le 31 Juillet 2022, les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit:
- Monsieur Olivier DUMONTET, à hauteur de 2 000 parts numérotées de 1 à 2 000
Total égal au nombre de parts composante le capital social : ci 2 000 parts
Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

L22EJ11032

MAMOU

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 4 AVENUE DE LA LIBERATION 33310 LORMONT
RCS de BORDEAUX n°839 092 996

L'AGE du 29/09/2022 a décidé à compter du 30/09/2022 de nommer en qualité de gérant M. DIALLO THIERNO AMADOU OURY, demeurant 2 avenue François Mitterrand, 33320 LE TAILLAN MEDOC en remplacement de Mme ABHE PASCALE INNOCENTE, pour cause de démission.
Modification au RCS de BORDEAUX
Pour avis
Thierno DIALLO

L22EJ11151

TAX TEAM ET CONSEILS
Société d'Avocats
61 rue du Pr.Lannelongue
BP 10062
33028 Bordeaux Cedex

IV BAT

Société par actions simplifiée au capital de 839.000 euros
Siège social : 23 Cours Edouard Vaillant - 33300 BORDEAUX
R.C.S. BORDEAUX 531 026 607

OFFRE D'ACHAT D'ACTIONS

Les associés sont informés de ce qu'aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2022, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 100.000 euros par rachat, au prix de 750 euros par action, de 100 actions de 1.000 euros de valeur nominale chacune.

Les associés intéressés disposent d'un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente offre d'achat pour présenter leur demande de rachat au siège social de la Société en indiquant leur identité, leur adresse, le nombre total d'actions qu'ils proposent à la vente et le nombre total d'actions dont ils sont propriétaires.

A l'expiration du délai ci-dessus, le Président arrêtera le nombre des actions rachetées et constatera la réalisation de la réduction de capital.

Le prix des actions effectivement achetées sera payé par chèque bancaire au siège social dans un délai de 30 jours, à compter de la date d'expiration des offres.

Pour avis

Le Président

L22EJ11631

GROUPE SDBH

SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 7 rue Suffren
33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°500 019 559

En date du 23/12/2022, le président a décidé le transfert du siège social au 27 rue François Arago, Actispace, Bât 7 à 12, 33700 MERIGNAC à compter du 02/01/2023.

L22EJ12242

Société d'Avocats
52 av du Riant Portail du Midi
19100 BRIVE
05 55 17 19 00

L'AGE de la société **EVEO DEVELOPPEMENTS**, SARL au capital de 300 000 €, sise 65 allée des Landes de Simon - 33950 LEGE CAP FERRET, immatriculée sous le n°533 241 824 RCS BORDEAUX, a décidé (i) d'augmenter le capital social de 1 000 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital pour le porter à 1 300 000 € et (ii) d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « la participation active à la détermination, à l'orientation, à la conduite et au contrôle de la politique générale, et plus généralement, à l'animation effective de toutes sociétés, entités juridiques avec ou sans personnalité morale, dans lesquelles elle prendra à l'avenir une participation, et de toutes sociétés contrôlées directement ou indirectement par les précédentes, à condition que la société en ait le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce ; la négociation de tout contrat d'importance au profit des sociétés du groupe avec possibilité de refacturation ; la réalisation de toutes opérations financières pour la gestion de son patrimoine et de ses liquidités, tel que souscription de contrats de capitalisation, placements, investissements, gestion sous mandat ; l'étude et le déploiement pour son compte ou pour le compte de tiers de tous projets de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien…) ainsi que toute activité connexe ou similaire ; toutes prestations de services et d'activité d'intermédiation dans tout projet de production d'énergie renouvelable » et de modifier en conséquence les articles 2,6 et 7 des statuts.

Pour avis, la Gérance

L22EJ12412

Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon -Langon
Mérignac - Portets
www.a3caudit.com

J P H INVESTISSEMENT
SAS au capital de 500 000 euros
porté à 800 080 euros
Siège social : 24 RUE HILAIRE TURPAUD
33110 LE BOUSCAT
413 221 425 RCS BORDEAUX

- Du procès-verbal de l'AGE en date du 8/12/2022,
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 21/12/2022 par la banque LCL Le Crédit Lyonnais,
- Du procès-verbal de la délibération du Président du 21/12/2022 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 185 000 euros par incorporation de réserves et par élévation du nominal des actions, et d'un montant de 115 080 euros par émission de 840 actions nouvelles de numéraire, et en conséquence porté de 500 000 euros à 800 080 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq cent mille (500 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à huit cent mille quatre vingts euros (800 080 euros).

L22EJ12521

Paquier & associés
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

MLC EXPLOITATION

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 51 rue Lucien Faure, , Bassin à Flot n°1 - Bâtiment G4 Lot A5
33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°830 469 185

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'AGE du 07/12/2022 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de BORDEAUX

Pour avis

La Gérance

L22EJ12572

Dénomination : **CASINO DE LACANAU**.

Forme : SAS.

Capital social : 700000 euros.

Siège social : Route DU BAGANAIS, 33680 LACANAU.

411 304 546 RCS de Bordeaux.

Aux termes d'une décision en date du 19 décembre 2022, et à compter de cette même date, le Conseil a pris acte de la modification de la direction :

- Directeur général délégué : Madame Marion XAVIER, demeurant 20 Place de l'Eglise, 33990 Hourtin en remplacement de Mme Corinne DEGUILHEM ;

- Directeur général délégué : Monsieur Arnaud LANDIE, demeurant 3 impasse Pré d'EVA, 33121 Carcans.

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L22EJ12781

CERFRANCE
GIRONDE

5 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr

VIGNOBLES MACAGE EARL
Société civile au capital de 30 489,80 €uros
Siège social : « Le Merle «
175 chemin des Joualles - Marcillac
33860 VAL DE LIVENNE
RCS LIBOURNE 344 467 931

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 décembre 2022, Monsieur Franck COT a démissionné de ses fonctions de cogérant et ce, à compter du 31 décembre 2022 minuit.

Pour avis

L22EJ12786

Cabinet DR Expertise et Conseils
154 Avenue de Saint Médard
33320 EYSINES
05.56.12.03.42

LCG FINANCEMENT

SARL au capital de 21 000 €
Siège social : 436 Avenue de Verdun
33700 MERIGNAC
RCS de BORDEAUX n°481 901 544

L'AGE du 16/12/2022 a décidé le transfert du siège social au 184 Avenue de la Libération Charles de Gaulle, Immeuble Le Renaissance Apt 2, 33110 LE BOUSCAT à compter du 16/12/2022.

Pour avis

la gérance

L22EJ13211

Quéraux & Associés

Cabinet E.QUERAUX SARL
Expertise-Comptable
Tél Mérignac 05.56.42.07.90
Tél Castelnau 05.56.58.24.79
Tél Le Canon 05.64.37.16.10

LOGOS
Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 9 Rue Charles Despiau
33700 MERIGNAC
504 531 146 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 28 décembre 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 9 Rue Charles Despiau, 33700 MERIGNAC au 28 Rue Vital Carles 33000 BORDEAUX à compter du 1er janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

La Gérance

L22EJ13214

Quéraux & Associés

Cabinet E.QUERAUX SARL
Expertise-Comptable
Tél Mérignac 05.56.42.07.90
Tél Castelnau 05.56.58.24.79
Tél Le Canon 05.64.37.16.10

EDOUARD 2014
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue Charles Despiau
33700 MERIGNAC
807 466 651 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 9 Rue Charles Despiau, 33700 MERIGNAC au 28 Rue Vital Carles 33000 BORDEAUX à compter du 1er janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

Pour avis

La Gérance

L22EJ13219

AGIT POP

SAS au capital de 990 000 €uros
Siège social : 33000 BORDEAUX
11 crs de l'Intendance
830 023 156 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/12/2022, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 40 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORDEAUX.

L22EJ13229

DUPHIL-PRUVOST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS
127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

SARL DUDON

Société à responsabilité limitée
Au capital de 730 000 euros
Siège social : Château Dudon Baurech
33880 CAMBES
RCS BORDEAUX 411 381 668

Aux termes d'un acte constatant l'adoption de décisions prises à l'unanimité des associés en date du 28 décembre 2022, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 1 679 600€ par voie d'apport en nature et création d'actions pour être porté de 730 000€ à 2 409 600€. Les articles 6.a et 6.b des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis,

L22EJ13230

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS
SERVICE ABONNEMENT
TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

GROUPE CAEC

AM INVESTISSEMENT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 400 000 euros
Siège social : 150 Route de Léognan - 33170 GRADIGNAN
751 180 522 RCS BORDEAUX

AVIS DE TRANSFORMATION ET DE NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'un procès-verbal du 14/12/2022, l'associé unique a décidé avec effet au 14/12/2022 :

1/ la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 14/12/2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, son capital social, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Monsieur Alexandre MERLE, demeurant 150 Route de Léognan - 33170 GRADIGNAN, gérant de la Société sous son ancienne forme de SARL, devient Président de la Société sous sa nouvelle forme de SAS.

2/ de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire : la Société @ COM.AUDIT SUD, SARL immatriculée au RCS d'Agen sous le numéro 520 319 138, domiciliée 1 rue du Chevron d'Or à PUJOLS (47 300), pour un mandat de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

L22EJ13234

KARINE DENIS ET GRÉGORY ROUSSEAUD

Société d'exercice libéral par actions simplifiée de notaires au capital de 777.495,00 €
Siège social : LESPARRE-MEDOC (33340), 11 cours Georges Mandel
950 366 161 R.C.S. Bordeaux

Aux termes d'une cession de titres sociaux en date du 28 juin 2022 :

La collectivité des associés de la Société Karine DENIS et Grégory ROUSSEAUD a décidé d'apporter les modifications suivantes :

La dénomination sociale est modifiée comme suit : **AIELLO Notaire et Associés**

Le capital social reste inchangé.

La direction de la société est modifiée de la manière suivante : Monsieur Stéphane AIELLO demeurant à BLANQUEFORT (33290), 40 rue du Cardinal Lecot, est nommé président.

La durée de la société a été portée à 99 ans à compter de la modification.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,

L22EJ13252

ECHOS JUDICIAIRES-GIRONDINS

SOCIETE D'EXPLOITATION GAGNAIRE FRERES
SC au capital de 18293,88€
Despagnet 33330 Saint-Sulpice-de-Faleyrens
338944408 RCS Libourne

Par PV d'AGE du 22/12/22, les associés prennent acte de la démission de Jean Bernard GAGNAIRE de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/22 et décident de nommer Julien GAGNAIRE, 70 Av du Parc de Lescure 33000 BORDEAUX à compter du 01/01/23 en remplacement.

L22EJ13259

Dénomination :

MULTISOLS.

Forme : SARL.
Capital social : 8000 euros.
Siège social : 14 Avenue DES MONDAULTS, 33270 FLOIRAC.
480428341 RCS de Bordeaux.

GÉRANT

Aux termes de l'AGE en date du 15 novembre 2022, à compter du 15 novembre 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Monsieur David FAVROUL, demeurant 9 route de langoiran, 33550 Capian (nomination).

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L22EJ13265

NOTAIRE NOUVELLE VAGE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

CÉRULÉ

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.190.100 euros
Siège social : 1 Square des Embruns
Pyla-sur-Mer 33260 La-Teste-de-Buch
901 521 195 RCS Bordeaux

Par décision de l'associé unique en date du 28 décembre 2022, l'associé unique a nommé, en qualité de Directeur Général, Madame Irène NGUYEN THANH demeurant 1 Square des Embruns, Pyla-sur-Mer, 33260 La-Teste-de-Buch (33260) à compter du 29 décembre 2022 et pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L22EJ13267

NOTAIRE NOUVELLE VAGE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

ATHOS 1

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 1 Square des Embruns
Pyla-sur-Mer, 33260 La Teste-de-Buch
903 537 652 RCS Bordeaux

Par décisions des associés en date du 29 décembre 2022, les associés ont nommé, en qualité de gérant, Monsieur Laurent NOGUES demeurant 1 Square des Embruns, Pyla-sur-Mer 33260 La Teste-de-Buch (33260) à compter du même jour et pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis

L22EJ13268

NOTAIRE NOUVELLE VAGE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

ATHOS 2

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 1 Square des Embruns
Pyla-sur-Mer, 33260 La Teste-de-Buch
905 120 259 RCS Bordeaux

Par décisions des associés en date du 29 décembre 2022, les associés ont nommé, en qualité de gérant, Monsieur Laurent NOGUES demeurant 1 Square des Embruns, Pyla-sur-Mer 33260 La Teste-de-Buch (33260) à compter du même jour et pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis

L22EJ13270

AMP | CONSEILS
AMP CONSEILS
Jean-Philippe RASSINOUX
Avocat à la Cour
24 cours du Maréchal Foch
30000 Bordeaux
Tél : 05 56 00 72 40

VERTIGE NETWORK
SARL au capital de 30.000 €
4 Rue René Martrenchar - 33150 Cenon
851.751.594 R.C.S. Bordeaux

Par délibération en date du 11/10/2022, l'AG a décidé de réduire le capital social d'une somme de 21.000 € par voie de réduction de la valeur nominale de chaque part, la réalisation définitive de l'opération ayant été constatée par le Président le 26/12/2022.
Le capital social est désormais fixé à la somme de 9.000 € divisé en 30.000 parts de 0,30 €.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bordeaux.
Pour avis.

L22EJ13272

SAS PETYT ET COMPAGNIE

Au capital de 148.780 Euros
Dont le siège social est sis
129 avenue de Capeyron
33160 ST MEDARD EN JALLES
RCS de BORDEAUX 810 709 386

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 décembre 2022, les associés de la SAS PETYT & Cie se sont réunis aux fins de procéder à la réduction du capital social d'une somme de 1 220 € pour être ramené de 150 000 € à 148 780 € par rachat et annulation de 122 actions.

En conséquence de cette modification les statuts ont été modifiés :

o ARTICLE 6 : APPORTS

- Apport (nouvelle mention consécutive à l'AGE du 25 novembre 2021), il est ajouté l'alinéa suivant :

« Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 novembre 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 1 220 € pour être ramené de 150 000 € à 148 780 € par rachat et annulation de 122 actions ».

o ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital société est fixé à 148 780 € (CENT QUARANTE HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT EUROS).

Il est divisé en 14 878 actions de 10 € chacun, entièrement libérées, et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs actions savoir :

- Madame Christine PETYT 14 878 actions

- TOTAL : 14 878 actions.

Les formalités seront effectuées au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

La Présidence

Pour avis

L22EJ13278

TRANSPORTS DU VIGEAN

Société à Responsabilité Limitée
à associé unique
au capital de 5 000 euros
Siège Social : ZI Campilleau,
17 Rue de Campilleau
33520 BRUGES
508 114 311 RCS Bordeaux

Par décision en date du 23/12/2022, l'associée unique a décidé :

- De modifier l'objet social pour y ajouter l'activité de prestations de services à toutes personnes physiques ou morales notamment en matière de facturation, administratif, secrétariat, administration générale, entretien et ménage, apport d'affaires et mise en relation de prestataires externes

- de transférer le siège social du 17 Rue de Campilleau (33520) BRUGES au 13 B Allée des Fleurs (33320) LE TAILLAN MEDOCet ce, à compter du 01/06/2021.

Les articles 2 et 4 des statuts a été modifié en conséquence.

RCS BORDEAUX, Pour avis, La gérance

L22EJ13281

JPA WANLIN/GRELIER

BOIS CHERI Société de Participations Financières de Professions Libérales à forme de SAS au capital de 502 500 Euros
Siège social : 82 Avenue de l'Ermitage
33115 PYLA SUR MER 900 194 721 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIÈGE - CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'un PV du 22.12.2022, l'associé unique :
- a nommé en qualité de nouveau Président : Monsieur Alexis DEGAGNY, demeurant : 94 Cours d'Alsace et Lorraine 33000 BORDEAUX, en remplacement de Monsieur Pierre PRADIE démissionnaire ;
- a décidé de transférer le siège social au 94 Cours d'Alsace et Lorraine 33000 BORDEAUX, et de modifier l'article 4 des statuts.
Pour avis, le Président

L22EJ13294

CRÉATEURS D'ENTREPRISES POUR ÊTRE BIEN I NFORMÉS

ABONNEZ-VOUS !

ULYSSE
Société d'Avocats
208, Quai de Paludate
33800 Bordeaux

Par décision du 23/12/2022, l'associé unique de la société **MAP**, EURL au capital de 10.000 € sise 3 rue de Bacchus, 33500 Les Billaux, 809 618 325 RCS Libourne, a décidé de : transformer la société en SAS à compter de ce même jour, sans création d'une personne morale nouvelle, adopter les statuts qui régiront la société sous sa nouvelle forme : le siège, l'objet, la durée de la société, demeurent inchangés. Il a été pris acte de la cessation des fonctions de gérant de Mme Marion Canezin - demeurant 18 rue du Bocage, 33500 Les Billaux - qui a été nommé Président.

L22EJ13301

Notaire

SARL SAVARY EYBERTBERARD et GAY,
Notaires Associés
1057 Route de Chambéry
38330 SAINT-ISMIER

CELINA

Société par actions simplifiée
Au capital de 2.000,00 €
Siège social : 2 Chemin de la Capéranie
33370 POMPIGNAC
918.348.079 RCS BORDEAUX

Aux termes du PV des DAU du 28/12/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 294 578 euros pour le porter de 2 000 euros à 296 578 euros, par création de 294 578 nouvelles actions. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de BORDEAUX. Pour avis

L22EJ13303

JPA
WANLIN/GRELIER

BDA SELARL au capital de 10 000 € siège social : 1 Allée de Chartres 33000 BORDEAUX 528 278 807 RCS BORDEAUX

CESSATION MANDAT DE GÉRANT

Aux termes d'une DUA du 22.12.2022, les associés ont pris acte de la cessation du mandat de cogérant de Monsieur Didier BREZILLON, décédé.
Pour avis, la gérance.

L22EJ13307

SCI JULYAN 33

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : ZA du Grand Cazeau
33750 BEYCHAC-ET-CAILLAU
812 292 431 RCS BORDEAUX

Le 02/12/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social de BEYCHAC-ET-CAILLAU (33 750) - ZA du Grand Cazeau, à MEILHAN SUR GARONNE (47180), 1358, Route de Saint Sauveur à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

L22EJ13316

OPTEAM AVOCATS

Société d'exercice libéral par actions simplifiée d'avocats
au capital de 239.200 euros
Siège social : 6, rue Sainte Colombe - 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX N°922 084 025

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 décembre 2022 il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 238.200 euros, pour le porter de 1.000 euros à la somme de 239.200 euros, par voie de création de 238.200 actions sociales nouvelles de 1 euros de nominal chacune, numérotées de 1.001 à 239.200 entièrement souscrites et libérées en numéraire ; les statuts ont été modifiés en conséquence

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis.

L22EJ13317

SELARL AQUITAINE AVOCATS
Société d'Avocats inscrite au Barreau de Bayonne
Maître Denis MAZEILLA – Maître François MADDEDU
Espace Rive Gauche – 66 allées Marines - 64100 BAYONNE
e-mail : selarl@aquitaine-avocats.fr
Tel : 05-59-31-13-26

5C INVEST

SCI au capital de 2.000 €
17 place du palais - 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX n° 898 266 168

Par assemblée générale extraordinaire du 29.12.2022, les associés ont décidé de transférer le siège social au 13 avenue des Trois Cardinaux - 33300 BORDEAUX. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L22EJ13327

SELARL AQUITAINE AVOCATS
Société d'Avocats inscrite au Barreau de Bayonne
Maître Denis MAZEILLA – Maître François MADDEDU
Espace Rive Gauche – 66 allées Marines - 64100 BAYONNE
e-mail : selarl@aquitaine-avocats.fr
Tel : 05-59-31-13-26

SCI DRALGANN IMMO

SCI au capital de 1.000 €
17 place du palais - 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX n° 843 931 262

Par assemblée générale extraordinaire du 29.12.2022, les associés ont décidé de transférer le siège social au 13 avenue des Trois Cardinaux - 33300 BORDEAUX. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L22EJ13329

SELARL AQUITAINE AVOCATS
Société d'Avocats inscrite au Barreau de Bayonne
Maître Denis MAZEILLA – Maître François MADDEDU
Espace Rive Gauche – 66 allées Marines - 64100 BAYONNE
e-mail : selarl@aquitaine-avocats.fr
Tel : 05-59-31-13-26

GROUPE WIOU

SARL au capital de 50.000 €
17 place du palais - 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX n° 808 925 499

Par décisions du 29.12.2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 13 avenue des Trois Cardinaux - 33300 BORDEAUX. L'article des statuts a été modifié en conséquence.

L22EJ13332

FIDAL
SOCIETE D'AVOCATS
19 Avenue du Président Kennedy
BP 50330 - 33695 MERIGNAC CEDEX

A la suite des décisions unanimes des associés en date du 2 décembre 2022 et des décisions du président du 29 décembre 2022, le capital social de la société **FAPAC**, SAS au capital de 514.998 € 36 rue Latesta 33200 BORDEAUX - 350 809 893 RCS BORDEAUX, a été réduit de la somme de 77.724 € et ramené à 437.274 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

Le président

L22EJ13343

Redlink
NOUVELLE-AQUITAINE

PLUG'HEUR

SAS au capital de 1 500 €
Siège social : 18 rue de Metz
33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°853 124 360

L'AGE du 23/12/2022 a décidé de modifier l'objet social à compter du 23/12/2022.
Ancien objet social : - service de location de batteries externes en libre-service via un système d'application mobile ; la formation non-réglementée dans ledit domaine.
Nouvel objet social : - la conception, le développement, la gestion et la commercialisation par tous moyens de logiciels, applications, programmes informatiques et équipements électroniques ; l'activité d'études techniques, de conseil, d'assistance et plus généralement la réalisation de toutes prestations de services, notamment liées à l'informatique ; le service de location de batteries externes en libre-service pour mobiles et autres appareils électroniques.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS de BORDEAUX.

L22EJ13379

SARL MEBAHEL

Société à responsabilité limitée
Capital : 1.000,00 euros
Siège social : 8 Bis, Rue Montesquieu
33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX N° 802 022 665

Aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale extraordinaire en date du 29 décembre 2022, il résulte que :

1/ Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 29 décembre 2022.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

• Ancienne mention :

- Vente de vêtements pour homme, femmes, enfants, tous accessoires de l'habillement et de la maroquinerie, cuir, chaussures, articles de Paris, bijoux fantaisie…

- Et toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou à être utiles à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

• Nouvelle mention :

- La prise de participations et d'intérêts et la gestion de ces participations et intérêts dans toutes sociétés françaises et étrangères, ainsi que toutes activités liées à la gestion de ces participations ;

- L'exercice de mandats sociaux au bénéfice de ses filiales ou de Sociétés tierces ;

- L'assistance et le conseil en matière juridique, économique et financière ainsi que des prestations de management d'entreprise dans toutes sociétés françaises et étrangères et notamment celles dans lesquelles elle détient des participations ;

- L'apport d'affaires dans tous domaines ;

2/ le siège social a été transféré à compter du 29 décembre 2022 du :

5, Rue John Fitzgerald Kennedy - 31000 TOULOUSE

au :

8 Bis, Rue Montesquieu - 33000 BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE et BORDEAUX

Pour avis.

L22EJ13381

L'OLIVIER

SCI au capital de 209 000 €
Siège social : Résidence Les Terrasses 2C
67 Rue Eugène Delacroix
33400 TALENCE
RCS de BORDEAUX n° 821 069 911

L'AGE du 29/12/2022 a décidé à compter du 29/12/2022 de diminuer le capital social de 208 900 €

Par régularisation en le portant de 209 000 € à 100 €

Article 6 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de BORDEAUX

Pour avis

Jean-Loup Ducasse

L22EJ13444

WeRise
AVOCATS D'AFFAIRES

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

GOODWIN FINANCE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social :
30 place Saint Martial - Apt 10
33000 BORDEAUX
RCS 901 400 523

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 30/11/2022, a été nommée Présidente la SASU SPICE SEEDS (899 341 580 RCS BORDEAUX) en remplacement de M. DECORZENT à compter de la même date ; A été nommée en qualité de Directeur général la SARL FUTURE VALUE (899 288 690 RCS BORDEAUX à compter de la même date.

il a été décidé de transférer le siège social à l'adresse 7 rue Fenelon 33000 BORDEAUX, à compter de la même date

Il en sera fait mention au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,

L23EJ00005

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

Cabinet François ROMAIN
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
Tél. 05 56 33 34 35

MODIFICATION DE CAPITAL

FUSION - AUGMENTATION DE CAPITAL

Par décision du 31.12.2022, les associés de la société **GEO SOFT AQUITAINE**, SAS au capital de 20.000 euros - Siège social : MARTILLAC (33650), 2 rue Ulysse Gayon - (331 902 080 RCS BORDEAUX), société absorbante, a :

- approuvé le projet de traité de fusion établi le 22 novembre 2022 aux termes duquel la société **OPTIMA**, SAS au capital de 2.100 euros - Siège social MARTILLAC (33650), 2 rue Ulysse Gayon - (507 638 385 RCS BORDEAUX), société absorbée, a fait apport avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, à titre de fusion à la société GEO SOFT AQUITAINE de la totalité de son patrimoine, l'évaluation du patrimoine ainsi transmis et sa rémunération, et ce à effet du 01.01.2022 ; ce projet de fusion a été préalablement approuvé le 31.12.2022 par les associés de la société OPTIMA, société absorbée ;

- décidé d'augmenter le capital social de 57.200 euros pour le porter à 77.200 euros, entièrement libérées ; le montant de la prime de fusion s'élevant à 529.249 euros ;

- décidé de réduire le capital social de 6.440 euros pour le ramener à 70.760 euros.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ00020

Cabinet François ROMAIN
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
Tél. 05 56 33 34 35

AVIS

AVIS DE DISSOLUTION

1) Aux termes d'une délibération du 31.12.2022, les associés de la société **OPTIMA**, SAS au capital de 2.100 euros - Siège social MARTILLAC (33650), 2 rue Ulysse Gayon - (507 638 385 RCS BORDEAUX), société absorbée, ont décidé :

- D'approuver le projet de traité de fusion conclu le 22.11.2022 avec la société GEO SOFT AQUITAINE, SAS au capital de 20.000 euros. Siège social : MARTILLAC (33650), 2 rue Ulysse Gayon - (331 902 080 RCS BORDEAUX), société absorbante, aux termes duquel la société OPTIMA a transmis à la société GEO SOFT AQUITAINE la totalité de son patrimoine.

- la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société OPTIMA, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux actionnaires de la société absorbée.

2) les associés de la société GEO SOFT AQUITAINE réunis en assemblée générale le 31.12.2022 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital social, la fusion et la dissolution de la société OPTIMA sont devenues définitives à cette date.

Pour avis.

L23EJ00021

HOLDING JAHPS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 224 092 euros
Nouveau Siège social :
2 Zone Industrielle de Gystève
33430 BAZAS
RCS BORDEAUX 799 498 027

Au terme d'une délibération en date du 02/11/2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 24 Route d'Antonion, 33730 NOAILLAN au 2 Zone Industrielle de Gystève, 33430 BAZAS, ce, à compter du 02/11/2022, et d'en modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis, la présidente

L23EJ00027

CERCLE PATRIMONIAL.

SAS au capital de 105 000 €.
Siège social : 8 rue Hustin
33000 BORDEAUX.
448 870 907 RCS BORDEAUX.

L'AGE du 15/12/2022 a décidé à compter du même jour de nommer en qualité de président M. DA SILVA QUINTAS Mario, demeurant 9 rue des 3 conils, 33000 BORDEAUX en remplacement de M. DUPONT Olivier, pour cause de démission. Le même jour, l'AGE a décidé de nommer en qualité de directeur général M.DUPONT Olivier, demeurant 27 lieu-dit La Hage, 33420 SAINT AUBIN DE BRANNE. L'AGE a décidé le transfert du siège social au 12 Cours de l'Intendance, 33000 BORDEAUX à compter du 15/12/2022. Modification au RCS de BORDEAUX

L23EJ00039

WIDOOWIN GESTION PRIVEE.

SAS au capital de 270 000 €.
Siège social : 12 Cours de l'Intendance
33000 BORDEAUX.
RCS de BORDEAUX n°510 621 584.

L'AGE du 15/12/2022 a décidé à compter du 15/12/2022 d'augmenter le capital social de 13 700 € par émission de 137 actions ordinaires en le portant de 270 000 € à 283 700 €. Article 4 des statuts modifié en conséquence. Modification au RCS de BORDEAUX.

L23EJ00040

MANUTENTION SERVICES

SASU au capital de 4.000.000 €
Siège social : 46 rue Ferrère
33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°891 976 276

En date du 23/12/2022, l'Associé Unique et Président a décidé d'augmenter le capital social de 1.000.000 € par compensation avec le compte courant d'associé en le portant de 3.000.000 € à 4.000.000 €.

Les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux

L'Associé Unique

L23EJ00046

DELMAS INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 90.343.587 EUR
Siège social : 17 rue Vauban
33000 BORDEAUX
538 762 444 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 juillet 2020, le Président a été autorisé à procéder à une augmentation de capital dans la limite de 1.708.168 actions ordinaires. Usant des pouvoirs conférés, le Président a décidé le 17 décembre 2022 d'augmenter le capital social d'une somme de 37.500€ par incorporation de réserves, pour le porter de 90.343.587€ à 90.381.087€.

Les articles 7 (Apports) et 8 (Capital social) des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.

Le Président

L23EJ00076

G&H AVOCATS

Société d'Exercice Libéral d'Avocats à Responsabilité Limitée (SELARL)
Au capital de 107.000 €
Siège social : 18 bis rue des maraichers
33260 LA TESTE DE BUCH
879 157 956 RCS DE BORDEAUX

MODIFICATIONS

Par décision en date du 22/12/2022, l'AGE a décidé de : - réduire le capital social à la somme de 53.500€, non motivé par des pertes, après rachat de parts sociales et annulation - prendre acte de la démission de Mme HUI BON HOA, cogérant - modifier la dénomination sociale qui deviendra Christophe GARCIA (selarl)

Les articles 3, 6, 7 et 17 des statuts ont été en conséquence modifiés.

Pour avis

L23EJ00090

Au terme d'une délibération en date du 1 décembre 2022, les associés de la **SARL JBGC**, au capital de 2 000 euros, immatriculée 878 583 814 RCS BORDEAUX, ont décidé de transférer le siège social du « 350 avenue du Maréchal de la Lattre de Tassigny 33600 PESSAC» au « Impasse de la Billaoude 33610 CESTAS » et de modifier en conséquence l'article 4 « siège social » des statuts.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,

L23EJ00092

SCP DE VETERINAIRES VAUDESCAL

SCP au capital de 91 500,00 €
Siège social : 9 avenue de la Libération
33700 MERIGNAC
434 657 466 RCS BORDEAUX

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 01/12/2022, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 14/12/2022 du 9 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC, au 26 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis,

le représentant légal.

L23EJ00096

AMP | CONSEILS

AMP CONSEILS
Jean-Philippe RASSINOUX
Avocat à la Cour
24 cours du Maréchal Foch
30000 Bordeaux
Tél : 05 56 00 72 40

3 M A
SC au capital de 200.000 €
57 Rue de Freycinet - 33400 Talence
413.031.170 R.C.S. Bordeaux

Aux termes de l'AGE en date du 22/12/2022, il a été décidé de la transformation de la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau et de l'adoption du texte des statuts qui régiront désormais la société.

Son objet, sa dénomination sociale, sa durée, ses dates d'ouverture et de clôture d'exercice social ainsi que son siège social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à 200.000 € divisé en 10.000 actions.

Sous son ancienne forme, la société était gérée par M. Philippe LESBATS et Madame Sandrine CHARLES, épouse LESBATS, co-Gérants

Sous sa nouvelle forme de SAS, la société est dirigée par :

Président : M. Philippe LESBATS, demeurant 57 rue de Freycinet - 33400 Talence

Directeur Général : Mme Sandrine CHARLES, épouse LESBATS, demeurant 57 rue de Freycinet - 33400 Talence

Mention sera faite au RCS de Bordeaux

Pour avis.

L23EJ00107

SCI LE LESNIER

SCI au capital de 300 €
Siège social : 14 Le Grand Lesnier
33240 PERISSAC
RCS de LIBOURNE n°848 700 324

L'AGE du 02/01/2023 a décidé le transfert du siège social au 4 Place du Commun du Puyfaure, 33240 VAL DE VIRVEE à compter du 10/01/2023.

Pour avis

Nelly BOURGADE et Hélène BERNES co-gérantes

L23EJ00108

COLOMBUS LOT 26

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 1.525 euros
Siège social :
20-24 Avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
842 238 479 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30 décembre 2022, il a été pris acte de la désignation à compter de ce même jour de la société FONCIERE PICHET, Société par actions simplifiée au capital de 160 100 euros, ayant son siège social 20-24 Avenue de Canteranne, 33600 PESSAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 493 269 765, en qualité de nouvelle Présidente de la société en remplacement de la société PROMOTION PICHET, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ00180

LE CERCLE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 525 euros
Siège social : 20/24 avenue de Canteranne - 33608 PESSAC
844 664 656 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30 décembre 2022, il a été pris acte de la désignation à compter de ce même jour de la société FONCIERE PICHET, Société par actions simplifiée au capital de 160 100 euros, ayant son siège social 20-24 Avenue de Canteranne, 33600 PESSAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 493 269 765, en qualité de nouvelle Présidente de la société en remplacement de la société PROMOTION PICHET, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ00182

COLOMBUS LOT 25

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 1.525 euros
Siège social :
20-24 Avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
849 525 092 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30 décembre 2022, il a été pris acte de la désignation à compter de ce même jour de la société FONCIERE PICHET, Société par actions simplifiée au capital de 160 100 euros, ayant son siège social 20-24 Avenue de Canteranne, 33600 PESSAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 493 269 765, en qualité de nouvelle Présidente de la société en remplacement de la société PROMOTION PICHET, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ00184

ALTO PIANO

Société par actions
simplifiée unipersonnelle
au capital de 1.000 euros
Siège social : 20-24 Avenue de Canteranne 33608 PESSAC CEDEX
852 860 162 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30 décembre 2022, il a été pris acte de la désignation à compter de ce même jour de la société FONCIÈRE PICHET, Société par actions simplifiée au capital de 160 100 euros, ayant son siège social 20-24 Avenue de Canteranne, 33600 PESSAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 493 269 765, en qualité de nouvelle Présidente de la société en remplacement de la société PROMOTION PICHET, démissionnaire.

Les articles 28 à 31 des statuts relatifs à l'immatriculation de la société devenus sans objet ont été purement et simplement supprimés.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ00189

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION THL

Société civile
au capital de 11. 130 euros
Siège social : 264, avenue Saint Jacques de Compostelle
33610 CESTAS
325 421 881 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Thibault SUDRE, notaire à BORDEAUX en date du 17 octobre 2022 à CESTAS, les associés ont décidé la réduction du capital social d'un montant de 2.480 euros. Le capital est ainsi ramené de 11.130 euros à la somme de 8.650 euros, à compter du 17 octobre 2022.

Les associés ont par ailleurs désigné Monsieur Thibaut LEBOURG demeurant à CESTAS - 33610 - 264, avenue Saint Jacques de Compostelle aux fonctions de gérant de la société à compter du 17 octobre 2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention La Gérance

L23EJ00210

ORATIO
AVOCATS
Rue de Québec
49300 CHOLET

L'OPTICIEN DE CASTELNAU SAS au capital social de 26 000 € Siège social : route de Saint-Raphaël 33480 CASTELNAU-DE-MEDOC 538 340 001 RCS BORDEAUX Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 02/01/2023, la société FINANCIERE FD, SARL au capital de 950 000 €, ayant son siège social 11 Cours du Port, 33390 BLAYE, immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le numéro 803 384 718, a été nommée, à effet du 01/01/2023, en qualité de Présidente en remplacement de M. Jean-François ROCHER, Président démissionnaire. POUR AVIS, La Présidente

L23EJ00251

ECHOS
JUDICIAIRES-GIRONDINS
SERVICE PUBLICITÉ
TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises
174 Avenue du Truc
33697 MERIGNAC
Tél : 05 56 12 41 41

B.A.E.C.C.A.

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 23, rue Frédéric Bastiat - 33100 BORDEAUX
890 089 154 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : prise de participation par la souscription, l'acquisition ou la vente de titres négociables ou non négociables dans le capital social de toutes sociétés ; gestion, administration, contrôle, définition et conduite de la politique générale, direction du groupe constitué avec ses filiales, et mise en valeur des titres dont elle est ou pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou tout autre moyen ; Toutes opérations de prestations de services en matière de gestion, d'animation, de direction et d'administration d'entreprises, de conseils, de management, tant en matière comptable et financière, qu'en matière commerciale, comme en matière d'administration et de direction générale, au profit de toutes sociétés filiales ou pour le compte de tiers,

- de supprimer l'activité de Conseil et évaluation des risques et dommages liés aux véhicules automobiles, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

- de transférer le siège social du 23, rue Frédéric Bastiat - 33100 BORDEAUX au 6, rue du Général de Monsabert - 33500 LIBOURNE à compter du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 890 089 154 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de LIBOURNE.

Gérance : M. Valentin MASSE, demeurant 23, rue Frédéric Bastiat - 33100 BORDE

Pour avis, la Gérance

L23EJ00254

FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

LVMP Société civile professionnelle de Commissaires de Justice transformée en Société d'exercice libéral par actions simplifiées de Commissaires de Justice au capital de 304 898,03 euros Siège social : 15 Avenue Pierre Castaing, 33600 PESSAC 399 224 773 RCS BORDEAUX Aux termes d'une délibération en date du 28/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227 -3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du 01/01/2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 304 898 ;03 euros. Dirigeants : Ancienne mention : Gérant Madame Camille LEMOINE, demeurant 25 B Rue de la Garenne, 33600 PESSAC Madame Marie POUGET, née MOULIN, demeurant 80 bis Avenue de Noës, 33600 PESSAC Monsieur Victor VIGNÉ, demeurant 3 Rue Notre Dame,33000 BORDEAUX Nouvelles mention : Président : Madame Camille LEMOINE, demeurant 25 B Rue de la Garenne, 33600 PESSAC Directeurs Généraux : Madame Marie POUGET, née MOULIN, demeurant 80 bis Avenue de Noës, 33600 PESSAC et Monsieur Victor VIGNÉ, demeurant 3 Rue Notre Dame,33000 BORDEAUX Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Pour avis, la Gérance

L23EJ00289

FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

ATELIER IMMO Société par actions simplifiée Au capital de 1 000 euros porté à 231 000 euros Siège social : 110 Rue de Brach, 33000 BORDEAUX 918 007 220 RCS BORDEAUX Par décision du 31/12/2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 230 000 euros voie d'apport en nature, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : le capital social est fixé à mille euros (1 000 €) Nouvelle mention : le capital social est fixé à deux cent trente et un mille euros (231 000 €) Pour avis, la Présidence

L23EJ00291

UMAKE AQUITAINE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 23 Cours du Chapeau Rouge 33000 BORDEAUX
902 979 541 RCS BORDEAUX

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes de décisions de l'associée unique en date du 28 octobre 2022, le siège social est transféré du 51 Quai Lawton (33000) BORDEAUX au 23 Cours du Chapeau Rouge (33000) BORDEAUX à compter du 01/12/2022, et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Par ailleurs, aux termes de décisions unanimes de la collectivité des associés en date du 31 octobre 2022 :

- la société UMAKE GROUPE, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 51 Quai Lawton (33000) BORDEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 917 710 980, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Alexandre MIKOL, démissionnaire ;

- Monsieur Alexandre MIKOL demeurant 108 Cours Saint Louis (33300) BORDEAUX a été nommé Directeur Général pour une durée illimitée.

Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

Pour avis

Le Président

L23EJ00292

CABINET CHANGEUR

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 206.000.00 €
Siège social : 5 Boulevard Berthelot 16000 ANGOULEME
821 466 273 RCS ANGOULEME

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 15 décembre 2022, il a été décidé de transférer le siège social du 5 Boulevard Berthelot 16000 ANGOULEME au 1 Rue Duffour Dubergier 33000 BORDEAUX à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

Le Gérant

L23EJ00306

DRP
DUPHIL-PRUVOST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS
127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

DAT VIET RICHELIEU

Société par actions simplifiée
Au capital social de 55 000 €
Siège social : 33 Quai Richelieu
33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX 903 925 881

Aux termes d'un acte sous seing privé constatant l'adoption de décisions prises par l'associé unique en date du 3 janvier 2023, il a été décidé de nommer en qualité de Président avec effet rétroactif au 1er janvier 2023, Monsieur Duc Duy PHAM, né le 12 juin 1979 à HANOI (Vietnam), de nationalité vietnamienne, domicilié au 51 Rue Saint Rémi, 33000 BORDEAUX, divorcé ; en remplacement de la Société HOLDING D&T.

Pour avis,

L23EJ00320

CASALSCOM

Société par actions simplifiée
en cours de transformation en
société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 avenue de la Moune
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
814198800 RCS BORDEAUX

Par décision du 31/12/2022, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée demeurent inchangées.

La clôture de l'exercice social est modifiée. L'exercice en cours sera exceptionnellement de 15 mois, pour clôturer au 31/12/2023.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Madame Natacha CASALS, demeurant 114 avenue du Peyrou, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Madame Natacha CASALS, associée unique.

POUR AVIS

L23EJ00339

SARL BIGATA STORE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 500 euros
Siège social :
9 rue Montgolfier
/ 73 av. du Château d'eau
33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX : 808 513 394

Au terme d'une Assemblée Générale en date du 29/11/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 9 rue Montgolfier / 73 avenue du Château d'eau - 33700 MERIGNAC au 8 avenue du Meilleur Ouvrier de France Lot B1 - 33700 MERIGNAC, à compter du 29/11/2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORDEAUX.

Pour avis le Gérant.

L23EJ00341

VALENT AVOCATS
70, bd de Strasbourg - 83000 TOULON
04 94 22 13 04 - contact@valent-avocats.fr

SOCIETE COMMISSARIAT ET AUDIT GHIO & ASSOCIES SAS au capital de 1000 € Siège social : 22 RUE DE FORBIN 13002 Marseille 409 467 362 RCS de Marseille L'AGE du 02/01/2023 a décidé de transférer le siège social 8 TER, Rue des Sources 33640 Beautiran -Président : M. GHIO Jérome, demeurant 8 TER, Rue des Sources 33640 Beautiran Radiation au RCS de Marseille et réimmatriculation au RCS de Bordeaux

L23EJ00350

LABATTUT & ASSOCIES
Société d'avocats
15 rue Colbert
33000 BORDEAUX
Tel : 05.47.74.54.20

AVIS DE DISSOLUTION

1) Par acte sous signatures électroniques du 23 novembre 2022, la Société **SASU RICHELIEU** (Société Absorbée - S.A.S. unipersonnelle au capital social de 278 719 euros - Siège social : 19 Quai RICHELIEU 33000 BORDEAUX - RCS BORDEAUX n°884 965 872) et la Société **TERRES INCONNUES** (Société Absorbante - S.A.S. unipersonnelle au capital social de 5 000 euros - Siège social : 20 -22 Quai RICHELIEU 33000 BORDEAUX - RCS BORDEAUX n°788 432 706) ont établi un projet de fusion, aux termes duquel la Société SASU RICHELIEU (Société Absorbée) faisait apport, à titre de fusion à la Société TERRES INCONNUES (Société Absorbante) sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la Société SASU RICHELIEU (Société Absorbée) devant être dévolue à la Société TERRES INCONNUES (Société Absorbante) dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion, l'évaluation de l'actif et du passif de la société SASU RICHELIEU (Société Absorbée) dont la transmission à la société TERRES INCONNUES (Société Absorbante) intervient étant : actif apporté : 917 731 euros - passif pris en charge : 474 254 euros - soit un actif net apporté à la Société TERRES INCONNUES : 443 476 euros.

Ce projet de traité de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux en date du 24 novembre 2022 du chef de la Société Absorbée et de la Société Absorbante et a fait l'objet d'insertions au BODACC en date du 26/27 novembre 2022 pour le compte de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

2) Cette fusion a été approuvée par décisions de l'associé unique de la Société SASU RICHELIEU (Société Absorbée) du 30 décembre 2022. En conséquence, l'associé unique de la Société SASU RICHELIEU (Société Absorbée) a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la Société SASU RICHELIEU (Société Absorbée), son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées à l'associé unique de la société absorbée.

Par décisions de l'associé unique de la Société TERRES INCONNUES (Société Absorbante) du 30 décembre 2022, la fusion a été approuvée et il a été procédé à l'augmentation et à la réduction (du fait de la détention d'actions en propre) corrélatives de son capital. La fusion et la dissolution de SASU RICHELIEU (Société Absorbée) sont devenues définitives à cette date.

Pour avis.

L23EJ00357

CRÉATEURS D'ENTREPRISES POUR ÊTRE BIEN I NFORMÉS

ABONNEZ-VOUS !

LABATTUT & ASSOCIES
Société d'avocats
15 rue Colbert
33000 BORDEAUX
Tel : 05.47.74.54.20

AVIS DE FUSION

ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

1) Par acte sous signatures électroniques du 23 novembre 2022, la Société **SASU RICHELIEU** (Société Absorbée - S.A.S. unipersonnelle au capital social de 278 719 euros - Siège social : 19 Quai RICHELIEU 33000 BORDEAUX - RCS BORDEAUX n°884 965 872) et la Société **TERRES INCONNUES** (Société Absorbante - S.A.S. unipersonnelle au capital social de 5 000 euros - Siège social : 20 -22 Quai RICHELIEU 33000 BORDEAUX - RCS BORDEAUX n°788 432 706) ont établi un projet de fusion, aux termes duquel la Société SASU RICHELIEU (Société Absorbée) faisait apport, à titre de fusion à la Société TERRES INCONNUES (Société Absorbante) sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la Société SASU RICHELIEU (Société Absorbée) devant être dévolue à la Société TERRES INCONNUES (Société Absorbante) dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion, l'évaluation de l'actif et du passif de la société SASU RICHELIEU (Société Absorbée) dont la transmission à la société TERRES INCONNUES (Société Absorbante) intervient étant : actif apporté : 917 731 euros - passif pris en charge : 474 254 euros - soit un actif net apporté à la Société TERRES INCONNUES : 443 476 euros.

Ce projet de traité de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux en date du 24 novembre 2022 du chef de la Société Absorbée et de la Société Absorbante et a fait l'objet d'insertions au BODACC en date du 26/27 novembre 2022 pour le compte de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

2) Cette fusion a été approuvée par décisions de l'associé unique de la Société SASU RICHELIEU (Société Absorbée) du 30 décembre 2022 et par décisions de l'associé unique de la Société TERRES INCONNUES (Société Absorbante) du 30 décembre 2022.

En rémunération de cet apport-fusion, la Société TERRES INCONNUES (Société Absorbante) a procédé à une augmentation de capital de SEPT MILLE (7 000) euros, pour le porter de CINQ MILLE (5 000) euros à DOUZE MILLE (12 000) euros, au moyen de la création de CENT QUARANTE (140) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQUANTE (50) euros chacune, entièrement libérées, attribuées à l'associé unique de la Société SASU RICHELIEU à raison de CINQUANTE (50) actions de la société SASU RICHELIEU (Société Absorbée) pour SEPT (7) actions de la société TERRES INCONNUES (Société Absorbante).

La prime de fusion s'élève à 436 476 euros. (Boni ou mali : néant.)

Toutefois, la Société SASU RICHELIEU (Société Absorbée) était propriétaire de 100 actions de la Société TERRES INCONNUES (Société Absorbante), de sorte que cette dernière a reçu 100 de ses propres actions dans le cadre de la fusion. En conséquence, la Société TERRES INCONNUES (Société Absorbante) a procédé à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses CENT (100) propres actions qu'elle détenait par suite de la fusion, lesdites actions étant annulées. Le montant de cette réduction de capital est donc de CINQ MILLE (5 000) euros portant le capital de DOUZE MILLE (12 000) euros à SEPT MILLE (7 000) euros.

La différence entre la valeur d'apport desdites actions et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 100 actions, différence égale à 347 288 euros, s'imputera sur la prime de fusion dont le montant sera ramené à 89 188 euros.

3) Juridiquement, la fusion a pris effet le 30 décembre 2022. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er juillet 2022, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société SASU RICHELIEU depuis le 1er juillet 2022 jusqu'à la date de réalisation de la fusion seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de de la Société TERRES INCONNUES (Société Absorbante) et considérées comme accomplies par cette dernière depuis le 1er juillet 2022.

4) Par mêmes décisions de l'associé unique de la Société TERRES INCONNUES du 30 décembre 2022, le siège social de la Société TERRES INCONNUES a été transféré de : 20-22 Quai RICHELIEU 33000 BORDEAUX à : 19 Quai RICHELIEU 33000 BORDEAUX à compter du 30 décembre 2022.

5) Par mêmes décisions de l'associé unique de la Société TERRES INCONNUES du 30 décembre 2022, l'objet social de la Société TERRES INCONNUES a été étendu aux activités suivantes : Exploitation de cafés, débits de boissons (toutes licences : Licence III, Licence IV, Licence restauration ou autres) ; Fourniture au comptoir ou en salle d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter ; Commerce de gros ou de détail de boissons notamment de caviste ; Petite restauration, restauration traditionnelle ou rapide ; toutes opérations en matière de publicité, de marketing, de communication d'organisation d'évènements, de produits dérivés ; et ce à compter du 30 décembre 2022.

6) En conséquence, aux termes de ses décisions du 30 décembre 2022, l'associé unique de la Société TERRES INCONNUES a modifié les articles 2, 4, 6 et 7 de ses statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

SIEGE SOCIAL :

Ancienne mention : 20-22 Quai RICHELIEU 33000 BORDEAUX

Nouvelle mention : 19 Quai RICHELIEU 33000 BORDEAUX

OBJET SOCIAL :

Ancienne mention : Petite restauration sur place et à emporter, cave à manger, vente de vins à emporter, dégustation.

Nouvelle mention : Petite restauration sur place et à emporter, cave à manger, vente de vins à emporter, dégustation. Exploitation de cafés, débits de boissons (toutes licences : Licence III, Licence IV, Licence restauration ou autres) ; Fourniture au comptoir ou en salle d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter ; Commerce de gros ou de détail de boissons notamment de caviste ; Petite restauration, restauration traditionnelle ou rapide ; toutes opérations en matière de publicité, de marketing, de communication d'organisation d'évènements, de produits dérivés ;

APPORTS - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : 5 000 euros

Nouvelle mention : 7 000 euros

La société SASU RICHELIEU est dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

POUR AVIS

L23EJ00359

L'AGE du 31/12/2022 de **BEAULIEU-DUPUIS- EL BAKHOUR**, SCM au capital de 6.097,96 **€**, siège social : avenue du Président Salvador Allendé, 33270 FLOIRAC, RCS BORDEAUX 329 868 962, a nommé co-gérant M. Abdallah EL BAKHOUR domicilié 86, rue Chevalier de la Barre, bât C, appt 305, 33110 BEGLES, en remplacement de M. Hugues DUPUIS à compter du 01/01/2023. La même AGE a décidé de remplacer à compter du 01/01/2023 la dénomination SCM BEAULIEU – DUPUIS - EL BAKHOUR par SCM BEAULIEU - EL BAKHOUR - EL BAKHOUR. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence. Modification sera faite RCS de BORDEAUX. Pour avis : la gérance.

23EJ00002

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA NOTRE PLATEFORME INTERNET

DISSOLUTIONS

CERFRANCE GIRONDE
5 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr

SARL DEYRES ET FILS
Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 275 100 €uros
Siège social : 83, avenue du Général de Gaulle
33380 MIOS
RCS BORDEAUX 500 018 387

L'associé unique a ouvert lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2022 la liquidation de la Société à compter du 31 décembre 2022. Monsieur Florent DEYRES a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2022.

Monsieur Florent DEYRES demeurant au 88, avenue du Général de Gaulle 33380 MIOS a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de liquidation est fixé au 83, avenue du Général de Gaulle 33380 MIOS.

Pour avis,

L22EJ10548

Paquier & associés
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

DES VOILES ET VOUS

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 25 Cours Lamarque de Plaisance
33120 ARCACHON
RCS de BORDEAUX n°810 843 003

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme FAUCHE Ingrid, demeurant 34 rue Rodrigues Pereire, 33000 BORDEAUX et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

L22EJ12675

LE PRIMEUR DE CLAIRE

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 895 Avenue de Toulouse,
33140 CADAUJAC
Siège de liquidation : 22 Chemin du Port
de l'Homme, 33360 LATRESNE
850 214 081 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une décision en date du 22/12/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Claire CAUMEIL, demeurant 22 Chemin du Port de l'Homme, 33360 LATRESNE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 22 Chemin du Port de l'Homme, 33360 LATRESNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

L22EJ12948

SWITCHABOUT

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 21 RUE DE LA FAIENCERIE,
APPTB22,
33300 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°841 284 953

L'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme GEUDIN AUDREY, demeurant 21 RUE DE LA FAIENCERIE, 33300 BORDEAUX et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis

LE LIQUIDATEUR

L22EJ13328

BORDEAUX URBAN SHUTTLE SERVICES

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 487 avenue de Verdun
33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°798 983 342

L'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. SAINT ANDRE Bernard, demeurant 20 bis rue Diaz , 33000 BORDEAUX et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis

Le liquidateur

L22EJ13363

SAS MERISCIENCE CONSULTING

Société par actions simplifiée
à associé unique
Capital social : 2 000 €
Siège social : 2 rue Georges Nègrevergne
33700 Mérignac
808 835 011 RCS BORDEAUX

Dissolution anticipée : décision de l'assemblée générale du 30.11.2022 dissolution à compter du 30.11.2022|

Liquidateur : Monsieur GRAVELEAU Nicolas demeurant à 45 Rue du Château d'eau 75010 PARIS

Siège de la liquidation : 2 rue Georges Nègrevergne 33700 Mérignac

Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation : RCS BORDEAUX.

L22EJ13365

Dénomination :

SGS FRANCE.

Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 3000 euros.
Siège social : 5 Rue HENRI DE TOULOUSE LAUTREC, 33150 CENON.
892125873 RCS de Bordeaux.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 13 décembre 2022, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13 décembre 2022. Monsieur Julien GAUTIER, demeurant 7 impasse clos de Maulin 33450 MONTUSSAN a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L22EJ13394

MEREX YACHTS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 8.000 €
SIEGE DE LIQUIDATION : 96, RUE ABBE DE L'EPEE 33000 BORDEAUX
343 320 974 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes de décisions en date du 29 novembre 2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Nathalie DROGOUL demeurant 96, rue Abbé de L'Epée 33000 BORDEAUX, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 96, rue Abbé de L'Epée 33000 BORDEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ00001

26 Rue Beck
33800 BORDEAUX

HPM
SAS
au capital de 1 000 €
dont le siège est 82 avenue Jeanne d'Arc
33130 BEGLES
RCS BORDEAUX 908 267 065

Suivant PV du 06/12/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 06/12/2022. Il a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. MIONE Sébastien, demeurant 18 cours Xavier Moreau, 33720 PODENSAC et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis

Le Président

L23EJ00064

MJ RENOVATION 33, EURL au capital d'un euro, siège social sis ST MEDARD EN JALLES (33160) 21 Rue Gustave Courbet, 914035647, RCS BORDEAUX. Par PV du 30.12.2022 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30 décembre 2022. Madame Marie TOUABI, demeurant à ST MEDARD EN JALLES (33160) 21 Rue Gustave Courbet a été nommée comme liquidatrice. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à ST MEDARD EN JALLES (33160) 21 Rue Gustave Courbet. Dépôt au RCS de BORDEAUX.

L23EJ00089

EURL AMA BOIS

Société au capital de 1.000 €
255 rue des Marguerites
33140 CADAUJAC
Siège de la liquidation : 22 avenue de l'Esteyrolle
33650 SAINT MEDARD D'EYRANS
RCS BORDEAUX n° 450.593.538

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision de l'associé unique du 29 décembre 2022, a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 décembre 2022 de la société.

Le liquidateur amiable est : Eric DEMY demeurant 22 avenue de l'Esteyrolle 33650 SAINT MEDARD D'EYRANS avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la société en liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 22 avenue de l'Esteyrolle 33140 CADAUJAC ou seront reçues toutes correspondances et notifications concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de BORDEAUX.

L23EJ00102

MAX JACOB

Société civile de construction vente
au capital de 100 euros
Siège social : 20/24 Avenue de
Canteranne - 33608 PESSAC CEDEX
910 484 534 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 septembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur, la Société PROMOTION PICHET, SAS au capital de 6 000 000 €, immatriculée au RCS de BORDEAUX, sous le numéro 415 235 514, dont le siège social est à PESSAC (33600), 20/24 av de Canteranne, représentée par Monsieur Benoit PICHET, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Le siège de la liquidation est fixé au 20/24 av de Canteranne, (33608) PESSAC CEDEX, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS BORDEAUX.

Pour avis,

Le Liquidateur

L23EJ00183

SCI BERAVI

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 2, chemin de la Cascade
33340 LESPARRE MEDOC
791 027 287 RCS BORDEAUX

L'AGE du 15/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Liquidateur : Gilles LE GUILY, demeurant 2 chemin de la Cascade 33340 LESPARRE MEDOC, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social ; C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis,

Le liquidateur

L23EJ00212

ECHOS
JUDICIAIRES-GIRONDINS
SERVICE PUBLICITÉ
TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

ECHOS
JUDICIAIRES-GIRONDINS

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

174 Avenue du Truc
33697 MERIGNAC
Tél : 05 56 12 41 41

APOGEE ORBITAL SERVICES

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 10 000 euros
Siège social : 17, rue Maréchal Lyautey - 33200 BORDEAUX
Siège de liquidation : 17, rue Maréchal Lyautey - 33200 BORDEAUX
908 495 690 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur David LEVINGER, demeurant 17, rue Maréchal Lyautey - 33200 BORDEAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 17, rue Maréchal Lyautey - 33200 BORDEAUX.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

L23EJ00256

FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE «LES COMBES» Exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation Au capital de 122 264,11 euros Siège social : Lieudit Les Combes 33 190 ST HILAIRE DE LA NOAILLE 332 106 046 RCS BORDEAUX L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bernard PIN, demeurant 1 Seigneuret, 33190 ST HILAIRE DE LA NOAILLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 Seigneuret, 33190 ST HILAIRE DE LA NOAILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

L23EJ00302

ECHOS
JUDICIAIRES-GIRONDINS

3 AXES SERVICES LOISIRS

SARL au capital de 24.500 €
Siège social : 3 Rue des Bateleurs
33127 Martignas-sur-Jalle
RCS Bordeaux B 451 045 918

L'AGE du 30.12.2022, a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation amiable à compter du 31.12.2022, nommé en qualité de liquidateur M. RIVA Yann demeurant à (33) Martignas-sur-Jalle, 3 Rue des Bateleurs, fixé le siège de la liquidation au siège social.

Modification au RCS de Bordeaux.

Pour avis

L23EJ00330

CLÔTURES

Paquier & associés
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

ATKA

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 14 rue du Palais Gallien
33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°398 419 200

L'assemblée générale ordinaire du 31/12/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme ASSAADI Fatna de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2021.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.
Pour avis
Le liquidateur

L22EJ04647

GIRONDE CONSEIL HABITAT

SASU au capital de 500 €
Siège social : 45 rue Edison
33400 TALENCE
RCS BORDEAUX 813 057 122

L'assemblée de liquidation du 30 avril 2019 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Monsieur BOHER Jacques-Olivier de son mandat de liquidateur, et prononcer la liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux.

L22EJ13348

Notaire
Maîtres David MIRIEU de LABARRE et Delphine FEIGNA
Notaires
10 Cours du XXX Juillet
33000 BORDEAUX

Société CRAN NORD
Société civile au capital de 457,35€
Siège social SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX (33880), Bourg,
R.C.S.: 392079000 BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant la délibération du 20 décembre 2022, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation pour le 23 décembre 2022.

Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.
Pour avis,
Le liquidateur

L22EJ13407

O DELICE

CLOTURE DE LIQUIDATION

SASU au capital de 1000 euros
Rcs 895 333 540
SIEGE 9 rue du courant 33310 lormont
Par AGE du 31/10/2022, il a ete approuvé les comptes definitifs de liquidation, donne quitus au liquidateur Souad KISSI pour sa gestion, l'a decharge de son mandat et constate la cloture de finitive de la liquidation a compter du 31/10/2022 Radiation du RCS de BORDEAUX

L22EJ13479

MAX JACOB

Société civile de construction vente en liquidation au capital de 100 euros
Siège social de la liquidation :
20/24 Avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
910 484 534 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 Septembre 2022 au siège social de la liquidation fixé au 20-24 Avenue de Canteranne à PESSAC (33600) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société PROMOTION PICHET, SAS au capital de 6 000 000 €, immatriculée au RCS de BORDEAUX, sous le numéro 415 235 514, dont le siège social est à PESSAC (33600), 20/24 av de Canteranne, représentée par Monsieur Benoit PICHET, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur

L23EJ00186

LOCATIONS GERANCES

FIN LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de restauration rapide sur place et à emporter, exploité à 33000 BORDEAUX, 223, rue Sainte Catherine, consentie par ASSP en 16/6/2021, par la société **LES SABLES D'OR**, ayant son siège social à 33000 BORDEAUX (Gironde), 223, rue Sainte Catherine, immatriculée au RCS Bordeaux 812 460 798, à la société **MEHDI**, SASU au capital de 100 €, dont le siège social est à Bordeaux, 223, rue Sainte Catherine, RCS Bordeaux 900 850 223, a pris fin à la date du 30/12/2022. Pour insertion.

L23EJ00316

FONDS DE COMMERCE

Notaires
Maître Jean-Philippe HUC
Notaire à TOULOUSE
Associé de la Société «Bruno BELLOC, Jean-Pierre ESCOBAR, Jean-Philippe HUC, Philippe SUDERIE, Notaires Associés d'une Société Civile Professionnelle, titulaire d'offices Notariaux»
147 Av. Antoine de Saint Exupéry
31400 TOULOUSE

INSERTION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean-Philippe HUC, Notaire à TOULOUSE, 127 Avenue Antoine de St Exupéry, le 27/12/2022, enregistré au SPFE DE TOULOUSE 3, le 30/12/2022 Dossier 2022 00041450, référence 2022 N 5051, il a été constaté la vente :

Par :

La Société dénommée **CHLOTIPH**, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €, dont le siège est à SAINTE-FOY-LA-GRANDE (33220), 4 rue Rue de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 479 500 118 et immatriculée au RCS de LIBOURNE.

A cédé au profit de :

La Société dénommée **NINA.D**, Société à responsabilité limitée au capital de 4000 €, dont le siège est à SAINTE-FOY-LA-GRANDE (33220), 4 rue de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 922064530 et immatriculée au RCS de LIBOURNE.

Le fonds de commerce de : salon de coiffure pour hommes et dames, vente articles de Paris, parfums, bijoux, bimbeloterie sis à Sainte-Foy-la-Grande (33220) 4 Rue de la République, lui appartenant, connu sous le nom commercial DILOY'S, et pour lequel il est immatriculé au RCS de LIBOURNE, sous le numéro 479500118

Propriété : 27/12/2022. Jouissance : 01/01/2023.

PRIX : 82 000€, s'appliquant : Aux éléments incorporels pour 72 000€ et au matériel pour 10 000€.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office de Maître Jean-François VIGNES 152 rue de la République à SAINTE FOY LA GRANDE, où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le Notaire.

L23EJ00059

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

OFFICE NOTARIAL ARCACHON

Etude de Maîtres DUCOURAU, DURON, LANDAIS et MOREAU-LESPINARD, notaires associés à Arcachon, 169 Boulevard de la Plage.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu le 26/12/2022 par Me DURON Jérôme , notaire à ARCACHON (33120) - 169 boulevard de la Plage, enregistré au SIE BORDEAUX, le 29/12/2022, dossier : 2022 00052065, bordereau : 3304P61 2022 N 06611, L'EPI D'ARCA, SAS au capital de 3 811,22 euros, ayant son siège social 9 allée de la Chapelle, 33120 ARCACHON, immatriculé au RCS de BORDEAUX, a cédé à CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, SAS au capital de 47 547 008 euros, ayant son siège social Zone industrielle Route de Paris, 14120 MONDEVILLE, immatriculé au RCS de CAEN, un fonds de commerce : Un fonds de commerce D'EPICERIE, FRUITERIE, VINS, LIQUEURS A EMPORTER, VOLAILLES, BEURRE, PRODUITS LAITIERS, CHARCUTERIE, BOUCHERIE, PLATS CUISINES ET ARTICLES DE PLAGE ET D'HABILLEMENT, exploité sis 9 allée de la Chapelle, 33120 ARCACHON, moyennant le prix de 60 000 euros, s'appliquant :

- 30 000€ incorporels 30 000€ matériel

La date d'entrée en jouissance est fixée au 26/12/2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Me DURON Jérôme, notaire à ARCACHON (33120) - 169 boulevard de la Plage, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

Le Notaire

L23EJ00171

OFFICE NOTARIAL ARCACHON

Etude de Maîtres DUCOURAU, DURON, LANDAIS et MOREAU-LESPINARD, notaires associés à Arcachon, 169 Boulevard de la Plage.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu le 23/12/2022 par Me BRU Jérémy, notaire à ARCACHON (33120) - 169 boulevard de la Plage, enregistré au SIE BORDEAUX, le 29/12/2022, dossier : 2022 00052053, bordereau : 3304P61 2022 N 06608, M. CHAUDET Jean Jacques Denis et Madame Martine Françoise BELIARD, demeurant 54 route de Saint Astier, 24190 NEUVIC, a cédé à LA TONNELLE, SARL au capital de 15 000 euros, ayant son siège social 28 rue de Socoa, 64122 URRUGNE, immatriculé au RCS de BAYONNE, un fonds de commerce : Un fonds de commerce de BAR, HOTEL, RESTAURANT, exploité sis 8 avenue des Landes de Gascogne, 33380 MIOS, moyennant le prix de 55 000 euros, s'appliquant :

- 45 000€ incorporels 10 000€ matériels

La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Me BRU Jérémy, notaire à ARCACHON (33120) - 169 boulevard de la Plage, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

Le notaire

L23EJ00188

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas MAMONTOFF, Notaire Associé à CADILLAC (Gironde), 25 Allée du Parc, le 23 décembre 2022, enregistré au SDE de BORDEAUX, le 29 Décembre 2022 bordereau 2022N6580, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **LA CUCINA**, dont le siège est à CAMBLANES-ET-MEYNAC (33360) 25 RUE BORDES FORTAGE, identifiée au SIREN sous le numéro 813884095 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX CEDEX.

A :

La Société dénommée **PUYMEYNAC**, dont le siège est à CAMBLANES-ET-MEYNAC (33360) 3 route des Cités, identifiée au SIREN sous le numéro 849736194 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Un fonds de commerce de bar, brasserie, restauration sis à CAMBLANES -ET-MEYNAC (33360) Route de Morillon, connu sous le nom commercial BISTROT EMILIE.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE EUROS (171 000,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de CADILLAC (33410), 25 Allée du PARC, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23EJ00190

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Frédéric YAIGRE, Notaire Associé de la société «YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES», Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux, dont le siège est à BORDEAUX, 14, rue de Grassi, le 29 décembre 2022, enregistré à SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT BORDEAUX, le 30 décembre 2022, DOSSIER 2022 00052146 référence 3304P61 2022 N 06633, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **ANCAMA**, dont le siège est à BORDEAUX (33000) Promenade Sainte Catherine, identifiée au SIREN sous le numéro 811 070 820 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

A :

La Société dénommée **LES COMPTOIRS DE DURANCE**, dont le siège est à GRIGNAN (26230) 5 ZA Nord, identifiée au SIREN sous le numéro 443 093 562 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS-SUR-ISERE.

Désignation : fonds de commerce de vente de produits de senteurs et parfums pour la maison, pour la personne, cosmétiques, produits d'entretien de la maison, savons, brosserie articles de décoration et accessoires maison sis à BORDEAUX (33000) Promenade Sainte Catherine, connu sous le nom commercial DURANCE.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour DEUX CENT TRENTE -NEUF MILLE SEPT CENTS EUROS (239.700,00 EUR), au matériel pour DIX MILLE TROIS CENTS EUROS (10.300,00 EUR).

PROPRIETE JOUISSANCE le 29/12/2022

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial SARL YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23EJ00285

REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claire POPINEAU-LARCHER, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée «LJS NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à BAYONNE, 1 rue Pierre Rectoran, CRPCEN 64024, le 23 décembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Luc **PHILIBERT**, Psychothérapeute, et Madame Annie **LARRAMENDY**, ingénieur, demeurant ensemble à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160) 30 chemin du Bos.

Monsieur est né à SAINT-ETIENNE (42000) le 27 mars 1959,

Madame est née à BAYONNE (64100) le 18 avril 1966.

Mariés à la mairie de AVENSAN (33480) le 17 août 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L22EJ13378

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Valentine SCHRAMECK-MONTEBELLO, Notaire à FLOIRAC, 1 Avenue Pasteur, CRPCEN 33155, le 29 décembre 2022, a été effectué un apport à communauté aménageant leur régime matrimonial.

ENTRE :

M. Jean Yves **SPAETH**, né à LA SOUTERRAINE (23300)le 19/01/1950, et Mme Marie Bernadette **VIVIEN**, née à LE BOUSCAT (33110) le 04/09/1950, demeurant à AMBARES-ET-LAGRAVE (33440) 71 Bis rue Edmond Faulat.

Mariés à la mairie de AMBARES-ET -LAGRAVE (33440) le 17 juin 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23EJ00097

ADDITIFS RECTIFICATIFS

rectification à l'annonce n° L22EJ13134 du 30/12/2022, concernant **BARBER SHOP**, il fallait lire : par acte SSP des 23 et 24.12.2022

L22EJ13324

Additif à la publicité L22EJ06177 parue le 11 novembre 2022 concernant la **SCEA MANDAVI**. Il y a lieu de lire que le liquidateur a été déchargé de ses fonctions à compter du 31 décembre 2021.

L22EJ13340

TAXI BEN

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L22EJ12031 dans l'édition du 23/12/2022.

Il fallait lire : Cession licence de taxi et non pas cession de fonds de commerce

L23EJ00024

Rectificatif à l'annonce n°L22EJ13016 du 30-12-2022, concernant la constitution **SCI TAUSSAT**, au lieu de lire «Nommé premier gérant de ladite société : - Monsieur GIRONDIN Romain Cyril, Chef d'entreprise, demeurant à BORDEAUX (33800), 25 cours de la somme. - Monsieur HERMIER Cyril Bernard, responsable d'agence, demeurant à TALENCE (33400), 44 rue du Général Bordas.»

Il y a lieu de lire «Nommé premier gérant de ladite société : Monsieur GIRONDIN Romain Cyril, Chef d'entreprise, demeurant à BORDEAUX (33800), 25 cours de la somme.»

L23EJ00199

AUTRES ANNONCES

SDC 21 AVENUE DU GENERAL LECLERC & 68/70 RUE LAHARPE

33110 LE BOUSCAT

Ordonnance sur requête de Monsieur le Premier Vice-Président du tribunal judiciaire de Bordeaux du 15 décembre 2022 désignant la SELARL FHB prise en la personne de Maître Sylvain HUSTAIX, 76 cours Georges Clémenceau - 33000 BORDEAUX, en qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de la copropriété située 21 avenue du Général Leclerc et 68/70 rue Laharpe - 33110 LE BOUSCAR au visa des articles 29-1 et suivants de la loi du 10 juillet 1965. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL FHB dans un délai de trois mois à compter de la publication de cette désignation au BODACC. L'ordonnance de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois conformément à l'article 29-3-I de la Loi du 10 juillet 1965.

L23EJ00110

SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL A BORDEAUX
23 AVENUE DU JEU DE PAUME

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil, Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 octobre 2003, **Monsieur Emile Jean François VERGEZ**, né à BORDEAUX (Gironde) le 19 août 1934, décédé à PESSAC, le 17 septembre 2022, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine MAGENDIE, Notaire associé à BORDEAUX - 23 avenue du Jeu de Paume, le 18 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Antoine MAGENDIE, Notaire à BORDEAUX - 23 avenue du Jeu de Paume, référence CRPCEN : 33015, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis Maître Antoine MAGENDIE

L23EJ00167

ECHOS JUDICIAIRES-GIRONDINS
SERVICE PUBLICITÉ
TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

MAITRE Gaétane GUILHOT,
NOTAIRE
ETUDE Gaétane GUILHOT
Médéric BELLIVIER de PRIN
Notaires associés d'une
société civile professionnelle
titulaire d'un Office Notarial

Conformément aux dispositions de l'article L. 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux parcelles ci-après désignées, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

DESIGNATION DU BIEN

A SAINT-CIERS-D'ABZAC (33910), divers lieudits.

Diverses parcelles en nature de taillis, cadastrées :

Section Numéros Lieudits Surface

AB 0214 LA FONT DRILLAU 00 ha 03 a 20 ca

AN 0042 LE CARRELET 00 ha 43 a 90 ca

AN 0043 LE CARRELET 00 ha 20 a 68 ca

AN 0084 LES PINS PERDUS 00 ha 23 a 58 ca

AN 0088 LES PINS PERDUS 00 ha 29 a 09 ca

AN 0246 LES LANDES DES MILLAUX 00 ha 50 a 15 ca

AN 0294 AU CHAMP DE RAPINE 00 ha 05 a 90 ca

AN 0331 LES PINS PERDUS 00 ha 02 a 64 ca

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de MILLE EUROS (1.000,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, et de SIX CENTS EUROS (600,00 EUR) de provision sur frais d'acte, sauf à parfaire ou à diminuer.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie soit le 28 décembre 2022 pour faire connaître à Maître Gaétane GUILHOT, notaire associé à COUTRAS, mandataire du VENDEUR, qu'il exerce son droit de préférence aux prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

L23EJ00194

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 mai 2016,

Monsieur Bruno BONNET, en son vivant Invalide, demeurant à BORDEAUX (33200) résidence Monséjour 28 Ter Rue Delacroix.

Né à ARCACHON (33120), le 27 avril 1966.

Célibataire.

Décédé à BORDEAUX (33000), le 24 novembre 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Philippe JEAN, Notaire membre de la Société à Responsabilité Limitée «Office Notarial B'A» à la résidence d'ARCACHON (Gironde), 14, Boulevard Général Leclerc, le 22 décembre 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Philippe JEAN, notaire à ARCACHON, référence CRPCEN : 33059, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ00228

Maîtres David MIRIEU de LABARRE et Delphine FEIGNA
Notaires
10 Cours du XXX Juillet
33000 BORDEAUX

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT - DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 23 juin 2008, Madame Arlette Henriette Germaine **MANCHION**, née à WASQUEHAL (59290) le 25 août 1924, demeurant à BORDEAUX (33300) 80, cours de Luze, Résidence Condorcet, Appt 22, célibataire, non pacsée, décédée à BORDEAUX (33000), le 27 novembre 2022, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Delphine FEIGNA, notaire à BORDEAUX (33000) 10, cours du XXX-Juillet, suivant procès-verbal en date du 30 décembre 2022.

Les oppositions à l'exercice de ses droit pourront être formées par tout intéressé en l'étude de Maître Delphine FEIGNA, notaire à BORDEAUX (33000) 10, cours du XXX-Juillet, chargé du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de Bordeaux de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ00323

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 28 décembre 2022)

SARL TERRA DEL GUSTO, 296 Boulevard de la Plage, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 898 909 049. La préparation et la commercialisation, sur place , à emporter et en livraison, de tous produits alimentaires, de pizzas crues ou cuites, de plats préparés ou non et d'épicerie fine; l'activité de traiteur et notamment l'organisation de buffets et de réceptions à domicile; l'organisation et la réception de tout évènement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 18 novembre 2022 , désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302533041067

JUGEMENT ARRÊTANT LE PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 28 décembre 2022)

SAS SFRI, Lieu-Dit Berganton, 33127 Saint-Jean-D'Illac, RCS BORDEAUX 453 866 824. Fabrication et commercialisation de réactifs. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 108 mois nommant Commissaire à l'exécution du plan SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux.

13302533041051

SARL NEOVITEA, Lieu-Dit Berganton, 33127 Saint-Jean-D'Illac, RCS BORDEAUX 788 805 687. La fabrication et le négoce de tous produits et services notamment de réactifs biologiques humains ou vétérinaires, et la recherche et le développement de tous services se rattachant à Ces activités , prise de participation dans toutes sociétés quel que soit leur forme et leur objet, gestion éventuelle de Ces participations et notamment en qualité de mandataire social, animation du groupe formé par la société et ses filiales. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 108 mois nommant Commissaire à l'exécution du plan SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux.

13302533041057

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 28 décembre 2022)

SA SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION ANONYME A CAPITAL VARIABLE SCOPELEC, 1 Rue Saint-Martin, Abbaye École, 81540 Sorèze, RCS CASTRES 784 176 026. Électronique communication. Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 28/12/2022 d'arrêt du plan de cession et de conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité autorisée jusqu'au 31/12/2022. Liquidateur judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette Cs 33434 69441 Lyon CEDEX 03, la SCP B.T.S.G. représentée par Maître Marc SENECHAL 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine.

13302533349459

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 03 juillet 2018)

SAS AIRBORNE CONCEPT, 135 Avenue du Comminges, Aéroport Toulouse Francazal, 31270 Cugnaux, RCS TOULOUSE 799 825 443. École de télé -pilotage - activité recherche et développement, industrialisation de produits. Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 26/12/2022 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302533349427

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Par jugement en date du 03 Janvier 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

SCEA DU CHATEAU GUGES 29 rue de la croix des Gunes 33250 CISSAC MEDOC Activité : Culture de la vigne RCS de BORDEAUX : 319 863 767 SIRET : 319 863 767 00012

Fixe provisoirement au 02 Novembre 2.022 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL FIRMA, 54 cours Georges Clemenceau - 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Me MAYON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à six mois le délai dans lequel Me MAYON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code du commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me MAYON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse http://www.creditors-services.com

L23EJ00122

Par jugement en date du 03 Janvier 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

SOCIÉTÉ CIVILE VITICOLE DU CHÂTEAU SEGUELONGUE 15 chemin DE LAMALE 33590 JAU DIGNAC ET LOIRAC Activité : Culture de la vigne RCS de Bordeaux: 330 376 500 SIRET: 330 376 500 00014

Fixe provisoirement au 15 novembre 2022 la date de cessation de paiements.

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines - 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me BAUJET pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me BAUJET devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code du commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me BAUJET dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse http://www.creditors-services.com

L23EJ00130

Par jugement en date du 03 Janvier 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

M. Guillaume JULIEN Activité : infirmier libéral 4 Ham La Peloue 33720 BARSAC SIRET : 824 881 437 00035

Liquidateur : Me LUCAS-DABADIE SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX

L23EJ00131

ECHOS
JUDICIAIRES-GIRONDINS

SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITÉ
LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES VENDREDIS

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE
Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Par jugement en date du 03 Janvier 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

S.C.I. RUE FRERES ROBERT Activité : Immobilier 17, Avenue René Duhourquet 33130 BÈGLES RCS de Bordeaux : 529 182 289

Liquidateur : SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX

L23EJ00132

Par jugement en date du 03 Janvier 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

Mme Laetitia BRIFFAUD Profession : Infirmière 27 avenue du Médoc 33320 EYSINES SIRET : 499 127 603 00037.

Liquidateur : SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX

L23EJ00133

Par jugement en date du 03 Janvier 2023 Le Tribunal, arrête le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

S.C.I. PAF Activité : acquisition, administration, exploitation par bail 51 rue de Son Tay 33800 BORDEAUX RCS de Bordeaux : 751 860 966

dans les conditions suivantes :

- paiement de l'intégralité du passif échu en 10 annuités, à raison de 1 % la première annuité, 5 % la deuxième annuité, 11 % les annuités trois à sept, 12 % la huitième annuité, 13 % la neuvième annuité et 14 % la dizième et dernière annuité.

Dit que le paiement du premier pacte interviendra au plus tard le 3 janvier 2024, et chaque pacte suivant à la date anniversaire de l'adoption du plan.

Commissaire à l'exécution du plan : Me MAYON SELARL FIRMA 54 cours Georges Clemenceau 33000 BORDEAUX

L23EJ00135

Par jugement en date du 03 Janvier 2023 Le Tribunal, modifie le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

Monsieur Michel LORENZON Lieudit SABLA 47250 COCUMONT

adopté le 29 janvier 2010, en l'autorisant à payer l'intégralité des sommes restant dues au titre de son plan de redressement, par le paiement en une seule échéance au plus tard à la date anniversaire de l'échéance de l'année 2023.

Commissaire à l'exécution du plan : Me MANDON SELARL EKIP' BP 20709 2 rue de Caudéran 33007 BORDEAUX CEDEX

L23EJ00137

Par jugement en date du 03 Janvier 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

S.C.I. MO.PI.TV Activité : acquisition, cession, gestion et détention de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis et prise de participation dans toutes les sociétés à objet immobilier 99 route de Bordeaux 33980 AUDENGE RCS de BORDEAUX : 483 285 821

Liquidateur : Me LUCAS-DABADIE SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX

L23EJ00139

Par jugement en date du 03 Janvier 2023 Le Tribunal, modifie le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

EARL VIGNOBLES CLISSEY FERMIS Activité : exploitation agricole Route de Cantois 33760 LADAUX RCS de Bordeaux : 395 234 909

adopté le 13 janvier 2012 et modifié par le jugement du 2 octobre 2015 et 12 avril 2019,

Selon les modalités suivantes :

- le dividende dû au titre de l'année 2021 est réduit à 0 % et intégralement reporté au titre de l'année 2026,

- le dividende dû au titre de l'année 2022, payé à hauteur de 10 %, est reporté à hauteur de 90 % restant dû au titre de l'année 2027,

- avec pour effet de rallonger le plan de deux années supplémentaires, de 13 à 15 ans.

Maintient les autres modalités du plan de redressement.

Commissaire à l'exécution du plan : Me SILVESTRI SCP SILVESTRI-BAUJET 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX

L23EJ00142

Par jugement en date du 03 Janvier 2023 Le Tribunal, modifie le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

Monsieur Jean-Luc DUPRAT Profession : Eleveur laitier 2, La Dusseaude 33540 MESTERRIEUX SIRET : 344 019 930 00017

adopté le 25 janvier 2019, et modifié le 19 juin 2020, selon les modalités suivantes:

- les modalités de remboursement du passif échu telles que fixées dans le jugement du 25 janvier 2019, complété par celui du 19 juin 2020, sont modifiées en ce que les annuités dues au titre de l'année 2022 sont réduites à 0 % et intégralement reportées en fin de plan, avec pour effet de rallonger ce dernier d'une année supplémentaire pour chacune des 3 options.

Maintient les autres modalités du plan de redressement.

Commissaire à l'exécution du plan : Me MAYON SELARL FIRMA 54 cours Georges Clemenceau 33000 BORDEAUX

L23EJ00144

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

CONSEIL NATIONAL

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS

ekip' MANDATAIRES JUDICIAIRES

SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDÉRAN, BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX

À VENDRE
STOCK DE VIN
en vrac et en bouteilles
A SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE (33920)
17 Lieu dit Dubraud

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON, 2 rue de Caudéran, 33000 Bordeaux **avant le 18-01-2023 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»
Référence : 42444

Coordonnées de la personne en charge du dossier : charlotte.gasnier@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

CONSEIL NATIONAL

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS

ekip' MANDATAIRES JUDICIAIRES

SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDÉRAN, BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX

À VENDRE
STOCK DE VIN
en vrac et en bouteilles
A SAINT-MARTIN-DE-BLAYE (33910)

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON, 2 rue de Caudéran, 33000 Bordeaux **avant le 18-01-2023 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»
Référence : 42525

Coordonnées de la personne en charge du dossier : charlotte.gasnier@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

SMIC AU 1ER JANVIER 2023 11,27 €

Le Smic passe à 11,27 euros de l'heure, 1709,28 euros par mois pour 35 heures hebdomadaires.

À compter du 1er janvier 2023, le Smic est majoré de 1,8 % et passe à 11,27 euros de l'heure (contre 10,57 euros en janvier 2022 et 11,07 euros depuis août 2022).

Le Smic mensuel pour 151,67 heures de travail hebdomadaire s'établit à 1709,28 euros, contre 1 678,95 euros depuis le 1er août 2022 et 1 603,15 euros à compter de janvier 2022.

Le Smic net mensuel passe à 1 353 euros, contre 1 329 euros en août 2022 et 1 269 euros en janvier 2022, soit une augmentation annuelle de 84 euros.

Cette augmentation, sans coup de pouce gouvernemental, résulte de la seule revalorisation légale annuelle devant intervenir chaque 1er janvier. Pour janvier 2023, la revalorisation prend en compte l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation pour les ménages les plus modestes selon le dernier indice connu, soit 6,6 % de novembre 2021 à novembre 2022.

Dans le courant de l'année 2022, le Smic a été automatiquement revalorisé à deux reprises pour tenir compte de l'inflation, de 2,65 % au 1er mai et de 2,01 % au 1er août. En un an, le Smic brut a ainsi augmenté de 106 euros.

Les salaires qui du fait de la revalorisation deviennent inférieurs au smic doivent être augmentés en conséquence. En revanche, aucune disposition légale n'impose ou interdit une revalorisation des salaires supérieurs. Il est par ailleurs interdit de prévoir une indexation automatique des salaires sur le Smic dans les accords collectifs de travail (Code du travail, article L 3231-3).

La revalorisation du Smic entraîne une augmentation de la rémunération mensuelle minimale en cas d'activité partielle (Smic net) et des indemnités journalières de maladie (salaire retenu plafonné à 1,8 Smic).

JEUNES SALARIÉS

Pour les jeunes salariés ayant moins de six mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité, le salaire minimum s'établit à 9,01 euros avant 17 ans (minoration de 20 %) et à 10,14 euros avant 18 ans (minoration de 10 %).

Le salaire minimum des alternants (apprentissage et contrats de professionnalisation) varie en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage.

SALAIRE MINIMUM DES ALTERNANTS AU 1ER JANVIER 2023

	Moins de 18 ans	Moins de 21 ans	Moins de 26 ans
1re année (€) En % du smic	3,04 27 %	4,85 43 %	5,97 53 %
2e année (€) En % du smic	4,40 39 %	5,75 51 %	6,87 61 %
3e année (€) En % du smic	6,20 55 %	7,55 67 %	8,79 78 %

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE
PLAFOND MENSUEL

2023 : 3 666 €
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	NOVEMBRE 2022	NOVEMBRE 2021	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,26	107,64	+ 6,2 %
INDICE HORS TABAC	113,53	106,82	+ 6,3 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS – IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
1er TRIMESTRE 2022	133,93	+ 2,48 %
2e TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %
3e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
11,27 €	1 709,28 €

TENDANCES **BOURSE**

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 623,89	-1,8%	2,3%	-8,2%	6 623,89	6 594,57	France
SBF 120	5 085,11	-1,7%	2,2%	-9,1%	5 085,11	5 063,88	France
EURO STOXX 50	3 882,29	-2,4%	2,3%	-10,4%	3 882,29	3 856,09	Europe
S&P 500	3 806,38	-6,5%	-0,9%	-20,6%	3 839,50	3 806,38	USA
NASDAQ 100	10 795,24	-10,0%	-1,3%	-34,6%	10 939,76	10 795,24	USA
FOOTSIE 100	7 554,09	0,0%	1,4%	2,3%	7 554,09	7 451,74	Royaume-Uni
DAX 30	14 181,67	-2,4%	1,9%	-11,5%	14 181,67	14 069,26	Allemagne
SMI	10 978,64	-2,0%	2,3%	-15,2%	10 978,64	10 729,40	Suisse
NIKKEI	26 094,50	-6,1%	0,0%	-9,4%	26 094,50	26 094,50	Japon
SSE COMPOSITE	3 116,51	-1,3%	0,9%	-14,4%	3 116,51	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,60	39,2%	0,4%	N/A	13,60	13,60	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-38,9%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	4,58	19,9%	0,9%	110,1%	4,58	4,54	0,7%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	N/A	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	1,13	2,4%	-0,7%	-20,9%	1,13	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	58,50	6,4%	0,0%	-24,0%	58,50	58,50	2,5%
DOCK.PETR.AMBES AM	474,00	5,3%	0,0%	0,9%	474,00	474,00	7,0%
EAUX DE ROYAN	78,50	-3,1%	-4,8%	-15,1%	82,50	78,50	8,1%
EUROPLASMA	0,75	-25,1%	7,1%	-99,9%	0,75	0,71	-
FERMENTALG	1,57	-2,5%	3,1%	-50,0%	1,57	1,56	-
GASCOGNE	4,48	4,2%	0,2%	26,6%	4,48	4,43	-
GPE BERKEM	5,03	0,0%	3,9%	-49,6%	5,03	4,95	1,2%
GPE PAROT (AUTO)	2,14	-5,7%	0,0%	-18,9%	2,14	2,14	-
HYDROGENE DE FRANCE	20,80	-13,7%	-0,5%	-24,4%	20,95	20,80	-
HUNYVERS	12,00	5,7%	1,3%	N/A	12,00	11,90	-
I.CERAM	10,70	-6,6%	4,9%	-34,8%	10,70	10,30	-
I2S	5,85	-7,1%	-4,1%	19,4%	6,10	5,85	2,4%
IMMERSION	3,75	-16,7%	46,5%	-39,5%	3,75	2,75	-
IMPLANET	0,17	-0,2%	4,4%	-48,6%	0,17	0,17	-
KLARSEN DATA	1,68	-5,7%	9,4%	-28,6%	1,68	1,65	-
LECTRA	35,50	0,1%	0,9%	-15,8%	35,50	34,45	1,0%
LEGRAND	75,90	-4,6%	1,4%	-26,5%	75,90	75,22	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,44	2,3%	10,0%	-20,0%	0,44	0,40	-
O SORBET D'AMOUR	1,21	-14,2%	0,0%	-39,5%	1,21	1,21	-
OENEO	14,05	-1,1%	0,4%	4,3%	14,05	14,05	2,1%
POUJOULAT	28,40	17,4%	2,2%	127,2%	28,40	27,80	0,8%
SERMA TECH.	430,00	37,8%	0,0%	19,4%	430,00	430,00	3,4%
UV GERMI	3,87	8,3%	17,1%	-54,7%	3,90	3,87	-
VALBIOTIS	3,70	2,5%	2,8%	-48,5%	3,70	3,70	-

ALIENOR
CAPITAL

GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS
18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR
« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Charles
ASSISTER À UNE FINALE DE ROLAND-GARROS
PARTICIPER À UNE EXPÉDITION EN ANTARCTIQUE
ME REMETTRE À LA BASS
Soigné pour un mélanome
Il n'y a pas de petits rêves, il n'y a pas de petits dons
C'est le cancer qui doit renoncer, pas les malades.
Votre entreprise est prête à s'engager ?
Quelle que soit sa taille et ses capacités financières, votre entreprise peut contribuer à la lutte contre le cancer
Plus d'informations sur
www.fondationbergonie.fr
FONDATION Bergonié
Fondation d'Entreprises